



HAL
open science

Le marché de la formation à la participation : un marché alternatif pour former les associations ?

Joanna Bartellemy

► To cite this version:

Joanna Bartellemy. Le marché de la formation à la participation : un marché alternatif pour former les associations ?. Science politique. 2021. dumas-03720036

HAL Id: dumas-03720036

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03720036>

Submitted on 6 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Joanna BARTELLEMY

LE MARCHÉ DE LA FORMATION A LA PARTICIPATION

Un marché alternatif pour former les associations ?

Année 2020-2021

Master Villes Territoires et Solidarités

Sous la direction de Marine BOURGEOIS, enseignante-chercheuse en

Sciences politiques

Joanna BARTELLEMY

LE MARCHE DE LA FORMATION A LA PARTICIPATION

Un marché alternatif pour former les associations ?

Année 2020-2021

Master Villes Territoires et Solidarités

Sous la direction de Marine BOURGEOIS, enseignante-chercheuse en

Sciences politiques

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PARTIE I : LES MILITANTS DE L'EDUCATION POPULAIRE : DES ENTREPRENEURS DE LA FORMATION A LA PARTICIPATION POUR LES ASSOCIATIONS (DEPUIS 1990)	12
CHAPITRE 1. PREMIERE GENERATION DE FORMATEURS A LA PARTICIPATION : LES MILITANTS DE L'EDUCATION POPULAIRE	13
1.1 <i>Un groupe relativement homogène</i>	14
1.2 <i>Un réseau professionnel composé de nombreuses interconnaissances</i>	16
CHAPITRE 2. DES REPRESENTATIONS PARTAGEES DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DES NUANCES DANS LES POSITIONNEMENTS FACE AUX LOGIQUES DE MARCHE	18
2.1 <i>Un socle commun de représentations de la participation</i>	19
2.2 <i>Un rapport au marché différencié</i>	20
CHAPITRE 3. L'EDUCATION POPULAIRE EN PRATIQUES	22
3.1 <i>Plusieurs modalités de formation</i>	22
3.2 <i>Le contenu des formations : des anciennes méthodes adaptées</i>	24
3.3 <i>Les outils des formations d'éducation populaire</i>	26
CHAPITRE 4. L'ENTREPRENARIAT SOCIAL : DILEMME ENTRE IDEOLOGIE ET MODELE ECONOMIQUE	28
4.1 <i>Le modèle SCOP, une gouvernance partagée sans conflit ?</i>	28
4.2 <i>Epuisement professionnel et réorientations</i>	31
PARTIE II : LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION : L'ENTREE DES « FACILITATEURS » DANS LE MARCHE DE LA FORMATION A LA PARTICIPATION (DEPUIS 2000)	33
CHAPITRE 1. LES « FACILITATEURS » : UNE DEUXIEME GENERATION HETEROGENE	36
1.1 <i>Des professionnels aux trajectoires variées</i>	36
1.2 <i>L'évolution des modèles de coopératives</i>	38
CHAPITRE 2. COMMUNIQUER, FACILITER : UN TOURNANT DANS LA FORMATION A LA PARTICIPATION ?	40
2.1 <i>La participation n'est plus l'objet unique des formations</i>	40
2.2 <i>Une rationalisation homogène des formations</i>	43
CHAPITRE 3. DES FORMATEURS EN « AGILITE » FACE AU MARCHE.....	48
3.1 <i>Une identité en évolution en fonction des demandes</i>	48
3.2 <i>De l'appartenance à un réseau à la division du travail participatif</i>	50
3.3 <i>Une concurrence en bonne intelligence</i>	51

PARTIE III : LES FORMATEURS ASSOCIATIFS : NOUVEAUX ACTEURS CRITIQUES DE LA PARTICIPATION INSTITUTIONNELLE (DEPUIS 2010).....	54
CHAPITRE 1. L'IMPACT DE CES NOUVEAUX ACTEURS SUR LA FORMATION A LA PARTICIPATION	56
1.1 <i>Des professionnels marqués par un parcours social et associatif ?</i>	56
1.2 <i>La représentation institutionnelle de la participation est façonnée par celle des formateurs salariés</i>	59
1.3 <i>Le modèle associatif permet plus de liberté que les SCOP dans les relations et dans l'action</i>	62
CHAPITRE 2. LES STRATEGIES DES NOUVEAUX ACTEURS POUR LUTTER CONTRE LES INJUSTICES :	
DEVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR ET LUTTER CONTRE SON INSTRUMENTATION.....	65
2.1 <i>Le collectif pour lutter contre les injustices</i>	65
2.2 <i>Accompagner les structures ou lutter contre ?</i>	66
CHAPITRE 3. LES ENJEUX DE RECONNAISSANCE DES SAVOIRS EXPERIENTIELS	68
3.1 <i>La reconnaissance du savoir expérientiel : quels enjeux pour la formation ?.....</i>	68
3.2 <i>La propriété intellectuelle des chargés de mission : quête de reconnaissance</i>	73
CONCLUSION.....	76
TABLE DES ANNEXES	84

INTRODUCTION

« Dans le milieu associatif et surtout dans la participation il y a des concurrents mais ça ne se dit pas, ça reste implicite. On répond tous aux mêmes appels à projets, chacun va essayer d'y répondre à sa manière... Et au final la réalité c'est que des subventions seront attribuées à un et ne le seront pas pour d'autres. Même si on essaie de se détacher de ce côté concurrentiel, il faut que l'on puisse continuer à vivre pour atteindre nos objectifs de changement des pratiques. »¹

La dimension marchande dans le secteur social n'est pas ordinaire et peut être perçue comme « critique » ou « péjorative »². Néanmoins, au prisme de la « *recomposition de l'administration entre l'Etat et les associations* » qui engendre une délégation de nombreuses missions de service public aux associations et une « *mise en concurrence* » de celles-ci (Cottin-Marx et al., 2017), le secteur associatif est de plus en plus confronté aux lois du marché. Ce constat est particulièrement fort concernant la participation. La participation a progressivement pris une place importante au niveau national, notamment à travers les lois instaurant le principe de participation dans l'action publique. Le concept de participation fait référence au concept politique de « démocratie participative »³ qui remonte aux années 1960-1970, à la faveur de divers mouvements sociaux. Parmi ces mouvements, les luttes urbaines pour la rénovation de quartiers ou lutte contre leur démolition qui étaient portées par des « *élites politisées* » (Mazeaud et Nonjon, 2018, p17) telles que Hubert Dubedout⁴. Également, on ne peut parler d'avancées des politiques sociales sans citer le mouvement ATD Quart monde qui a fortement contribué à ces

¹ Afin de garantir l'anonymat, tous les noms des enquêtés et des structures ont été modifiés.

² Salariée de la fédération des acteurs de la solidarité, février 2021

³ La démocratie participative est une démocratie fondée sur la participation des citoyens à la prise de décision politique. L'expression communément utilisée est « *le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* » (Dupuis-Déri, 1994)

⁴ Hubert Dubedout, est une référence dans l'élaboration de la démocratie participative notamment au niveau local, à Grenoble, où il a été Maire de 1965 à 1983. Hubert Dubedout a également été député de 1973 à 1983.

dernières sur la base de la parole des personnes en situation de pauvreté (Revenu Minimum d'Insertion, Couverture Universelle, Droit au logement Opposable). Ces mouvements sociaux avaient pour point commun d'interroger les limites de la démocratie représentative. Les démarches associant les citoyens au processus de décision politique se sont progressivement développées, sous des formes multiples et à différents niveaux dans l'action publique. Au niveau local, on retrouve les budgets participatifs en 1995, ainsi que le droit d'initiative citoyenne en 2005⁵. Au niveau national, c'est essentiellement en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement que les dispositifs de participation se sont développés. Le dispositif le plus connu est le débat public organisé depuis 1997 par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur des grands projets d'aménagement.

Dans le secteur social, la loi du 2 janvier 2002⁶ rénovant l'action sociale et médico-sociale marque un tournant majeur. Elle concerne « *toutes les personnes en situation de fragilité : personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap, jeunes en difficulté, personnes en situation d'exclusion* »⁷ et rend obligatoire la mise en place d'un Conseil de la vie sociale ou de toute autre forme de participation, afin d'associer les personnes bénéficiaires au fonctionnement de l'établissement ou du service. La participation est donc inscrite dans le cadre légal des structures d'accueil et d'hébergement sociales. Or, ces structures sont portées par des associations, qui n'échappent donc pas à l'injonction participative. Selon Marion Carrel, l'injonction participative est « *une offre institutionnelle descendante et contreproductive pour enrayer la crise démocratique* » (Marion Carrel, 2017, p.27). Au vu des outils de participation développés (tels que ceux cités ci-dessus), il est évident qu'une professionnalisation de la participation émerge. Nous partons du postulat que les associations ont également besoin de se former à la participation : elles sont donc « commanditaires » ou « clientes » de la formation à la participation. Il existe des travaux sur la formation à la participation qui portent

⁵ Droit à l'initiative citoyenne : Par le biais de consultations, les collectivités peuvent également demander depuis 2005 leur avis aux électeurs sur telle ou telle décision locale. Les électeurs peuvent être eux-mêmes à l'initiative de l'organisation de la consultation. <https://www.vie-publique.fr/fiches/20180-quest-ce-quune-consultation-locale>

⁶ LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000215460/>

⁷ D. Gillot, « Débats parlementaires de l'Assemblée nationale », Journal Officiel du 31 janvier 2001, <https://archives.assemblee-nationale.fr/11/cri/2000-2001-ordinaire/1/129.pdf>

essentiellement sur les collectivités locales. Les travaux sur la formation à la participation des associations sont très peu présents, voire inexistant du côté de la littérature. De ce point de vue, ce mémoire a pour objectif de combler un manque de la littérature. Ces travaux sur les collectivités locales permettent néanmoins de formuler des hypothèses qui peuvent peut-être se transposer aux associations. Parmi elles, l'existence d'un marché de la formation à la participation. Les formateurs seraient soumis aux lois du marché qui influencerait le contenu des formations.

Ma question de recherche prend pour point de départ un double étonnement : d'une part, une pluralité de conceptions de la participation dans les discours des formateurs ; d'autre part, des outils similaires pour former aux démarches participatives. Ces constats sont extraits d'une expérience auprès de professionnels formateurs de la participation.

En effet, en novembre 2019, je rencontre Thierry et Théo, deux chargés de missions participation de l'association la Mésange rose, et m'apprête à passer six mois à leurs côtés pour construire le modèle d'évaluation de leur plateforme « Participation », ainsi que pour animer une formation auprès d'un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) sur la participation et la mise en place d'un Conseil de la vie sociale (CVS)⁸. Je suis face à deux « adeptes » de la participation, convaincus de l'intérêt de telles démarches. Dès notre rencontre, ils me racontent la manière dont ils ont pensé, élaboré et affiné la plateforme de la participation. Ils m'expliquent comment ils ont été formés et se sont progressivement détachés du modèle initialement porté par leurs formateurs. Cette mise à distance est justifiée par des désaccords sur la place du conflit, et sur le lien avec les commanditaires et les collectivités locales. Ils me mettent également en garde contre les risques d'instrumentation de la parole des personnes en situation de précarité dans les démarches de participation. Ils décrivent leurs postures et leurs stratégies pour y faire face. Ils disent participer à un jeu d'acteurs en essayant de trouver un équilibre entre le fait d'être présents aux instances institutionnelles de participation qui selon eux, instrumentalisent la participation

⁸ Le conseil de la vie sociale est une instance qui vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux. Il a été défini par la loi du 2 mars 2002 à l'article L311-6 du code de l'action sociale et des familles. Il rend des avis et peut faire des propositions sur tous les sujets concernant le fonctionnement de l'établissement ou du service. Il est obligatoire lorsque l'établissement ou le service assure un hébergement ou un accueil de jour continu ou une activité d'aide par le travail. Code de l'action sociale et des familles, section 2, article L331-3, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074069/LEGISCTA000006174398/

tout en étant dans une posture de lutte avec ces mêmes institutions. Concernant leur stratégie de formation, elle consiste à former les structures sociales afin que la participation ne soit pas qu'un leurre. Pour cela, la plateforme propose un accompagnement centré sur la méthode. Le stockage interne des documents compte des dizaines de guides, d'outils et de kits participatifs. Ces documents proviennent d'associations militantes d'éducation populaire comme de grandes structures nationales, telles que l'Agence Nationale des Solidarités Actives par exemple. Devant cette panoplie d'outils, mon premier point d'étonnement concernait la technicisation de la participation. Je me questionnais sur la compatibilité de la technicité de ces outils avec le projet politique de contre-pouvoir des militants du *Community organizing* et de l'éducation populaire. Pourquoi ces associations ont développé de tels instruments ? La participation serait-elle à la fois « politique » et « technique » ?

Une année plus tard, je reviens vers la formation à la participation lors d'une alternance, puis d'un emploi intitulé « chargée de mission participation » à la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne Rhône Alpes. La Fédération des acteurs de la solidarité est un réseau de lutte contre les exclusions, qui regroupe environ huit cent associations d'accueil, d'hébergement et d'insertion sur l'ensemble du territoire français. Associer les personnes concernées aux réflexions et aux décisions politiques des associations est une volonté forte de la fédération, cet axe est inscrit dans le projet fédéral 2016-2021⁹. Dans ce cadre, j'ai rencontré plusieurs structures qui proposaient de la formation à la participation et j'ai organisé plusieurs rencontres entre ces formateurs pour tenter de définir une stratégie commune. Chaque structure et chaque formateur défendent une vision particulière de la participation. Cette diversité de conceptions est présente dès les premiers échanges. Elle est visible à différents niveaux, par exemple dans la façon dont sont nommés les publics cibles de la participation : « *Les personnes en situation de précarité, les précaires, les militants, les personnes ressources, les personnes concernées, les bénéficiaires, les opprimés et cetera* »¹⁰. L'usage de ces différents termes illustre une vision spécifique de la participation. Le vocabulaire compte également dans la manière de nommer les formations. L'utilisation de certains termes font même l'objet "*d'appropriation intellectuelle*", comme le

⁹ Projet fédéral de la Fédération des acteurs de la solidarité, 2016-2021, <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2020/06/projet-federal-federation-2017-.pdf>

¹⁰ Propos recueillis lors d'une réunion d'experts de la participation le 20/10/2020.

souligne cette formatrice du Collectif des savoirs : « Une fois on s'était fait taper sur les doigts par ATD Quart Monde en utilisant co-formation alors que c'est leur terme. Et donc maintenant je ne parle plus du tout de co-formation, je parle de co-intervention. »¹¹. Il existe donc une pluralité de conceptions de la participation dans les discours des acteurs. Par ailleurs, les outils utilisés par ces différents formateurs sont souvent les mêmes pour former aux démarches participatives (l'échelle de Sherry Arnstein, les outils d'éducation populaire : le porteur de parole, le théâtre de l'opprimé, le débat mouvant).

De l'idéal démocratique à l'instrumentation de l'action publique : bilan et discussion critique de la littérature sur la participation

Il existe une littérature abondante sur les démarches participatives. En témoigne la revue *Participations* sur laquelle de nombreuses contributions sont publiées régulièrement au sujet de la participation. Elles sont au cœur d'une littérature scientifique en constant développement depuis les années 1960-1970. Ces dernières émanent de domaines aussi divers que les études urbaines, la science politique, la sociologie, le droit, l'anthropologie, l'histoire, la philosophie, la psychologie, la communication, etc. Cette littérature abondante se structure autour de trois axes. Le premier correspond à la participation comme un idéal démocratique, le deuxième à la participation comme instrument d'action publique et le troisième à la formation à la participation comme étant un marché.

La participation comme idéal démocratique est davantage visible dans les travaux des années 1970-1980. Plusieurs ouvrages au niveau international illustrent cet idéalisme. D'abord, le « mouvement participatif » utilisé par Dan Bernfeld pour exprimer sa conviction que les luttes urbaines des années 1960-70 préfiguraient un nouveau mouvement social à l'échelle mondiale. (Bernfeld, 1983). Ensuite, l'émergence de la notion de contrepuissance adressée à la société civile par le sociologue militant américain Saul David Alinsky, fondateur de la notion de *Community organizing*¹² (Alinsky, 1976). Cet ouvrage pose les fondements d'une méthodologie qui concerne tant la posture de l'organisateur que l'action. Cette méthode a été mise en œuvre à

¹¹ Entretien avec Martine, Collectif des savoirs, mai 2021

¹² Le *community organizing*, est une forme d'organisation collective à l'échelle locale visant la participation des citoyens à la vie de leur communauté.

Grenoble à travers la création de l'Alliance citoyenne (2012) et reprise théoriquement par Julien Talpin (Talpin, 2016). Les différents niveaux de participation conceptualisés par Sherry Arnstein (Arnstein Sherry, 1969) sont encore très utilisés aujourd'hui par les professionnels de la participation. Au plus bas de l'échelle de Sherry Arnstein, la participation est faible voire quasi inexistante. Au plus haut de l'échelle, elle prend la forme d'une participation pleinement investie par les citoyens. Un autre auteur ira dans ce même sens des conditions nécessaires à la participation ; Amartya Sen. Selon le philosophe, la démocratie dépend de la liberté réelle de s'exprimer et de se faire « *entendre dans le cadre d'une discussion démocratique* » (Bonvin, 2005, p26). Dans cette idée, la participation dépend en partie de la capacité de l'Institution à laisser au citoyen une possibilité effective de peser sur le « *processus démocratique* » (Bonvin, 2005). Ces travaux défendent un idéal à atteindre pour que la participation pèse sur le processus démocratique.

Depuis les années 1990, la littérature prend une direction critique avec pour trait commun « *l'affirmation d'un impératif délibératif et participatif qui constituerait une nouvelle norme de l'action publique [Neveu, 1999, 2007 ; Font, 2001 ; Fung, 2001 ; Bacqué, Rey, Sintomer, 2005 ; Santos, 2005 ; Talpin, 2007 ; Cuny, 2009]* » (Bacqué et Sintomer, 2011, p11). Marion Carrel propose quatre modèles de participation qui circulent dans le temps et dans l'espace : Le modèle fordiste ou keynésien (La conception de la participation véhiculée dans ce modèle est celle du rapport de force organisé via des organismes représentatifs tels que les syndicats) ; le modèle partenarial celui du développement social local (Inscrit dans le mouvement de retrait des institutions, et d'individuation du social.) ; le modèle radical (celui des contre-pouvoirs développé par Alinsky); le modèle néo-libéral (la participation individuelle). Dans ce modèle, des discours d'activation renvoient à « *la responsabilité de leur condition sur les pauvres* » (Carrel, 2017). De son côté, Loïc Blondiaux, montre que la participation se réduit souvent à une « *posture* ». Il justifie le peu de mobilisation citoyenne par le fait que, le plus souvent, la participation n'est que consultative et les dispositifs restent limités à des enjeux très locaux. Selon lui, la démocratie participative « *tend donc à redoubler plutôt qu'à résorber les inégalités de compétence politique* » (Blondiaux, 2008). A travers ces différents travaux, nous pouvons identifier différents niveaux de participation : un niveau de participation individuelle qui consiste à faire participer les personnes en situation de précarité à leur propre « *rétablissement* ». Un niveau collectif local qui relèverait du « *bien vivre ensemble* » à travers les politiques de la ville depuis les années 90/2000. Un niveau « *managérial et gestionnaire* » (Bacqué & Sintomer, 2011) répondant à la critique de l'inefficacité de l'administration. Cette participation fait appel

aux savoir des usagers et en s'appuyant sur eux comme force « *de pression ou de contrôle* » (Bacqué & Sintomer, 2011). Le dernier niveau est celui du politique, qui répond à la crise de légitimité du système représentatif et qui vise l'amélioration de l'efficacité publique.

Les travaux concernant la participation en tant qu'instrument d'action publique sont plus récents (Gourgues et al., 2013a) et (Mazeaud, 2012). Ces travaux croisent la sociologie de la participation et la sociologie de l'action publique. Plusieurs résultats sont montrés par ces contributions. D'abord, le concept de « *gouvernementalisation* » par l'offre de participation développé par Guillaume Gourgues, correspond au fait d'utiliser la participation pour gouverner. Le « *gouvernement de la participation* » correspond selon Guillaume Gourgues à l'existence d'un mouvement de rationalisation qui constitue progressivement la structure de la participation publique (Gourgues, 2013, p24). La participation est une réponse à d'autres problématiques que celle de la demande sociale de démocratie. Elle répond à une multitude d'objectifs hétérogènes (sécurité publique, développement économique, éducation, aménagement, transport, etc). Alice Mazeaud a également réalisé l'analyse des effets de la participation pour obtenir comme résultat son « *instrumentation* ». Cet angle de vue permet de relativiser les objectifs affichés pour mettre en évidence les logiques de la « mise en participation », puis d'identifier les « effets propres » du dispositif participatif, et enfin d'interroger les effets plus larges, diffus et indirects, de la participation dans l'action publique. (Mazeaud, 2012) Le baromètre de la concertation¹³ atteste en lui-même que la participation est une norme proposant une solution à différents problèmes.

Par rapport aux axes (autour desquels se structure la littérature sur la participation), le troisième se situe autour des enjeux de formation à la participation – une question abordée du point de vue des collectivités, qui montre qu'un véritable marché de la participation s'est constitué récemment. Comme cité précédemment, Mazeaud et Nonjon ont retranscrit leur travail de recherche dans l'ouvrage *Le marché de la démocratie participative* dans lequel est détaillé le processus de construction de ce marché, la manière dont s'est institué un « *standard participatif* » (Mazeaud et Nonjon, 2018, p307) qui fait désormais partie de l'action publique. Ce processus naît dans les années 1960 des militants des luttes urbaines qui vont se professionnaliser et qui vont construire l'Institutionnalisation de la participation. Le sujet

¹³ Baromètre de la concertation, <https://www.respublica-conseil.fr/>

central de l'ouvrage : ces professionnels, ces experts de la participation forment une « *nébuleuse participative* » (Mazeaud et Nonjon, 2018, p175) composée de professionnels hétérogènes. Cette professionnalisation de la participation est avant tout procédurale et dépolitisée. Au vu de la professionnalisation qui constitue une injonction à « *l'ingénierie participative* » (Mazeaud et Nonjon, 2018, p107), les professionnels sont dans des logiques de concurrence importante.

Bien que l'offre de formation à la participation existe dans le secteur de l'accueil et de l'hébergement, peu de travaux se sont intéressés à celle-ci envers les structures associatives.¹⁴ L'obligation légale de mettre en place un Conseil de Vie Sociale, de multiples guides et kits pour accompagner les structures à mettre en œuvre le Conseil de la Vie sociale ont été développés, tant par des associations nationales telles que l'Armée du Salut, la Fédération des acteurs de la solidarité, APF France ou l'URIOPSS¹⁵, que par les services déconcentrés de l'Etat. La multiplication des guides de « bonnes pratiques » et le développement des formations révèlent le besoin des associations de formation et d'outillage sur ces enjeux. Aussi, nous nous demanderons si comme dans le cas des collectivités locales, nous assistons à la constitution d'un marché de la participation à destination des associations ? Celui-ci est-il spécifique ? **Y-a-t-il une offre de formation spécifique pour les associations ? S'apparente-elle à un marché ? Est-ce qu'on est en présence d'un groupe professionnel ? Est-ce qu'il y a de la concurrence ?**

L'enquête de terrain

Pour répondre à ces questions, j'ai construit un dispositif d'enquête constitué de méthodes qualitatives combinant des entretiens semi-directifs (N=12), des analyses documentaires (documents de formation, etc.) et des analyses de trajectoires, réalisées à partir d'une exploitation systématique de certains réseaux type LinkedIn. Ces méthodes se sont révélées particulièrement fructueuses pour récolter des informations de première main sur les structures enquêtées, pour

¹⁴ Guide "CVS et autres formes de participation" - outils à destination des CVS - Participation des usagers, <http://participation-des-usagers.blogs.apf.asso.fr/archive/2018/08/31/guide-cvs-et-autres-formes-de-participation-outils-a-destina-111698.html>, consulté le 03/08/2021

¹⁵ Guide de recommandation de bonnes pratiques pour l'expression et la participation des usagers dans les établissements relevant de l'inclusion sociale, https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/reco_expression_participation_usagers.pdf, consulté le 03/08/2021

recueillir les discours des acteurs sur leurs activités de formation à la participation, ainsi que pour saisir leurs propriétés sociales et reconstituer leurs parcours.

Dans le cadre de cette étude, les entretiens ont été basés sur une grille utilisée de manière souple et adaptée en fonction des enquêtés. Ils ont poursuivi trois objectifs principaux. Premièrement, ils ont permis de saisir les moments clés, les « *points de bifurcations* », de la formation à la participation et de son groupe professionnel (Pinson & Pala, 2007). Les entretiens ont permis de recueillir des données de première main sur les contours du groupe professionnel des experts de la participation. Deuxièmement, les entretiens semi-directifs ont permis d'analyser les représentations associées aux démarches participatives, à travers le récit des acteurs sur leurs pratiques. L'un des partis-pris méthodologiques a été de rencontrer des formateurs experts de la participation qui, pour certains, avaient travaillé une dizaine d'années dans d'autres structures de participation et qui en était partis. Ces entretiens ont porté sur leurs trajectoires professionnelles, notamment sur les structures dans lesquelles ils avaient travaillé. Ont été abordées les raisons qui ont motivé les départs dans ces structures. Ce choix est une ficelle suggérée par Howard Becker consistant à faire parler ceux qui sont « *les plus susceptibles de ne rien cacher de l'Institution : les marginaux de l'Institution, voire ceux qui n'y sont plus – dans certains cas, parce qu'ils en ont été exclus – et qui n'ont pas ou plus intérêt à défendre cette façade publique* » (Becker, 2012). Ce choix a permis d'apprécier d'autres points de vue sur une même structure. Tous les entretiens ont été intégralement retranscrits, leur confrontation systématique a permis de mettre en évidence, dans l'analyse, des récurrences. L'analyse documentaire a porté sur les modules de formation et les réponses aux appels d'offre lancés par les associations afin d'identifier les outils et méthodes mobilisés (*Community organizing*, éducation populaire, outils, etc.), de repérer les adaptations des propositions selon les demandes et de relever les tarifs. Préalablement à chaque entretien, des recherches ont été effectuées sur le parcours de l'enquêté via des réseaux professionnels type LinkedIn. Ce travail a été facilité par la volonté des structures de communiquer sur leurs profils, leurs expériences, afin d'attester de leurs compétences. Des curriculum vitae étaient par ailleurs très souvent disponibles sur leur site internet. Compte tenu des conditions particulières de réalisation du mémoire, le nombre d'entretiens effectués (N=12) a été réduit. L'analyse n'a donc pu reposer sur ce seul matériau pour monter en généralité. C'est pourquoi j'ai poursuivi mon analyse des parcours professionnels avec l'ensemble des membres des structures avec lesquelles j'ai eu une attache (entretien avec 1 formateur). L'analyse croisée de ces trajectoires m'a permis d'identifier des tendances dans les parcours des formateurs et dans l'évolution de ce groupe professionnel.

L'étude menée dans le cadre de ce mémoire a été réalisée au cours de mon stage, puis de mon emploi à la Fédération des acteurs de la solidarité. Le choix des terrains d'enquête s'est donc fait depuis le poste d'observation de la Fédération. J'ai choisi de me focaliser sur les formateurs spécialistes de la participation, qui s'adressent prioritairement aux associations, afin de questionner la réalité de ce groupe professionnel et d'identifier les dynamiques qui le traversent. Pour entrer en contact avec les formateurs, je me suis adressée à l'ensemble des adhérents de la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne Rhône Alpes en leur demandant s'ils avaient été formés à la participation et, si c'était le cas, le nom de leur formateur. Les réponses des associations m'ont permis d'avoir les contacts des formateurs, ainsi que les réponses aux appels d'offre (au nombre de 8). Aucun cabinet de consultants privés proposant de la formation à la participation n'a été rencontré (à la différence des deux autrices Mazeaud et Nonjon, 2018). En effet, ces cabinets de consultant n'ont pas figuré dans les réponses aux appels d'offre lancés par les associations adhérentes de la Fédération. Leur absence a constitué un élément d'analyse de cette étude : dans le cadre de cet échantillon, ils ne font pas parti de l'offre de formation à la participation pour les associations. La prise de contact avec les enquêtés s'est ensuite déroulée par email et par téléphone. J'ai fait le choix, pour les enquêtés qui ne me connaissaient pas, de me présenter sous ma seule casquette d'étudiante à Sciences Po (utilisation de ma boîte mail Sciences Po, du portable personnel et présentation unique de mon statut d'étudiante). En effet, la Fédération est un commanditaire potentiel de ces formateurs. Le biais économique et commercial était à mon sens trop important pour me présenter sous cette casquette (bien qu'elle aurait facilité certaines prises de contact). Pour ceux déjà connus, j'ai insisté sur le fait que l'enquête n'aurait aucun impact sur les demandes futures de la Fédération. Les entretiens réalisés ont eu un effet « boule de neige » concernant la mise en contact avec d'autres formateurs à la participation. J'ai demandé à certains enquêtés de me mettre directement en relation avec les autres structures formatrices. Cette méthode a facilité la prise de rendez-vous.

Structure du mémoire

L'analyse des données recueillies dans cette enquête a permis de mettre au jour trois générations de formateurs à la participation dans le monde associatif que nous avons baptisés « les militants de l'éducation populaire », « les facilitateurs » et « les nouveaux professionnels ». Par génération, nous désignons un groupe d'acteurs partageant un certain nombre de traits communs en termes de conception du métier, de rapport aux structures associatives, de partenariat et de vision de la participation. Nous distinguons, pour le milieu associatif, trois générations de

formateurs à la participation dont nous montrons qu'elles ne constituent pas des groupes isolés et indépendants les uns des autres : certains professionnels peuvent appartenir à plusieurs générations ou circuler d'un groupe à l'autre. Nous montrons d'abord que les militants de l'éducation populaire ont contribué, dans les années 1990, à la professionnalisation de la participation et à la formation d'un véritable marché (Partie 1). A partir des années 2000, l'offre de formations se diversifie et laisse place à une nouvelle génération de professionnels dont nous montrons que le travail s'apparente davantage à celui de communicants et de « facilitateurs » (Partie 2). Dans les années 2010, de nouveaux acteurs de la formation à la participation émergent. Ce sont des acteurs associatifs qui partagent une volonté de repolitisation de la participation (Partie 3).

	Les militants de l'éducation populaire	Les « facilitateurs »	Les nouveaux acteurs de la participation
Borne chronologique	1990 à aujourd'hui	2000 à aujourd'hui	2010 à aujourd'hui
Nombre de personnes interrogées	4	4	7
Les interrogés issus de la première génération		2	1
Nombre de trajectoires étudiées via LinkedIn	7	19	11

A travers l'exploration de ce groupe, nous repérons les caractéristiques et dilemmes des professionnels de la participation. Nous montrons qu'ils constituent un marché alternatif, spécifiquement dédié à la formation des structures associatives. De ce point de vue, notre mémoire vient combler un angle-mort de la littérature sur les dispositifs participatifs.

PARTIE I : LES MILITANTS DE L'ÉDUCATION POPULAIRE : DES ENTREPRENEURS DE LA FORMATION A LA PARTICIPATION POUR LES ASSOCIATIONS (DEPUIS 1990)

Dans le milieu associatif, la participation s'inscrit en premier lieu dans le cadre de l'éducation populaire depuis la moitié du XIX^{ème} siècle. Au niveau académique, l'usage du concept « d'éducation populaire » n'est pas un concept précisément défini, mais plutôt à « *une sorte d'étiquette dans laquelle certains mouvements ou militants se reconnaissent* » (Angot et al., 2021). Selon ses entrepreneurs militants, l'éducation populaire est un mouvement basé sur des dynamiques collectives qui « *permettent aux dominé.es de développer ensemble une compréhension critique de la société et des origines des inégalités sociales. Il s'agit de se donner les moyens de comprendre le monde pour pouvoir le transformer.* »¹⁶. Le moyen d'action consiste à ne pas séparer l'action et l'analyse, c'est-à-dire de ne pas séparer ceux qui « *font* », de ceux qui « *réfléchissent* » et ceux qui « *décident* ». L'éducation populaire promeut, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement, une éducation visant à la transformation du système social. Elle comprend deux catégories. La première est relative au secteur de la jeunesse et renvoie à un ensemble d'associations et d'acteurs publics (administration Jeunesse et sports), dont l'Institutionnalisation s'est déroulée entre le Front populaire et les années 1970. La deuxième, plus récente, vise les adultes et désigne « *une nouvelle forme de rapport contestataire au politique qui passerait par la critique sociale* », sans recourir aux formes traditionnelles des luttes politiques (partis politiques, coordinations, etc.) (Besse et al., 2016). A la fin des années 1970, l'éducation populaire est marquée par une « *profonde désillusion* » (Besse et al., 2016). Le secteur le plus affecté est celui de l'éducation populaire destinée aux adultes. En effet, la loi du 16 juillet 1971 (portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue) avait ouvert une porte d'opportunité pour l'éducation populaire. Celle-ci avait été perçue comme une reconnaissance de l'éducation populaire. Ce déclin se déroule dans un contexte de technicisation

¹⁶ Qu'est-ce que l'éducation populaire, <https://www.education-populaire.fr/definition/>

de l'éducation populaire. Frank Lepage¹⁷ identifie une « *neutralisation idéologique* », qui met l'accent sur les techniques « *au détriment de la dimension pédagogique* ». Bernard Cassen, premier président de l'Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne (ATTAC), signe dès juin 1997 un article appelant à une repolitisation de l'éducation populaire (Cassen, 1997). Suite à cela, dans un contexte de montée de la participation et de professionnalisation de l'éducation populaire politique, la formation est perçue comme une opportunité politique et économique. Le modèle d'éducation populaire politique connaît d'ailleurs un certain succès dès la création du Pavé en 2006, structure cofondée en Bretagne par Franck Lepage dont l'objectif est d'inventer ou de réinventer des techniques d'animation du débat public et d'expression de la conflictualité sociale. La co-fondatrice, Alexia Morvan, a consacré une thèse à *L'éducation populaire politique* (Morvan, 2011) qu'elle distingue de l'éducation populaire institutionnalisée. Cette thèse fournit « *clé en main* »¹⁸ les différentes SCOP du réseau le Pavé.

Ces transformations de l'éducation populaire s'accompagnent d'une recomposition du groupe professionnel des militants-formateurs des SCOP. Dans ce chapitre, nous nous focalisons sur quatre aspects principaux : les trajectoires individuelles et collectives des acteurs (1), les conceptions de la participation (2), les instruments associés à l'approche participative (3), ainsi que les tensions qui la traversent (4).

Chapitre 1. Première génération de formateurs à la participation : les militants de l'éducation populaire

La première génération de formateurs de participation correspond aux militants de l'éducation populaire. Nous montrons qu'ils présentent plusieurs traits caractéristiques. Premièrement, il s'agit d'une génération relativement homogène en termes de trajectoire de formation et d'engagement militant (1.1). Ensuite, cette génération constitue un réseau de professionnels

¹⁷ Frank Lepage est un militant de l'éducation populaire, notamment connu pour avoir créé le concept de « conférences gesticulées ». Il a cofondé en 2007 la Scop le Pavé.

¹⁸ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

disposant d'une forte interconnaissance. Ces liens de partenariats et de réseau sont actuellement en mouvement (1.2).

1.1 Un groupe relativement homogène

D'un point de vue méthodologique, ce travail sur les trajectoires s'est appuyé sur les entretiens réalisés ainsi que sur l'analyse des curriculums vitae déposés sur les sites internet des structures et certains réseaux sociaux type LinkedIn.

	Milène	Kevin	Thibault	Daniel
Age	37 ans	45 ANS	39 ans	40 ans
Formation initiale	Éducatrice spécialisée Master en Sciences Politiques	Éducateur spécialisé Master en Sciences Politiques	Ingénieur	Licence et Master en Sciences Politiques et Maitrise d'urbanisme
Formation à l'éducation populaire	Formation sur le terrain à l'institut Saul puis en co-formation avec le Carreau	Stage le Carreau + formation à la conférence gesticulée	Formation sur le terrain lors d'engagements associatifs	Stages en associations d'éducation populaire
Expériences en structure d'éducation populaire	Travaille actuellement au collectif les éclaireuses	A travaillé 7 ans a la SCOP le carreau	A cofondé une dizaine de structures d'éducation populaire	A travaillé 3 ans à l'association Ville des Robins

Les professionnels enquêtés appartenant à cette première génération (au nombre de 4 sur 12 au total) partagent des propriétés et des trajectoires communes. Les formateurs appartiennent à la même tranche d'âge (la quarantaine). Au-delà de ces quatre professionnels, le point commun général des profils étudiés (CV, Profils LinkedIn des équipes de ces quatre formateurs) est que la majorité ont effectué un master à Sciences Po. Plus précisément, de nombreux professionnels ont effectué un master à Sciences Po suite à une reconversion (ancien travailleur social, urbaniste). Milène, éducatrice spécialisée de formation, a effectué un master Villes Territoires et Solidarités à Sciences Po Grenoble en reprise d'études, et travaille depuis plus d'un an, avec deux associées, au sein du Collectif les éclaireuses. Elle participe à la formation à la participation de structures associatives depuis une dizaine d'années. Kevin présente un profil très proche de celui de Milène : éducateur spécialisé, il a également repris ses études pour faire un master de Sciences Po Grenoble ; il a travaillé pendant sept ans au sein de la SCOP Le Carreau. Cette

reprise d'étude est justifiée par une « *perte de sens* »¹⁹ dans leur précédent travail. Le master et par la suite l'éducation populaire ont été choisis pour « *remettre du sens à mon action, à mon travail* »²⁰. De son côté, Thibault est ingénieur de formation. En parallèle de son métier d'enseignant en physique-chimie, il a d'abord travaillé pour une structure qu'il qualifie de « *dinosaure de l'éducation populaire* »²¹ à destination des jeunes. Il a ensuite fondé plusieurs structures d'éducation populaire et de communication. Daniel, quant à lui, dispose d'une double formation en sciences politiques et en urbanisme. Il a effectué plusieurs stages dans une même association d'éducation populaire, puis y a travaillé en tant que chargé de concertation et participation. A la suite de ces expériences, Daniel a fondé sa propre association dans le domaine de la participation et de la communication.

Pour ces enquêtés, la formation à l'éducation populaire s'est majoritairement opérée sur le terrain. Majoritairement, ils ont effectué leur stage de master dans des structures d'éducation populaire qui les ont par la suite embauchés. D'autres (comme Thibault) se sont formés lors d'expériences bénévoles et d'engagements militants. Les termes « *artisanat* » ou « *débrouille* », sont couramment mobilisés dans les entretiens pour rendre compte des processus de formation :

*« J'ai été formé sur le tas mais en mode éduc pop quoi, ça veut dire, tu viens, t'es stagiaire, tu ne connais rien, t'es formé à l'arrache, il n'y a pas de protocole de formation. Mais ce n'est pas une critique hein ! Quand je dis à la mode éduc pop, c'est aussi apprendre en faisant tu vois... pas trop réfléchir, enfin réfléchir mais au bon endroit, au bon moment. »*²²

Le stage est une particularité valorisée dans l'éducation populaire et cela ne date pas des années 1990. « *L'apport le plus important de l'éducation populaire se situe sans doute du côté des dispositifs de formation, en particulier du côté du stage interné* » (Besse et al., 2016). Le stage « *interné* » trouve son origine dans les camps scouts de l'entre-deux-guerres, marqués à l'origine par l'influence militaire. Une pédagogie « *a-scolaire* » s'y élabore, préférant « *l'action à la leçon* » (Besse et al., 2016). Ces méthodes de formation ont perduré dans les structures actuelles

¹⁹ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

²⁰ Entretien avec Milène, Collectif les éclaireuses, mai 2021

²¹ Entretien avec Thibault, le Forum imagé, juin 2021

²² Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

d'éducation populaire (par exemple à la SCOP le Pavé, au CEMEA, à l'association Robins des villes). Pour exercer dans ces lieux, « *il faut y avoir été confronté voire initié en tant qu'usagers, mais aussi à l'occasion de stages ou de petits contrats de travail* » (Angot et al., 2021).

Les professionnels de l'éducation populaire sont marqués par une forte interconnaissance au niveau Grenoblois. Ils se sont rencontrés lors d'engagements militants ou politiques, d'expériences de bénévolat, de manifestations, par connaissances interposées, ou, pour une minorité d'entre eux, lors de leur master à Sciences Po Grenoble. Ils se disent politisés, anti libéraux et anti capitalistes :

« Alors moi je ne suis pas le plus militant mais tout le monde était syndicaliste, tu vois. [...] ce milieu, schématiquement, c'est comme si tu prenais beaucoup de gens qui avaient beaucoup de choses en commun et notamment de la militance très importante et plutôt d'extrême gauche ou plutôt libertaire, anarchiste, communiste, Marxiste, tu vois ? Bah tu les mets ensemble, ils sont tous dans une culture du conflit à fond »²³

Pour résumer, la première génération de formateurs à la participation est composée de militants de l'éducation populaire, le plus souvent âgés d'une quarantaine d'années, travailleur social, politique ou urbaniste de formation, qui se sont rencontrés et formés lors de mobilisations, de stages et d'engagements militants. Ces trajectoires individuelles et ces rencontres ont été à l'origine des associations, elles se sont créées suites à cette coalition et à ces rencontres.

1.2 Un réseau professionnel composé de nombreuses interconnaissances

La première génération des formateurs à la participation est caractérisée par une forte interconnaissance : les professionnels se connaissent, ils partagent leurs savoirs et les outils qu'ils mobilisent. Il y a une forte circulation des professionnels entre les structures et des outils associés. Les outils sont d'ailleurs, pour la plupart d'entre eux, disponibles sur les sites internet des structures. L'objectif des SCOP, en matière éducation populaire, est politique : il s'agit d'encourager le développement des démarches participatives selon la vision de l'éducation populaire pour viser une transformation sociale. Le parcours de Thibault en rend bien compte. Il

²³ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

a soutenu plusieurs associations et SCOP d'éducation populaire, avant de les laisser se développer. Selon lui, l'éducation populaire doit circuler : « *c'est des points d'acupuncture et l'objectif c'est de faire circuler les énergies.* »²⁴. La formation pour adulte a été créée dans un contexte de repolitisation de l'éducation populaire. La mise à disposition des outils de participation sur les sites internet des militants met en avant cette volonté politique de diffuser une vision de la participation. Aussi, les SCOP n'hésitent pas à former d'autres militants qui seront également par la suite des formateurs d'éducation populaire et donc potentiellement, du point de vue du marché des concurrents. La SCOP Le Carreau a rapidement eu l'opportunité de se développer et de « *grossir* ». Kevin explique qu'ils avaient le choix entre « *grossir* »²⁵, c'est-à-dire développer leur structure avec des salariés dans toute la France, ou « *essaimer* »²⁶, soit former des futurs experts de l'éducation populaire pour qu'ils puissent ensuite fonder des SCOP dans plusieurs villes. Ils ont retenu la seconde option, notamment en soutenant financièrement des SCOP. Le Carreau, par exemple, a contribué et soutenu la construction de sa propre concurrence (d'autres structures d'éducation populaire implantées localement). Kevin rapporte l'argument des fondateurs de l'époque : « *Ils ont toujours dit : ce n'est pas grave, il y a suffisamment de place pour tous et c'est un marché qui est suffisamment large pour faire ça.* »²⁷. La majorité des personnes qu'il a formé lors de ces sept années sont des militants ayant créé leur propre SCOP pour proposer le même type de formation que le Carreau.

Si la notion de concurrence est peu présente²⁵, la question du réseau entre les différentes structures d'éducation populaire semble connaître un certain déclin. La SCOP Le Carreau par exemple, était un réseau, initialement constitué en Bretagne, et qui a depuis 2007 essaimé dans plusieurs autres villes françaises. Avant, le réseau se répartissait les projets de formation en fonction des demandes et des compétences mobilisées. Ils organisaient une fois par an une rencontre entre tous les membres du réseau des SCOP du Carreau. Aujourd'hui, la majorité de ces SCOP a été dissoute. La question du réseau ne semble plus être au cœur de l'action et du projet de la SCOP (notamment celle des éclaireuses). Le Collectif les éclaireuses rencontre parfois d'autres formateurs dans le cadre de colloques : « *ça nous arrive de nous retrouver avec*

²⁴ Entretien avec Thibault, le Forum imagé, juin 2021

²⁵ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

²⁶ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

²⁷ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

d'autres personnes, si ça se passe bien, on essaye de les rajouter dans notre réseau. Si on ne peut pas répondre une fois à un appel d'offre, qu'on n'a pas les compétences bah on oriente vers ces structures. »²⁸. L'idée est donc de pouvoir travailler en bonne intelligence en orientant vers d'autres structures si besoin. Les militants ont connaissance de cette concurrence cela ne les empêche pas de travailler en partenariat. Ils orientent les commanditaires vers d'autres structures de formation mais ne travaille pas comme un réel réseau, de partage de connaissance. Guy Suez déplore ce manque de réseau entre les formateurs d'éducation populaire. « *Leurs promoteurs n'échangent guère, ils ne croisent pas leurs méthodes, leurs pédagogies, leurs modalités de formation... Des initiatives et des actions existent mais elles ne sont pas pensées à un niveau plus général.* » (FOUR, 2018). Les formations d'éducation populaire semblent être davantage une somme de visions individuelles de la participation avec un socle commun plutôt qu'une vision de la participation unique et partagée. On peut se poser la question des impacts de cette évolution sur la volonté politique initiale de l'éducation populaire. Selon Guy Suez, ces éléments participent à un manque de portée et d'identité politique au mouvement d'éducation populaire : « *Ce manque de liens, explique pourquoi cela ne se traduit pas dans un discours social plus large, qui serait porté ensuite par une action politique* » (FOUR, 2018)

Chapitre 2. Des représentations partagées de l'éducation populaire et des nuances dans les positionnements face aux logiques de marché

« L'éducation populaire ne peut plus être considérée comme une institution sociale qui aurait conservé sa consistance. Son idéal éclaté est dispersé en de multiples organisations qui n'agissent pas solidairement en vue d'un projet commun. » (FOUR, 2018)

Le militantisme des formateurs de l'éducation populaire se fonde sur des représentations communes (2.1). Ils se qualifient eux-mêmes de « militants de l'éducation populaire », expression qui renvoie à une idéologie anarchiste, de contrepouvoir, de lutte contre les rapports de domination, d'anti capitalisme. Néanmoins, les activités de formation s'inscrivent dans des

²⁸ Entretien avec Milène, Collectif les éclaireuses, mai 2021

logiques marchandes d'offre et de demande. Face à ces contraintes, les professionnels de la participation adoptent un rapport différencié au marché (2.2).

2.1 Un socle commun de représentations de la participation

Notre enquête permet de nuancer le propos de Guy Suez sur « *l'idéal dispersé* ». Nous identifions trois conceptions de la participation partagées par l'ensemble des structures d'éducation populaire rencontrées.

Premièrement, le choix du modèle SCOP suggère, tout d'abord, une gouvernance partagée : les personnes associées, qui prennent les décisions relatives à la structure, en sont également salariées, ce qui n'est pas sans créer des tensions (1.3.). Selon Kevin, qui a fait l'expérience des associations comme des SCOP, le modèle SCOP est plus « *sain* » car « *c'est les gens qui font, qui décident* »²⁹. Opter pour le modèle SCOP témoigne d'une volonté d'horizontalité dans les savoirs, le refus d'un système hiérarchique.

Deuxièmement, le point partagé par les formateurs d'éducation populaire se situe dans le rapport avec le commanditaire. Les méthodes utilisées lors des formations sont participatives, l'objectif est de partir du vécu du commanditaire et de lui faire mettre en application des outils participatif. C'est par l'expérimentation concrète des outils d'éducation populaire que les associations vont se former. Les apports théoriques étayent la formation en acte.

Encadré n° 1 : La représentations de la participation au sein du collectif Les éclaireuses

« Nous pensons l'éducation populaire comme la pédagogie de la démocratie. Celle-ci n'étant pas un état mais une pratique, un processus constant, elle nécessite alors des outillages et des méthodologies de travail en collectif pour être mise en œuvre concrètement »³⁰.

Cette première génération de formateurs montre une réticence envers les consultants qui proposent de la formation à la participation. Selon les militants, les consultants forment les associations sans adapter leur contenu « *à travers un power point ficelé sans laisser aux*

²⁹ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

³⁰ Entretien avec Milène, Le collectif les éclaireuses, mai 2021

stagiaires les moyens de se les approprier de manière pratique »³¹. De même que pour la proposition du contenu de formation, il est indispensable pour les formateurs de ne pas « plaquer » un outil à toutes les demandes de formation. Pour qu'il y ait appropriation, il faut partir des besoins des stagiaires, de leur vécu et leur faire expérimenter l'outil proposé.

Troisièmement, cette génération utilise une méthode de complexification des situations vécues par les commanditaires pour comprendre cette dernière. Ils mettent en perspective de manière constante les situations vécues de manière individuelle ou collective avec une contextualisation politique. L'objectif est d'identifier et de nommer les rapports de domination dans lesquels sont pris les stagiaires et les personnes qu'ils accompagnent. Cette méthode a pour finalité de lutter contre ces rapports de domination. Pour cela, les structures d'éducation populaire partent du récit biographique, individuel, pour ensuite monter en complexité en contextualisant le propos individuel. « *J'arrive dans la formation, et en moins d'une demi-heure je leur dis, la participation, c'est la question de la démocratie, la démocratie, c'est la question des rapports de domination, les rapports de domination, c'est le racisme, le sexisme.* »³². Le départ du récit biographique pour comprendre des enjeux sociétaux est une particularité de l'éducation populaire. L'outil le plus illustrant sur cette méthode est la conférence gesticulée. Pour Frank Lepage, les revendications et les mobilisations partent de vécus. Le récit permet d'incarner des enjeux politiques au niveau individuel.

2.2 Un rapport au marché différencié

Nous avons identifié les éléments communs qui fédèrent cette première génération, il existe également des nuances dans les positions professionnelles des militants face au marché.

Premièrement les formateurs ne se sont pas tous adaptés aux logiques d'appels d'offre concernant la formation à la participation. Ce que Thibault nomme « *les dinosaures de l'éducation populaire* », sont en réalité des associations qui ont entre 70 ans et 100 ans. Parmi ces structures, il y a la Ligue de l'enseignement, la fédération Léo Lagrange ou les CEMEA. Ces structures étaient historiquement orientées vers la jeunesse. Certaines d'entre elles se sont diversifiées pour proposer des formations aux adultes. Au-delà du fait que ces structures

³¹ Entretien avec Milène, Le collectif les éclaireuses, mai 2021

³² Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

travaillent peu en réseau avec les « nouvelles » SCOP d'éducation populaire, ces dernières cristallisent de nombreuses critiques. Ces nouvelles SCOP sont perçues comme des opportunistes notamment car elles se sont adaptées aux nouveaux modes d'organisation de la formation ; les appels d'offre : « *ils nous disent bah vous êtes des opportunistes, vous allez là où il y a du yaourt, là où il y a du boulot* »³³. Cette réponse aux demandes du marché semble être un argument péjoratif vis-à-vis des structures qui ont proposé de la formation pour adultes à la fin des années 1990. Pour ces « dinosaures », cet « opportunisme » aurait pour risque d'outiller les structures qui proposeraient de la participation de manière instrumentalisée. Selon Thibault et Kevin, l'important est de diffuser la participation. Ils ne croient pas à une instrumentation de la participation. Certaines SCOP sont plus prudentes sur ce risque de former des structures qui vont proposer de la participation descendante et instrumentalisée. C'est le cas des éclaireuses qui s'autoriseront à ne pas former des associations qui feraient de la participation « *façade ou bling bling* »³⁴.

Kevin décrit les structures d'éducation populaire comme un groupe totalement hétérogène, qui ne reflète pas les mêmes pratiques ou les mêmes aspirations. « *D'un point de vue extérieur ça semble homogène alors que quand tu regardes de plus près ça n'a rien à voir en fait. Ce n'est pas la même vision de l'éducation populaire, pas la même mise en œuvre, pas les mêmes organisations et cetera.* »³⁵ Les propos de Milène confirment ceux de Kevin : « *On a l'impression qu'il y a une méthode de faire de la participation alors que nous on sait bien que ça recouvre pleins de manières de faire différentes avec des finalités diverses.* »³⁶ D'après elle, le marché de la formation à la participation a conduit à une diversification des pratiques. Selon elle, cette diversification a créé « *un flou* », certaines pratiques sont vidées de leur sens initial : « *Tu peux faire de la gouvernance partagée sans remettre à plat un organigramme. Tu peux faire de la participation pour valider l'action publique. On peut faire des choses très libérales*

³³ Entretien avec Thibault, le Forum imagé, juin 2021

³⁴ Entretien avec Milène, le Collectif les éclaireuses, mai 2021

³⁵ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

³⁶ Entretien avec Milène, le Collectif les éclaireuses, mai 2021

avec de la participation»³⁷. Sans faire référence à l'instrumentation, les entrepreneurs de l'éducation populaire critiquent donc l'émergence de la formation à la participation vide de sens.

Pour en revenir aux propos introductifs de cette sous partie illustrée par ceux de Guy Suez, il semble que les structures de formation d'éducation populaire partagent des représentations communes, notamment au niveau de l'horizontalité (dans l'organisation de la structure et dans leur relation avec les stagiaires) et au niveau du sens de leurs actions : lutter contre les rapports de domination en accompagnant les associations par le récit de vie et les savoirs d'expérience. Néanmoins, il est certain qu'il existe différentes conceptions de la participation et notamment dans la position par rapport au marché.

Chapitre 3. L'éducation populaire en pratiques

« La participation est moins une affaire de normes qu'une question d'usages et de pratiques » (Neveu, 2011)

Les entrepreneurs de l'éducation populaire ont contribué à la professionnalisation de la formation à la participation. Cette dernière prend différentes formes : Accompagnement ou formation (3.1). Elle mobilise de nombreux contenus et outils mis en œuvre dès les années 1940/50. Ces contenus ont évolué en fonction des besoins et des demandes. Ils nécessitent d'être incarnés pour ne pas rester une participation de façade (3.2).

3.1 Plusieurs modalités de formation

Entre les stages, la formation « intra/inter », la formation catalogue, la formation à la demande à destination des professionnels et la formation à destination des publics accompagnés, il existe plusieurs moyens de former à l'éducation populaire politique. Les éclaireuses différencient l'accompagnement des associations à mener un projet participatif - ce qu'elles nomment la prestation de service – et la formation professionnelle. Ces deux modalités se distinguent par leur financement (OPCO pour les formations) et la manière d'accompagner. Pour schématiser,

³⁷ Entretien avec Milène, le Collectif les éclaireuses, mai 2021

la formation est la présentation d'un outil, tandis que l'accompagnement est constitué de quatre phases : le diagnostic (compréhension de la demande et des pratiques de l'association), la présentation d'outils, le test des outils par les bénéficiaires et le débriefing. Pour prendre un exemple, le Collectif les éclaireuses a proposé une formation sur « *l'aller vers* »³⁸ où elles ont simplement fait des apports descendants sur l'origine, la méthode, et ses différentes utilisations. Dans leurs accompagnements, elles ont accompagné une association à expérimenter l'outil du porteur de parole. Les stagiaires ont eu quelques semaines pour le mettre en œuvre et ils ont débriefé par la suite sur les bénéfices, les manques, etc.

Encadré n°2 : Proposition d'accompagnement des éclaireuses à une association d'hébergement

Lyonnaise suite au lancement d'un appel d'offre

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
1 Journée de séminaire sur les enjeux de la participation Contenu : récit d'expérience participative, mise en perspective théoriques, apports théoriques d'éducation populaire, les niveaux de participations et les enjeux de pouvoirs et de contradiction dans un groupe	3 jours - Etablir un état des lieux sensible et complexe de la participation des personnes accompagnées dans chaque service (entretiens individuels et collectifs)	Animation de 2 journées de séminaire « construction des pistes d'action à expérimenter – techniques d'animation facilitant la participation » Expérimentation d'outils débat et d'interventions dans l'espace public. Transmission de méthodes + fiches méthodologiques transmises	Une demi-journée de bilan (retour des expérimentations, partage des effets produits, lever les derniers freins)
Avril	Mai	Juin	Novembre

Les éclaireuses forment et accompagnent à des méthodes en fonction des demandes. Aussi, elles disposent d'un catalogue de formations. Ces moments sont plutôt investis par des personnes déjà informées et sensibilisées à l'éducation populaire. Ils sont militants, convaincus de l'éducation populaire. Ils viennent « *professionnaliser leur militantisme* »³⁹. Ces méthodes représentent en effet autant de savoir-faire que l'on peut investir dans son poste de travail puis reconvertir dans le champ militant, ou inversement.

³⁸ Entretien avec Milène, Collectif les éclaireuses, mai 2021

³⁹ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

3.2 Le contenu des formations : des anciennes méthodes adaptées

La construction des modules de formation d'éducation populaire « *politique* » au sens d'Alexia Morvan⁴⁰ a été grandement facilitée et orientée par la thèse de cette dernière. Elle a constitué le socle de formation du Carreau et a été diffusée dans les différentes SCOP, à l'ensemble des bénéficiaires. Les formations ne semblent pas être totalement réinventées à chaque demande : « *Elle (Alexia Morvan) a fait une archéologie des pratiques d'éducation populaire politique. On pouvait assez rapidement s'en servir sans trop devoir les modifier* »⁴¹. Cet extrait d'entretien montre que les formations ont été peu modifiées, ce qui entre en contradiction avec la volonté du Collectif des éclaireuses d'adapter chaque formation en fonction du commanditaire :

*« La plupart du temps on reconstruit à chaque fois, on a très peu de modules clé en mains. On ne fait pas de copier-coller. On réinvente tout parce que les enjeux ne sont pas les mêmes, si tu formes sur une journée ce n'est pas la même chose que sur trois jours. On part des problèmes des personnes donc ça change la manière de former par la suite. »*⁴²

En épluchant les différentes propositions de formations et réponses aux appels d'offre, il s'avère que le fond des formations et les outils utilisés sont relativement similaires. Nous pouvons faire l'hypothèse que l'adaptation dont parlent les promoteurs fait référence à la phase de diagnostic et à l'accompagnement du bénéficiaire dans son processus d'appropriation des outils à partir de ses savoirs chauds (savoir d'expérience). L'adaptation du module va dépendre de la nature de la demande, par exemple sur l'organisation interne des structures pour répondre aux questions types posées par les commanditaires : comment faire de la gouvernance partagée ? comment avoir un fonctionnement plus participatif dans la structure ? Les formateurs vont davantage adapter l'accompagnement « *sur la question d'organisation interne, c'est impossible de proposer un truc tout prêt, alors que sur le côté participatif, on va prendre des bouts qu'on a*

⁴⁰ Définition éducation populaire politique par Alexia Morvan : « *concerne tout type d'éducation visant l'émancipation de groupes dominés, par des pédagogies critiques, leur participation à la vie publique et la visée de transformation radicale de l'ordre social* ». <http://la-trouaille.org/wp-content/uploads/2016/01/article-silence-pdf.pdf>

⁴¹ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

⁴² Entretien avec Milène, Collectif les éclaireuses, mai 2021

pris par ailleurs et on va réadapter. »⁴³. Cependant, dans les formations catalogue, le contenu semble peu bouger.

Encadré n°3 : Catalogue de formations des éclaireuses

Susciter la participation	Intelligence collective et outils de travail collaboratif	Comment faire équipe	Méthodes d'aller vers	Provoquer du pouvoir d'agir
Penser et agir collectivement avec "l'entraînement mental"	Penser les rapports sociaux, lutter contre les discriminations	Initiation à la démocratie d'interpellation	Faire entendre sa voix au sein des institutions et des entreprises	Education populaire et transformation sociale

Dans ces formations, méthodes et outils sont mobilisés. Ils sont à distinguer.

Parmi les méthodes : le *Community organizing*, « l'aller vers », l'entraînement mental. Cette dernière est une méthode très utilisée par les militants de l'éducation populaire. L'entraînement mental est une démarche de « *complexification de la pensée, de questionnement de ses dimensions logiques (comment organiser ma pensée), dialectique (prendre en compte la complexité) et éthique (que faire de ma responsabilité)* »⁴⁴ qui vise à permettre une réflexion individuelle et collective en vue de s'engager dans l'action. C'est une méthode élaborée à partir des années 1940 par des membres de la résistance. Selon Kevin, cette méthode suscite émotion et mobilisation : « *Ce n'est pas juste une formation de facilitation graphique. Au niveau émotionnel, la formation a un contenu ultra engagé. On va apprendre à complexifier une situation. Et là, je te raconte un truc qui vient de là des maquis du Vercors, c'est fort* »⁴⁵. Il s'avère que les militants de l'éducation populaire ont une capacité à asseoir leurs activités pratiques sur une forme de production théorique et sur un récit historique.

Depuis le départ de Kevin, les propositions des modules de formation se sont diversifiées et se sont davantage développées sur l'axe « travail en équipe ». Cependant la méthode

⁴³ Entretien avec Milène, Collectif les éclaireuses, mai 2021

⁴⁴ Définition de l'entraînement mental, www.education-populaire.fr.

⁴⁵ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

d'entraînement mental est toujours mobilisée. Par rapport à cette évolution, l'hypothèse que nous pouvons faire est que, dans un contexte de diversification de l'offre de formation à la participation (cf. partie II) qui engendre une concurrence, les militants de l'éducation populaire sont contraints de professionnaliser leurs savoir-faire et de s'aligner sur l'offre de service « *toujours plus gestionnaire proposée par les nouveaux entrants : développement des outils de communication, introduction d'un choix à la carte* » (Mazeaud et Nonjon, 2015, p238).

3.3 Les outils des formations d'éducation populaire

Des instruments dits « participatifs » se sont progressivement imposés comme l'un des « *symboles visibles* » (Durkheim, 2013) de la catégorie d'éducation populaire. Ils trouvent leurs origines dans les « *expérimentations pédagogiques anti-scolaires de l'entre-deux-guerres* » (Troger, 2001), les méthodes d'animation participatives se sont également nourries des innovations psychosociologiques dans années 1960 (Bataille, 2004) et de formation en entreprise (Troger, 1999). Les outils mobilisés lors des formations d'éducation populaire sont communs à de nombreuses structures militantes. Ils occupent une place centrale dans les formations. Ils sont pensés comme indispensables pour « faire de la participation ». Certains d'entre eux ont été largement diffusés et sont totalement connus des associations : par exemple, le porteur de parole ou le théâtre de l'opprimé (alias théâtre forum). La SCOP Le carreau en propose un inventaire par objectifs :⁴⁴

- Méthodes pour s'écouter (Doutes et certitudes, paroles boxées, groupes d'interviews mutuelles)
- Méthodes pour discuter (Débats mouvants, les pépites, pense-écoute, gro-débat, boule de neige, étude de cas) – (CF annexe 2)
- Méthodes pour décider (débat-pétale, consentement sociocratique, élection sans candidature)
- Méthodes pour faciliter (Réguler la parole, partager les rôles, faciliter l'expression non verbale)

Elles ont pour traits commun de viser avant tout à susciter les discours individuels, l'objectif de ces outils est donc de « faire parler » (Angot et al., 2021). Ils n'ont presque jamais pour objectif la prise de décision. Pour exemple, le débat mouvant est un outil qui met en mouvement les participants et qui les pousse au discours. Il est relativement simple à animer, il est l'outil le plus répandu dans le secteur de l'action sociale (instituts de travail social, associations, services du

département). Il consiste à soumettre une affirmation clivante à un groupe, puis à demander aux participants de prendre physiquement position pour ou contre elle, en allant d'un côté ou de l'autre de la salle. Chaque groupe doit développer des arguments qui, s'ils sont convaincants, peuvent faire changer les autres de camps. L'objectif de cet exercice est d'élaborer des arguments, de les tester et de déconstruire certaines représentations. L'idée n'est pas de reproduire les mêmes conditions d'un débat où chaque participant partage ses arguments. Souvent ces arguments se répondent, les participants qui vont émettre un argument vont le faire en réponse à celui émis précédemment. La plus-value du débat mouvant est que chaque argument est isolé il n'y a pas de réponse qui peut décrédibiliser l'argument précédent. Si cet outil n'est pas accompagné, il reproduit seulement les mêmes effets qu'un débat classique. L'objectif est de ne pas voir le débat « *confisqué* » par quelques orateurs, et ce au nom du postulat politique de « *l'égalité des intelligences* », pour reprendre la formule d'un auteur souvent cité dans l'éducation populaire politique (Rancière, 1987). Selon Kevin, « *les outils, c'est 5% de l'intérêt d'une méthode d'éducation populaire qui est de lutter contre les rapports de domination. Le brise-glaces on s'en fout* »⁴⁶. Les outils de facilitation qui favorisent la communication et le débat ne se suffisent pas à eux-mêmes. Pour répondre à l'objectif de lutte et de transformation de la société, les outils doivent être accompagnés.

Ensuite, en cercles plus restreints, ce sont la plupart du temps les « jeux de connaissance » qui font office de moments « brise-glace ». Existants sous des formes et avec des consignes diverses, ceux-ci proposent aux participants d'occuper l'espace sur la base d'une propriété sociale qui le caractérise. Ce faisant, ils poussent chacun à entrer en relation avec les autres sous ce rapport : former une ronde sur la base de l'ordre alphabétique des prénoms ; se positionner dans l'espace (nord, sud, est, ouest) en fonction de son département d'origine ; etc. Selon Nicolas Brusadelli, ces exemples montrent que la plupart des technologies « participatives » les plus anodines sont, en réalité, « *des incitations à entrer en interaction avec les autres, à occuper physiquement l'espace* » (Angot et al., 2021). Plus encore, il s'agit toujours de mettre « de soi » dans les interactions, les dispositifs participatifs ont pour fonction d'amener l'individu à fournir des informations à son sujet sur lesquelles des échanges discursifs peuvent se construire.

⁴⁶ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

Chapitre 4. L'entrepreneuriat social : dilemme entre idéologie et modèle économique

« Cette crise, qui se fait jour dans les années 1970, réside notamment dans le fait que les associations ont été absorbées par leurs tâches gestionnaires. Dans le même temps, le discours idéologique pionnier devenait secondaire. Le public lui-même s'est transformé, il a commencé à venir comme un « consommateur » à travers la concurrence de l'offre. Commence alors à se dessiner un fossé entre les valeurs portées par les associations d'éducation populaire et la réalité de la demande sur le terrain. » (FOUR, 2018).

Le modèle des SCOP est le premier à s'intégrer dans ce que l'on appelle au début des années 1990 « l'entrepreneuriat social ». L'entrepreneuriat social se caractérise principalement par la volonté de soumettre la performance économique aux critères de l'intérêt général. La seconde particularité des SCOP est leur cadre juridique spécifique, dans lequel les salariés sont associés majoritaires, c'est-à-dire qu'ils investissent dans la société et le pouvoir est exercé démocratiquement. Dans cette partie, sera abordé la gouvernance spécifique des SCOP⁴⁷. En effet, chaque salarié dispose d'une voix, quel que soit ses missions au sein de la SCOP. Les salariés, associés sont donc au « cœur d'un métier qui est très militant du côté de l'éducation populaire et d'une structure qui est très contraignante ce qui multiplie les possibilités de s'embrouiller »⁴⁸. La gouvernance partagée favorise le débat et les conflits au sein des équipes et l'objet militant accentue les tensions entre marché et militantisme (4.1) De plus, la prise de décision partagée est chronophage. Ces tensions ont épuisé certains professionnels et les ont amenés à se réorienter (4.2).

4.1 Le modèle SCOP, une gouvernance partagée sans conflit ?

Dans les années 1990, les militants ont choisi ce modèle dans une idée « anticapitaliste ». Pour autant, ils ont rapidement été pris dans des divergences entre des volontés individuelles de faire fonctionner de manière viable et rentable les structures au détriment de certaines valeurs. La

⁴⁷ Société coopérative de production

⁴⁸ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

première identifiée concerne la propriété intellectuelle et la volonté de diffuser l'éducation populaire plutôt que de la « labéliser » et d'en tirer profit. Collectivement la volonté était de diffuser. Néanmoins, au niveau individuel, le fait de tout partager en open source et de participer à la création de sa propre concurrence a suscité des oppositions, dont rend bien compte l'expérience du collectif Le Carreau :

« Les autres du Carreau, ils géraient bien ça dans une stratégie vraiment hautement politique de se dire plus on sera nombreux à faire de l'éduc pop, et moi j'ai beaucoup de regrets et avec un peu de recul, je trouve que nous [au niveau de son ancienne SCOP], on a gagné beaucoup d'argent et on n'a jamais beaucoup aidé les autres à se monter »⁴⁹

Les propos de Kevin montrent à quel point la position de diffuser n'est pas homogène à travers les différentes SCOP. Au-delà de la propriété intellectuelle, la nécessité de production du modèle SCOP a un impact sur l'organisation du temps de travail par rapport au modèle associatif sous subvention. Il y a une injonction à la rentabilité pour pouvoir pratiquer de la formation : chaque heure est comptée. D'ailleurs, les enquêtés sous modèle SCOP ont été plus difficiles à contacter. Cela a nécessité de les rencontrer sur des horaires de repas pour ne pas leur faire perdre une heure de travail. Le temps improductif est très couteux. Cet aspect a un impact sur le temps de réunion et de partage entre les associés. « *Le réseau du Carreau, ce sont des gens qui te font payer quand ils te croisent. Ce qui est marrant c'est que c'est un peu vrai* ». ⁵⁰ A l'inverse du modèle associatif sous subvention où les travailleurs ne sont pas gestionnaires, le temps de réunion entre les salariés est beaucoup plus souple.

La majorité des SCOP favorisent la prise de décision collective pour tout ce qui relève de la gestion administrative et de la formation. Malgré cette prise de décision collective, les missions sont souvent réparties : l'un s'occupe des ressources humaines ; l'autre de la communication ; un autre du partenariat, de la gestion des agréments, de la comptabilité, etc. La gestion administrative représente près de la moitié du temps de travail par rapport à la prestation de formation. Cette organisation contraignante génère un temps long pour la prise de décision et

⁴⁹ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

⁵⁰ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

suscite des frustrations pour certains. C'est le cas de Thibault qui raconte que pour prendre une décision d'un achat de 120 euros pour du matériel, il fallait six mois de négociation. Cette organisation était incohérente pour Thibault d'autant plus que son métier visait à accompagner les équipes dans leur communication, à faire de la gouvernance partagée *« alors qu'on n'arrivait pas à se l'appliquer en interne »*⁵¹. Aussi, le fait que les actionnaires soient les salariés implique que chacun investisse de son argent pour constituer une trésorerie. Thibault avait prêté une somme plus élevée que les autres actionnaires et la structure a mis six ans à rembourser ce prêt : *« Ça rajoute un peu dans la relation des tensions, moi ça m'a usé »*⁵². Pour Kevin, le fait d'être coopérateur invite à plus d'engagement et de surveillance des finances de la structure : *« là c'est une tempête quoi, quand t'es coopérateur, que t'as mis de l'argent, t'as une autre appréhension de ton outil de travail. »*⁵³. Finalement, les échanges des SCOP tournent majoritairement autour de la gestion administrative de la formation plutôt que de l'objet lui-même. Les structures se sont fondées autour d'une idéologie mais les logiques de marché absorbent une partie de leur temps de travail et de leur énergie pour la faire valoir.

Les trois anciens de l'éducation populaire ont un regard critique sur le modèle de gouvernance partagée. Selon eux, si l'organisation n'est pas affinée, pensée autrement, que *« tout le monde fait tout »* le modèle de gouvernance partagée reproduit les inégalités de pouvoirs constatées dans les autres structures : états, collectivité, associations.

*« Avec 20 ans d'engagement associatif derrière moi, avec l'accompagnement d'une, j'sais pas, une bonne cinquantaine de structures sur des questions de gouvernance et d'organisation. Je constate que les pires violences dans la relation humaine et les violences psychosociales que j'ai connues c'est vraiment dans les, dans les, dans les associations. »*⁵⁴

Pour eux, l'organisation des tâches partagées sans aucune spécialisation n'est pas une bonne option. *« L'anarchie sans donner les moyens et sans organisation, ça créer de la violence pour*

⁵¹ Entretien avec Thibault, le Forum imagé, juin 2021

⁵² Entretien avec Thibault, le Forum imagé, juin 2021

⁵³ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

⁵⁴ Entretien avec Thibault, le Forum imagé, juin 2021

les salariés »⁵⁵. Selon Kevin et Thibault, pour qu'une organisation « anarchiste » fonctionne, il faudrait être dans un système de délégation, il faudrait que les tâches de gestion administrative de la structure (tout ce qui ne relève pas de la formation) soient déléguées à un prestataire extérieur. Des outils peuvent permettre d'analyser les processus de décisions internes et qui vont alerter et favoriser le passage à l'action pour diminuer les conflits « *un outil qui te permet de dire : stop les gars-là. Ça fait 10 minutes qu'on parle d'un truc, on aurait dû le régler en une minute. On se divise les tâches et les décisions* »⁵³. Enfin, la troisième proposition est de répartir les décisions par domaine en créant des binômes spécifiques.

4.2 Épuisement professionnel et réorientations

Les trois « anciens » de l'éducation populaire se sont réorientés vers d'autres modèles de structures pour plusieurs raisons. D'abord les trois évoquent des conflits interpersonnels importants au sein des équipes qui sont certainement favorisés par les éléments que l'on vient d'aborder (gouvernance partagée, organisation, statut d'actionnaire). Aussi, les trois professionnels disent être partis par « *épuisement* » à la fois physique et psychologique. L'épuisement physique vient du fait que les professionnels se sont engagés de manière intensive en termes d'horaires. Daniel dit qu'il ne trouvait pas de moment pour récupérer ses heures de travail « *ça reste un métier physiquement éreintant. Sans parler d'avoir une vie de famille, mais juste avoir une vie sociale. Il y avait certains moments ou en gros, le printemps et l'automne pour la vie sociale il fallait oublier parce qu'on passe à peu près tous les soirs et tous les week-ends à l'association* »⁵⁶. Le fait d'être en SCOP demande d'être porté individuellement et collectivement par les associés ce qui demande un temps de présence élevé « *j'avais un rythme de 60/70h par semaine* »⁵⁷. Il y a plusieurs niveaux sur lesquels les formateurs se rejoignent tous : la distance entre ce que les formateurs prônent et les contradictions dans lesquels ils sont pris. Du côté de Daniel, il formait les institutions à de la participation et en parallèle il animait des temps de concertation auprès des habitants. Il décrit ces temps de concertation comme étant difficile car il ne voit pas le sens de concerter pour que les bailleurs démolissent et reconstruisent alors que ce n'est pas la volonté des habitants : « *On est un peu entre le marteau et l'enclume à*

⁵⁵ Entretien avec Thibault, le Forum imagé, juin 2021

⁵⁶ Entretien avec Daniel, Bingo, mai 2021

⁵⁷ Entretien avec Daniel, Bingo, mai 2021

faire de notre mieux, donc on se donnait à fond parce qu'on y croyait. Mais du coup, la mairie n'était pas contente parce qu'on allait trop loin et les habitants n'étaient pas contents parce que Ben on ne peut pas faire assez de choses pour eux quoi. On ne pouvait pas les aider. »⁵⁶

Que ce soit pour Thibault ou pour Kevin, les deux ont « saturé » et « ont mis du temps à digérer » les conflits qui ont justifié leur départ. « *Quand on part de ces structures ce n'est jamais par plaisir, on s'y est investi, on a donné des formations intenses, on exerce notre militantisme. Quand tu pars ça laisse un gout amer* ». ⁵⁸ Les trois professionnels se sont réorientés : Thibault en fondant une entreprise de formation, Kevin à l'association la Mésange Rose, plateforme Participations et Daniel en co fondant une SCOP orientée communication/facilitation. Ils n'ont pas été les seuls à se réorienter. Toutes les SCOP du Carreau ont « explosé » le Carreau n'existe plus depuis 2014 « *tout le monde s'est embrouillé* » ⁵⁹. Les structures n'ont pas forcément fermé, certaines personnes se sont regroupées autour d'intérêt par exemple quelques personnes d'une SCOP du Carreau se sont regroupées sur des actions féministes, d'autres sur des actions syndicalistes. Les éclaireuses de leur côté ont complètement revu leur organisation. « *Elles souhaitaient ne plus être une petite SCOP* » ⁶⁰, elles ont donc fait le choix de déléguer certaines tâches de gestion administrative car « *elles avaient envie d'avoir un peu plus de liberté individuelle, quand elles étaient en SCOP il fallait qu'elles décident de tout ensemble, leur salaire, leur temps de travail, leur horaire. Elles sont arrivées à un moment où elles souhaitaient décider de ces aspects, seules* » ⁶¹. Les éclaireuses se sont donc rattachées à une grande coopérative qui ne fait pas que de l'éducation populaire pour gérer l'administratif et se consacrer à la formation. De plus, l'autre changement qui a fragilisé les « petites » SCOP est la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 ⁶² appelée Avenir professionnel qui apporte de nombreux changements à la formation notamment au niveau de la prise en charge financière ainsi que de la certification. La certification Qualiopi sera obligatoire au 1er janvier 2022. (Voir annexe 5)

⁵⁸ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

⁵⁹ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

⁶⁰ Entretien avec Milène, Collectif les éclaireuses, mai 2021

⁶¹ Entretien avec Milène, Collectif les éclaireuses, mai 2021

⁶² LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, article 1 à 48, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037367660/>

PARTIE II : LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION : L'ENTREE DES « FACILITATEURS » DANS LE MARCHE DE LA FORMATION A LA PARTICIPATION (DEPUIS 2000)

« Les professionnels de la participation doivent faire vivre une demande sociale de papier. Il s'agit pour eux d'administrer la preuve du succès participatif en déployant des techniques et des procédures qui relèvent aujourd'hui moins de l'espace militant que de celui des communicants et des experts en marketing » (Mazeaud et Nonjon, 2018, p121)

Au début des années 2000, l'offre de formation à la participation s'est diversifiée. Les structures de l'éducation populaire ne sont plus les seuls organismes de formation. De nombreuses sociétés ont été créées sous différents statuts : SCOP⁶³, SAS⁶⁴, regroupement d'entrepreneurs, cabinets de consultants. Si la place des cabinets de consultants privés est prépondérante et en constante évolution dans le marché de la formation sur la participation des collectivités locales, elle reste marginale dans le milieu associatif. Dans le champ associatif, se sont essentiellement des formateurs regroupés en SCOP. Nous appellerons cette deuxième génération de formateurs de la participation les « facilitateurs ». Ce terme a été retenu car il correspond à la manière dont se nomment eux-mêmes la plupart des professionnels de cette génération. Ces « facilitateurs » ont des ressources et des programmes de formation multiples. Nous verrons dans cette partie que les « facilitateurs » proposent d'autres formations que celles à la participation dans leur répertoire.

Plusieurs hypothèses pourraient justifier l'émergence de cette nouvelle génération de formateurs à la participation, ainsi que la diversification de l'offre de formations en milieu associatif. Ce que Mazeaud et Nonjon observent au sein des collectivités est aussi remarquable dans le monde

⁶³ Société coopérative de production

⁶⁴ Société d'action simplifiée

associatif. D'abord, les structures militantes d'éducation populaire ont été traversées par plusieurs conflits. Suite à ces conflits, les SCOP se sont transformées. Plusieurs professionnels de l'éducation populaire se sont orientés vers d'autres structures moins « étiquetées militantes »⁶⁵ suite à un épuisement physique, psychologique et des conflits interpersonnels. Ces nouvelles structures ont parfois été fondées par certains militants d'éducation populaire afin d'être davantage « en agilité par rapport aux besoins des commanditaires »⁶⁶.

De plus, ces militants de la première génération, en tant qu'entrepreneurs de la formation à la participation, ont contribué à la construction de l'idée suivante : il est nécessaire de mobiliser des méthodes et de disposer d'un savoir-faire qui ne repose pas uniquement sur des expériences militantes pour viser une transformation sociale grâce à la participation. Ils ont contribué à intégrer le fait que la participation se situe au croisement de la théorie et de la pratique, qu'elle repose sur des méthodes et des instruments spécifiques. En parallèle de cette professionnalisation et de cette technicisation de la formation émerge une injonction participative, dans le secteur associatif (Loi 2002.2 – Conseil de vie sociale). Pourtant peu d'espaces sont consacrés à la question suivante : y-a-t-il une demande sociale de participation ? La législation en faveur de la participation et la professionnalisation de la formation à la participation laissent penser que cette demande va de soi. Comme il est impossible de penser que cette demande n'existerait pas (ou pas toujours, ou pas dans les espaces qui lui sont dédiés), alors la seule raison qui justifierait le manque de représentation des citoyens dans les instances serait un manque de techniques de communication et de facilitation. Pour contrecarrer cette menace de l'absence du public qui pèse sur les dispositifs et les professionnels qui les font vivre, toute une série de techniques seront imaginées par les professionnels de la participation. Partant de cette idée, on comprend que la maîtrise des techniques de communication et de mobilisation constitue un élément central du sens pratique des professionnels de la participation.

La troisième hypothèse est plus spécifique au monde associatif. La lutte contre les exclusions construit une grande partie de sa légitimité sur sa capacité à être en proximité avec les personnes en situation de pauvreté. Le secteur associatif a les ressources pour connaître les réalités des

⁶⁵ Entretien avec Daniel, Bingo, mai 2021

⁶⁶ Entretien avec Thibault, le Forum imagé, juin 2021

personnes destinataires des politiques sociales. Néanmoins, face à la réappropriation de la participation par les services décentralisés et déconcentrés de l'Etat (notamment les collectivités territoriales à travers la multiplication des postes de chargés de mission « participation »), les associations cherchent à préserver leur légitimité à agir fondée sur la connaissance des besoins des citoyens. Il y a donc un véritable enjeu de savoir-faire pour répondre à la demande sociale de participation. Il est également important pour ces acteurs de se présenter comme l'intermédiaire indispensable entre les élus et les citoyens, voire comme les seuls acteurs légitimes à occuper cette position de « *facilitateur* », « *traducteur* », « *développeur* » ou encore « *tiers garant de la participation* » (Mazeaud & Nonjon, 2015). Les associations sont donc des commanditaires de formations à la participation, qui doivent attester de leurs compétences dans la production et l'animation de cette offre de participation.

Le foisonnement des marchés publics et des appels d'offre dans le secteur associatif révèle les besoins en termes de formation à la participation et d'outillage. Au sein des universités, des cursus spécifiques dédiés aux processus de concertation et de participation sont développés dans un objectif de professionnalisation des acteurs de la participation (Voir annexe 4). Selon Loïc Blondiaux, responsable du master 2 professionnel « Ingénierie de la participation » à l'Université Paris-Sorbonne, la professionnalisation est devenue un « *enjeu décisif* » de la démocratie participative (Mazeaud & Nonjon, 2015). Cette « *nébuleuse participative* » [associative] requiert une « *agilité* », pour reprendre le terme employé par Thibault à propos des contenus de formation proposés. Les formations doivent être adaptées aux besoins des commanditaires. Cette agilité passe par le développement d'une offre de formation à la participation « *à la carte* » (Mazeaud & Nonjon, 2015).

Cette deuxième génération de formateurs nommée les « *facilitateurs* » est hétérogène (1) et la place de la formation à la participation évolue, de même que le panel de formations, qui s'élargit. Le fil conducteur est davantage la communication et la facilitation, ce qui constitue un tournant dans la formation à la participation. (2) En dernier lieu, la diversification des identités des structures a eu un impact sur l'appartenance à un réseau de formateurs de participation et sur les relations entre les formateurs (concurrence, complémentarité) (3).

Chapitre 1. Les « facilitateurs » : une deuxième génération hétérogène

Les « facilitateurs » ont pour caractéristiques principales de recourir massivement aux outils de concertation et de facilitation des processus de décisions. Cette génération est composée de professionnels aux trajectoires variées (1.1). L'entrée d'une génération aux profils hétérogènes a favorisé l'évolution de plusieurs modèles de coopératives. (1.2) Le modèle SCOP coexiste à présent avec d'autres (SCIC⁶⁷, CAE⁶⁸).

1.1 Des professionnels aux trajectoires variées

	SOPHIA	SONIA	THIBAUT	DANIEL
Age	27 ans	36 ans	39 ans	40 ans
Formation initiale	Master en sciences de l'éducation	Licence 3 A Master Développement local (IEDES) La Sorbonne	Ingénieur	Licence et Master à Sciences Po Maitrise urbanisme
Passage par l'éducation populaire	OUI	NON	OUI	OUI
La structure	SCIC La balle coopérative 2015	SCOP - CAE Le cylindre multicolores 2006	SAS Le forum imagé 2019	SCOP Bingo 2014

Au cours de notre enquête de terrain, nous avons rencontré quatre « facilitateurs ». L'analyse de leurs trajectoires révèle plusieurs caractéristiques communes : Leurs parcours sont des trajectoires qui se croisent, dans le processus mais aussi dans les structures qu'ils côtoient. Est constaté une diversité des parcours de formation initiale. La majorité des « facilitateurs » ont été formés à la facilitation/participation (dans le cadre de formation professionnelles ou

⁶⁷ Société Coopérative d'intérêt Collectif

⁶⁸ Coopérative d'Activité et d'Emploi

d'expériences bénévoles). Trois sur quatre ont côtoyé l'éducation populaire et se sont orientés vers des structures de « facilitateurs ».

Concernant la diversité des parcours, Sophia a un parcours en sciences de l'éducation, elle a travaillé pour une grande association d'éducation populaire (où elle a rencontré Thibault). Suite à cette rencontre, ils ont cofondé avec deux autres associées (une artiste sensibilisée à l'éducation populaire et une personne avec un parcours humanitaire) la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « La Balle Coopérative » en 2015. Le second entretien est celui de Sonia, qui a un parcours de coopération et de participation au niveau international. Elle a été formée à la participation notamment dans le cadre de sa licence 3A et de son master développement local à la Sorbonne⁶⁹. Sonia s'est également formée à des méthodes d'animation à travers plusieurs expériences bénévoles. C'est lors d'un stage qu'elle a connu la SCOP le « Cylindre multicolores » pour qui elle travaille depuis trois ans auprès de dix entrepreneurs-salariés venant d'horizons divers (urbanistes, sociologues, géographes, ingénieurs, chargés de communication, « facilitateurs », animateurs). En parallèle, Sonia travaille pour une association « Equité et justice ». Parmi nos enquêtés, elle est la seule à ne pas avoir exercé dans le domaine de l'éducation populaire. Thibault et Daniel ont été des « militants de l'éducation populaire » (première génération) et sont aujourd'hui des « facilitateurs » (deuxième génération). Thibault a cofondé « la Balle coopérative » et travaille aujourd'hui pour « le Forum imagé ». Quant à Daniel, il a travaillé en structure d'éducation populaire (la Ville des robins) avant de cofonder la SCOP « Bingo » avec deux associés.

Concernant les « anciens » militants de l'éducation populaire qui se sont orientés pour des raisons d'épuisement et de conflits, on identifie une transition de la « *militance* » à la « *consultance* »⁷⁰. Concernant les « facilitateurs » qui ne viennent pas de l'éducation populaire (développeur web, graphiste, urbaniste), ils sont entrés dans le domaine de la formation selon eux pour redonner du « *sens* »⁷¹ à leur travail et sont des personnes majoritairement engagées

⁶⁹ Le master développement local comporte plusieurs modules sur la concertation et la participation. Plusieurs formations de concertation et de participation sont aujourd'hui disponibles à l'université (Voir Annexe 3)

⁷⁰ Termes utilisés par Mazeaud et Nonjon qui qualifient les processus caractéristiques des transformations qu'a connu la participation à partir de la fin des années 1980 (Mazeaud & Nonjon, 2018)

⁷¹ Entretien avec Daniel, Bingo, mai 2021

dans des associations en tant que bénévoles en parallèle de leur travail. A part Sonia, peu de « facilitateurs » ont intégré une SCOP suite à un stage (à la différence des militants d'éducation populaire). Concernant la création de ces coopératives, plusieurs fondateurs se sont rencontrés lors de leurs engagements associatifs. Ces SCOP sont nées « *d'envies communes* »⁷² de faire de la communication, de la concertation. Dans la plupart de ces organisations les salariés ont des liens qui précèdent leur intégration dans la structure (lien familiaux ou amicaux).

1.2 L'évolution des modèles de coopératives

Le choix du modèle de SCOP a pour objectif de trouver un équilibre entre « *performance économique et performance sociale* » (Confédération générale des Scop, 2018) au travers d'une dynamique collective, au bénéfice de leurs salariés, de leurs sociétaires. Les militants de la première génération appartenaient tous à des structures de type SCOP. Les membres de la seconde génération ont affiné leurs besoins : divers modèles de coopératives coexistent. La société coopérative de production (SCOP), devenue Société coopérative Participative, regroupe plusieurs statuts : Société d'Action Simplifiée (SAS), SA (Société anonyme), SARL (Société à responsabilité limitée). Les principales différences entre ces sociétés concernent le nombre de coopérateurs et le capital. Sur les quatre structures facilitatrices étudiées, trois sont des SCOP. Parmi elles, certaines spécificités existent. La première concerne le « Forum imagé », il est le seul formateur de sa structure, son associée est chargée de la gestion administrative de la société. Le Cylindre multicolores a également choisi une variante de la SCOP, en adoptant le statut de Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE). Ce modèle propose un statut d'entrepreneur-salarié où les professionnels développent leur propre activité dans un cadre autonome et disposent de moyens mutualisés (facturation, outils de gestion). La Balle coopérative, quant à elle, a opté pour le modèle de la SCIC. Selon la loi de 2001⁷³, leur objet est « *la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale* »⁷⁴. Le fonctionnement des SCIC est très proche de celui des SCOP : la gestion est démocratique (une

⁷² Entretien avec Daniel, Bingo, mai 2021

⁷³ La loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, portant diverses réformes d'ordre social, éducatif et culturel, afin de compléter la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947, portant statut de la coopération. Le décret n° 2002-241, relatif à la société coopérative d'intérêt collectif, est paru le 21 février 2002.

⁷⁴ <https://www.les-scic.coop/legislation>

personne = une voix) et le mode de fonctionnement ne privilégie pas l'aspect lucratif. L'entreprise appartient là aussi aux salariés, mais pas seulement. C'est une spécificité des SCIC, dès lors que le capital peut également être détenu par les bénéficiaires de l'activité (les clients, les usagers, les fournisseurs). Dans le cas de la Balle coopérative, elle appartient à des salariés associés et des militants. Autrement dit, ceux qui disposent d'un droit de vote, ont une sorte de « *double qualité* » (Hély & Moulévrier, 2009) de propriétaire et client.

Le choix du statut est justifié différemment selon nos enquêtés. Certains mettent l'accent sur l'identité « *éducation populaire* »⁷⁵ en allant vers le modèle de coopérative le plus simple possible afin de pouvoir prendre les décisions relatives à son activité « *simplement* »⁷⁶. Le choix de ne pas aller vers des structures associatives était justifié par le bien-être au travail « *on avait tous les trois l'envie de ne pas se tuer au travail et de trouver un moyen de sources de revenus décent. Mais on n'était pas du tout en mode start-up non plus* »⁷⁷. D'autres insistent davantage sur le fonctionnement horizontal de la structure : les entrepreneurs salariés du Cylindre multicolores, par exemple, affirment vouloir « *sortir du cadre descendant de l'entreprise et de l'associatif* »⁷⁸. La coopérative permet de mutualiser les moyens et les ressources d'indépendants qui disposent de « *sensibilités associatives* »⁷⁹ sans hiérarchie. Le troisième registre de justification est que de travailler en SCOP ou en SCIC est également l'opportunité de professionnaliser son militantisme : « *continuer notre militantisme sur l'éducation populaire et travailler d'une autre manière avec une gouvernance partagée* »⁸⁰. Pour ces entrepreneurs, le modèle SCOP permet de trouver un équilibre entre engagement, démocratie au travail, dimension éthique tout en vivant « *décemment* »⁸¹ de son activité. Cet état des motivations constitue ce qu'appellent Hély et Moulévrier « *la croyance en l'idéal de l'économie sociale* ». Les auteurs qualifient cette croyance comme la constitution « *d'un espace clos sur lui-même et capable de résister à la violence du capitalisme ; la réconciliation du travail*

⁷⁵ Entretien avec Thibault, le Forum imagé, juin 2021

⁷⁶ Entretien avec Milène, collectif les éclaireuses, mai 2021

⁷⁷ Entretien avec Daniel, Bingo, mai 2021

⁷⁸ Entretien avec Sonia, le Cylindre multicolores, juin 2021

⁷⁹ Entretien avec Daniel, Bingo, mai 2021

⁸⁰ Entretien avec Sophia, la Balle coopérative, juin 2021

⁸¹ Entretien avec Daniel, Bingo, mai 2021

et du capital ; et enfin, le modèle démocratique » (Hély & Moulévrier, 2009). Selon eux, les bases historiques de cette croyance reposent ainsi sur trois mythes : les institutions de l'économie sociale formeraient un ensemble cohérent et homogène fondé sur une doctrine commune ; l'organisation démocratique des structures productives de l'économie sociale permettrait de dépasser l'antagonisme entre propriétaires des moyens de production et propriétaires d'une force de travail ; et enfin, ces structures (ré) inventeraient, au travers du principe affirmé « un homme, une voix », les formes possibles d'une « vraie » démocratie. (Hély & Moulévrier, 2009)

Quels sont les effets de ces transformations statutaires sur les pratiques des formateurs « facilitateurs » ?

Chapitre 2. Communiquer, faciliter : un tournant dans la formation à la participation ?

Nous pouvons supposer que l'évolution de la sémantique concernant la participation vers de la communication/facilitation et la diversification du groupe professionnel des formateurs à la participation (urbaniste, développeur web, graphiste) a eu un impact sur les formations dispensées auprès des associations. Du côté de l'action publique, Mazeaud et Nonjon évoquent une « *démocratie des Post it* », à destination des collectivités, l'objet centrale n'est plus la participation mais davantage « *la monstration de la démocratie participative* » (Mazeaud & Nonjon, 2018) à travers des outils de communication. Le recours croissant au numérique (qui n'a pas échappé aux entrepreneurs de la participation) a également une place dans cette transformation. Il s'avère que pour l'offre de formation à destination des associations (notamment pour les « facilitateurs »), la participation n'est plus l'objet unique des formations (2.1), elle fait partie d'un panel large de sujets de formation. Néanmoins, les réponses aux appels d'offres sont relativement similaires. Elles présentent une configuration homogène entre structures interrogées (2.2).

2.1 La participation n'est plus l'objet unique des formations

Du côté des militants de l'éducation populaire (I), les formations ont évolué suite à la réorganisation des différentes SCOP, notamment celles du Carreau. Une hypothèse qui justifie la diversification des modules de formation est la nécessité d'être « agile » face aux demandes des associations, et face à l'émergence de la concurrence. Pour la deuxième génération, nous observons que la participation n'est pas l'objet unique des structures. Elles proposent d'autres

types de formations dans différents domaines. Par exemple, le Cylindre Multicolores, avec son équipe de onze entrepreneurs salariés propose des formations sur trois grandes thématiques :

Encadré n°4 : Thématiques de formations du Cylindre Multicolores

Thématiques	Développement territorial	Renouvellement démocratique	Démarches inclusives et action sociale
Modules de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Urbanisme participatif • Maitrise d'usage • Sociologie Urbaine • Lieux hybrides • Transition écologique et sociétale • Action culturelle • Coopération et solidarité internationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation et concertation • Gouvernance des organisations • Economie sociale et solidaire • Intelligence collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les discriminations • Insertion et emploi • Accès aux droits • Approche inclusive et interculturelle

La participation est présente dans les trois grandes thématiques mais ne constitue pas l'ensemble des propositions. On repère l'ambition de rendre « *transversale* »⁸² la thématique de la participation. Afin de proposer ces formations, le Cylindre multicolores répond à des appels à projet et effectue de la veille sur la plateforme de marchés publics. La diversité des modules de formations proposés, ainsi que cette veille active traduit la volonté de la structure d'être en « *agilité* » par rapport au marché et de proposer des modules répondant à des besoins. *In fine*, le mode de fonctionnement entrepreneur/salarié a une influence sur la pluralité des thématiques de formation proposées. Le fonctionnement du Cylindre multicolores ressemble sensiblement à celui des cabinets de consultants privés que décrivent Mazeaud et Nonjon : il propose des formations « à la carte » aux collectivités locales ; ses membres sont majoritairement issus du secteur privé ; ils mobilisent des techniques ; il est composé d'entrepreneurs qui ne viennent pas de l'éducation populaire. Au vu des formations initiales (graphisme, développement), ces derniers ont été face à des opportunités professionnelles relevant du secteur de l'entreprise privée. On peut penser que ces salariés-entrepreneurs ont effectué des importations de modèles qu'ils ont connus, issus notamment de l'entreprise privée.

⁸² Entretien avec Sonia, le Cylindre multicolores, juin 2021

Encadré n°5 : Thématiques de formation de la Balle coopérative

Thématiques	Facilitation	Coopération	Pédagogie	Gestion de projet
Modules	<ul style="list-style-type: none"> • Animation participative • Animation participative à distance • Facilitation graphique • Animation de réunions • La créativité pour favoriser l'intelligence collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Posture de coopération • Gestion de conflits • Dynamique de coopération et prise de décision collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de formateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution de problèmes • Organisez-vous pour optimiser votre temps • Gestion de projets participatifs • Manager coopératif

La Balle coopérative propose des formations de participation qui favorise la coopération entre les équipes. Très peu de modules sont proposés pour favoriser la participation des personnes accompagnées. Aussi, ils proposent plusieurs formations qui répondent à l'évolution du travail social et à sa logique de gestion de projet⁸³. La participation apparaît moins dans les modules que dans les mots utilisés lors de la rencontre avec Sophia. Finalement, la participation qualifie la relation entre le stagiaire et le formateur plutôt que celle entre les associations et les personnes accompagnées « *toutes les formations sont participatives* »⁸⁴.

⁸³ Le travail social est majoritairement financé par l'Etat. Avant, la subvention des associations était majoritaire. Aujourd'hui, c'est la logique de conventionnement qui prédomine. Le moyen de conventionner est de répondre aux appels à projet lancés par l'état. On parle de « logique d'appels à projets » car ces derniers sont rationalisés. Il comporte une logique de gestion.

⁸⁴ Entretien avec Sophia, La Balle coopérative, juin 2021

Encadré N°6 : Thématiques de formation le Forum imagé

Thématiques	Education	Transition	Facilitation et consulting
Exemples de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Posture éducative • Pédagogies • Coopération et participation • Prévention et conduites à risque • Education au consentement • Lutte contre les discriminations • Compétences psychosociales • Communication et écoute 	<ul style="list-style-type: none"> • Economie locale • Economie circulaire • Revitalisation locale • Modes de transport • Biodiversité • Empreinte Carbonne • Préservation du climat • Vivre ensemble • Engagement citoyen • Démocratie locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des relations • Bien-être au travail • Gouvernance partagée • Accompagnement au changement • Animation et gestion des conflits • Coordination de projet • Communication en équipe

Les thématiques de formation proposées par le Forum imagé (porté par Thibault) sont fortement imprégnées de son parcours, notamment de ces expériences autour de l'éducation et de l'éducation populaire. Il est par ailleurs investi politiquement sur une liste électorale régionale aux cotés des « Verts » ce qui justifie également l'empreinte « transition écologique et sociale » de ces thématiques de formation. La partie « facilitation » et « consulting » est très similaire à celle de la Balle coopérative (qu'il a cofondé). Des circulations d'outils existent entre sa nouvelle structure et toutes celles qu'il a cofondé. C'est le cas également de la dernière formation proposée relative au numérique et à l'animation de réunion à distance.

Ces offres de formations ont plusieurs points communs : d'abord, la participation n'est pas l'unique thématique, la place de la communication et de la facilitation est importante. Bien que les intitulés de leurs formations soient variables, on constate une adaptation de ces intitulés aux jargons professionnels des secteurs visés (collectivités, associations ou entreprises), une mise en abyme de la participation (sensibiliser à la participation des personnes concernées par son expérimentation par les professionnels) et une agilité pour répondre aux attentes du marché/aux enjeux actuels (travail en distanciel, enjeux environnementaux...). L'analyse de ces résultats vont dans le sens de l'existence d'un « *clavier participatif* » (Mazeaud et Nonjon, 2018, p139) qui se traduit par l'utilisation de diverses solutions participatives, mobilisables « à la carte » dans les guides méthodologiques fournies lors des formations.

2.2 Une rationalisation homogène des formations

Plusieurs structures ont répondu à un appel d'offre lancé par une association adhérente de la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne Rhône Alpes. Celui-ci a obtenu des réponses

rédigées par des structures des trois générations. En première partie était proposée l'analyse de la réponse du Collectif des éclaireuses. L'analyse portera ici sur les réponses du Cylindre multicolores, de la Balle coopérative et de Bingo à cet appel à projet, complété par l'analyse des modules de formation sur catalogue proposés par les quatre structures.

Encadré n° 7 : Proposition de formation du Cylindre multicolores suite à l'appel d'offre d'une association d'accueil et d'hébergement lyonnaise

Phase 1	Phase 2	Phase 3
Diagnostic du présent et construction du commun (entretiens, focus groupes, coconception des méthodes/outils avec le comité de suivi) + demi-journée collective pour partage et mise en débat du socle commun.	Emergence d'idées et d'expérimentation d'actions nouvelles. Ateliers d'émergence d'idées, utilisation des méthodologies du design thinking ¹⁸ . Juin/juillet Co construction feuille de route et indicateurs d'évaluation	Evaluation à travers des points d'étape, évaluation globale à la fin d'une phase test et journée collective.
Avril à mi-juin	Aout/novembre	Décembre

La structuration des trois réponses des « facilitateurs » est sensiblement identique. Il y a une systématisation des propositions d'accompagnement dans cette deuxième génération, dans laquelle nous pouvons identifier un processus de « *rationalisation du travail participatif* » (Gourgues, 2013, p53). En effet, la configuration méthodologique est systématique : diagnostic, co-construction, évaluation. Ce séquençage systématique du processus participatif induit l'idée suivante : il existe une méthode applicable à toutes les situations et les demandes. Dans chacun des cas, elles s'apparentent à des formations-actions sur un délai de plusieurs mois, laissant le temps aux travailleurs sociaux d'expérimenter les outils de la formation. Ce temps est laissé pour que les travailleurs sociaux s'approprient les outils et deviennent autonomes. La proposition du Collectif des éclaireuses est davantage marquée par la promotion des outils d'éducation populaire. L'objectif est d'informer sur les différents enjeux et niveaux de participation. Cette partie constitue la première phase de la proposition des éclaireuses. La dimension de transmission d'une méthode d'éducation populaire est davantage présente que dans la proposition de la seconde génération. De son côté, le Cylindre propose de co-construire

toutes les phases de la formation/action⁸⁵. Les méthodes utilisées relèvent moins de l'analyse des enjeux de pouvoirs que du design, notamment avec l'utilisation du design thinking⁸⁶.

Encadré n°8 : Proposition de formation de la Balle coopérative suite à l'appel d'offre d'une association d'accueil et d'hébergement Lyonnaise

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Co diagnostic Construction d'une vision commune de la participation 1 journée : Etat des lieux collectif, mise en perspective avec l'échelle de la participation de Sherry Arnstein, les freins et leviers 1 jour de comité de pilotage Juin/juillet	Co analyse et co création Création de propositions d'amélioration suite à l'analyse du diagnostic 1 journée et demi Méthode de mise au débat (convergence/divergence) 1 comité de pilotage Septembre/octobre	Co réalisation Mise en place d'actions collectives 1 journée collective Novembre	Co évaluation Bilan et projection sur l'avenir 1 journée de valorisation, de bilan et de projection 1 comité de pilotage Décembre
Animation des réunions de comité de pilotage, Animation des journées, Compte rendu, analyse et synthèse			

La proposition de La balle coopérative est relativement similaire à celle du Cylindre Multicolores. Néanmoins, la place des outils de participation est peu présente par rapport aux deux autres. La réponse est centrée sur la procédure de l'accompagnement qui se rapproche de la logique d'appel à projet. La balle coopérative a systématisé pour chaque phase (un comité de pilotage, une journée, un compte rendu). L'injection de la forme projet dans les réponses aux appels d'offre est constatée pour tous les groupes professionnels. Elle peut s'expliquer par leur clientèle hybride entre entreprises, services publics et associations. Les démarches apparaissent de plus en plus « codifiées » (De Saint Pol et al., 2021) et l'empreinte politique et militante est de moins en moins présente pour les militants, presque inexistante dans les propositions de

⁸⁵ « La formation-action est une modalité de formation permettant de s'approcher le plus possible de la construction des compétences. Par sa finalisation sur le traitement de problèmes ou de projets réels, elle constitue une remarquable opportunité pour entraîner à la combinaison et à la mobilisation de ressources pertinentes (savoirs, savoir-faire, ...), pour créer et mettre en œuvre des compétences. » (L'ingénierie des compétences - Éditions d'Organisation - 1998 - p.144.)

⁸⁶ Le design thinking, en français démarche design ou conception créative, est une méthode de gestion de l'innovation élaborée à l'université Stanford aux États-Unis dans les années 1980 par Rolf Faste. Il se veut une synthèse entre pensée analytique et pensée intuitive.

formation/action des « facilitateurs » : « *l'attention procédurale montre la relativité politique des dispositifs* » (Mazeaud et Nonjon, 2018, p300).

Encadré n°9 : Proposition de formation de Bingo suite à l'appel d'offre d'une association d'accueil et d'hébergement Lyonnaise

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Constitution du comité de suivi et du pré-état des lieux. Prise de connaissance de l'existant.	Etat des lieux – sensibilisation 1 journée sous forme de temps fort (identification des leviers et des freins) Méthode mobilisée : psychologie sociale Entretiens individuels	Actions nouvelles 3 Temps de travail pour repenser l'existant et développer des projets concrets suite aux résultats de la journée.	Suivi – évaluation Synthèse du processus, questionnaire
Pas de délai indiqué			

Bingo a fait une proposition qui repose sur l'accompagnement du projet et de l'animation. Une double intervention est inscrite dans la réponse à l'appel d'offre : une collaboration entre Bingo et une psychologue sociale⁸⁷. Le collectif propose d'être centré sur les interactions, avec une approche « design et agile » à travers des pédagogies par l'image afin qu'elles soient inclusives. Ce côté "design" est également utilisé dans le marché de la formation à la participation dans l'action publique (Gourgues, 2013, p 103). Au même titre, cela s'explique par le fait que les professionnels viennent d'autres secteurs d'activité, notamment le graphisme et le développement, les formateurs de cette génération sont pour certains en reconversion professionnelle de ces secteurs. La concurrence et la prospection pour intervenir auprès des entreprises et collectivités locales (qui sont également leurs clients) peut aussi conduire à adopter leurs codes et jargons.

Dans les trois réponses des « facilitateurs », on observe que les outils participatifs ou de design sont davantage utilisés pour faciliter la participation entre les stagiaires et les formateurs plutôt

⁸⁷ Cette discipline des sciences humaines et sociales, s'attache à analyser et comprendre comment nos comportements et pensées sont influencés par la présence des autres.

que de former à des outils de conscientisation⁸⁸ ou de mobilisation qui seraient réutilisés avec les personnes accompagnées. La place du numérique et de ses outils prend de l'ampleur et les communicants s'attachent à proposer des formations adaptées à cette évolution. Concernant la SCOP Bingo, elle ne propose plus de module de formation en tant que tel. Au départ, l'accent était mis sur la concertation et la communication. L'identité de Bingo était de remettre le « co » dans « communication ». Le second objectif était d'accentuer l'information auprès des publics en situation de précarité. L'un de nos enquêtés confie en effet que la dimension informative dans les processus de concertation était souvent « *négligé* »⁸⁹. De leur trois profils variés (développeur, graphiste et urbaniste), les associés ont au départ proposé un panel de formations large (concertation, facilitation, etc.). La réforme Qualiopi a complètement remis en cause la place de la formation dans la SCOP : « *C'était trop complexe, trop lourd pour nous qui n'en faisons pas une activité principale, et notamment le passage à la certification Qualiopi qui a explicitement été imaginé pour décourager le genre de structure telle que la nôtre.* »⁹⁰ La réforme a contraint certaines structures à arrêter ces formations pour ne faire que des accompagnements. Cela a contribué à l'évolution des missions et de la place des outils, notamment du numérique dans leurs actions. Ils ont affiné leur image et sont davantage orientés vers le développement d'outils numériques collaboratifs. L'action de Bingo est donc d'accompagner la mise en œuvre de plateforme collaborative.

Comme Mazeaud et Nonjon, on constate une technicisation de l'offre de participation. L'analyse des modules de formation révèle que cette deuxième génération est davantage impactée par la concurrence et la multiplication de l'offre de formation. Différentes stratégies sont à l'œuvre : certains optent pour la spécialisation sur un axe très spécifique (Bingo avec le développement web), d'autres tentent de répondre à un panel de besoins très large (Le Cylindre multicolores avec la palette de thématiques).

⁸⁸ Les outils de conscientisation ont pour objectif de faire prendre conscience aux personnes concernées leurs conditions de classe sociale ainsi que les rapports de pouvoir qui sont liés

⁸⁹ Entretien avec Daniel, Bingo, mai 2021

⁹⁰ Entretien avec Daniel, Bingo, mai 2021

Chapitre 3. Des formateurs en « agilité » face au marché

Les deux premières générations sont impliquées dans le même marché associatif de la participation : la majorité de leurs clients sont des associations. Le taux de formation de ces structures par rapport aux autres clients varie entre 60 et 75% pour les « facilitateurs ». Au vu de la diversification des demandes de formation et l'augmentation de la concurrence, les formateurs ont fait évoluer leur identité de structure (3.1). Au vu de la diversité de trajectoires, de représentations de la participation, le réseau des formateurs à la participation et le sentiment d'appartenance qu'il générerait connaît un certain déclin. Les « facilitateurs » sont davantage dans une logique de partenariats spécialisés et ponctuels avec des prestataires qui ont des compétences complémentaires aux leurs. (3.2). La montée de l'offre et le déclin du réseau ont favorisé une concurrence importante entre les formateurs. Néanmoins, les « facilitateurs » optent pour la concurrence « *en bonne intelligence* » (3.3).

3.1 Une identité en évolution en fonction des demandes

La majorité des « facilitateurs » n'ont pas effectué d'étude de marché pour proposer leurs formations. Comme nous l'avons vu précédemment, les SCOP sont nées de rencontres, d'envies et de recompositions du monde de la formation à la participation. La plupart de ces structures propose des formations à « tâtonnement »⁹¹. Par exemple, c'est le cas de Thibault qui a construit une formation sur le numérique, notamment dans le cadre du premier confinement. Cette proposition a rencontré un grand succès (de la demande), qui l'a encouragé à poursuivre. A l'inverse, il a construit des formations qui n'ont pas été programmées, faute d'inscription.

« Je me suis dit que ce serait sympa de faire de l'accompagnement pour les parents qui sont avec des ados qui ont du mal à gérer leur consommation d'écran. J'ai vu un article sur Facebook, ça m'a donné envie d'agir. Je l'ai fait une fois, ensuite je l'ai proposé et ça n'a pas marché. J'ai arrêté »⁹².

La mise en lien entre les « facilitateurs » et leurs clients illustre aussi cet état transitoire entre éducation populaire et marché concurrentiel : site internet et prospection directe pour toucher

⁹¹ Entretien avec Sonia, Le Cylindre multicolores, juin 2021

⁹² Entretien avec Thibault, le Forum imagé, juin 2021

certaines marchés, et réseau, orientation vers les pairs (qui sont aussi leurs concurrents), adaptation de l'offre pour répondre à un besoin et donc pour l'utilité sociale, mais aussi pour atteindre un nouveau marché.

Au niveau des tarifs les formateurs optent majoritairement pour une logique tarifaire. Lorsqu'on regarde les devis proposés aux associations pour le même appel d'offre, les tarifs proposés sont tous les mêmes. Ils essaient de proposer les mêmes tarifs, voir d'être un peu moins onéreux pour obtenir l'appel d'offre. D'autres, en prenant de l'expérience et des compétences, ont augmenté leurs tarifs pour consolider les modèles économiques des SCOP. La réforme de la formation (certification Qualiopi) a placé les structures devant plusieurs options : soit ils continuent à faire de la formation en proposant des co formation avec des organismes de formation, soit ils arrêtent la formation, soit ils choisissent leurs clients. Bingo a choisi les deux dernières options. Ils ont arrêté les modules de formations pour faire de l'accompagnement et choisissent des missions plus longues, plus importantes et donc avec des commanditaires disposant davantage de ressources financières. « *Le tri s'est fait assez naturellement des petites assos qui finalement vont préférer trouver un nouvel indépendant qui ne prendra pas trop cher* »⁹³. Les modèles associatifs de formateurs sont financés dans le cadre de projets pour proposer de la formation, donc les « clients » ont peu à déboursier en plus de la prise en charge par les OPCO⁹⁴. Nous verrons également que ce mode de fonctionnement a un impact sur la relation « demandeurs-formateurs ». A ce sujet, les « facilitateurs » n'ont pas le même rapport au commanditaire que les deux autres générations. L'objectif central des « facilitateurs » est de répondre aux besoins des associations commanditaires. Pour les militants d'éducation populaire, l'objectif central est, au contraire, la transformation sociale. Le propos ici n'est pas de dire qu'il n'y a pas de volonté de transformation sociale pour cette deuxième génération, mais que l'objet principal de la formation (celui qui transparait le plus souvent dans les entretiens) est d'offrir une réponse adaptée aux besoins des commanditaires. Nous pouvons faire l'hypothèse que cet objectif est dû au fait que l'argent versé par le commanditaire soit l'unique ressource des SCOP (à la différence du modèle associatif). Les structures interrogées sont majoritairement en période de stabilisation

⁹³ Entretien avec Daniel, Bingo, mai 2021

⁹⁴ En France, un OPérateur de COmpétences est un organisme agréé par l'État chargé d'accompagner la formation professionnelle.

financière. La Balle coopérative quant à elle, connaît depuis ses débuts des difficultés pour maintenir un équilibre économique. Au démarrage de la SCIC, les coopérateurs ont tenté de trouver des financements (emploi de contrat aidés, contrats d'avenir ou la mobilisation de bénévoles). L'enjeu était de trouver un modèle économique viable. Ils ont été contraints à de nombreuses reprises à faire du « *bricolage* »⁹⁵ administratif pour pouvoir poursuivre l'activité. Ce dernier point entre en tension avec la volonté de travailler ensemble sans hiérarchie. Les salariés doivent consacrer du temps non rémunéré au fonctionnement de l'organisation, impactant l'équilibre financier : « *l'équipe est en perpétuel changement pour répartir le pouvoir de décision, de compétences, réguler le travail en équipe, réguler les conflits. Réfléchir ensemble au bien-être au travail* »⁹⁶.

3.2 De l'appartenance à un réseau à la division du travail participatif

Les militants d'éducation populaire ont comme particularité de s'être construits sur la base d'un réseau inter connaissant. Ce réseau communique entre la première et la deuxième génération puisque nous retrouvons un grand nombre de « facilitateurs » qui se sont rencontrés lors de leurs expériences d'éducation populaire. En ce qui concerne le réseau dans leur activité quotidienne de formation, il apparaît moins important que pour la première génération. Il y a peu d'adhésions aux réseaux nationaux : par exemple, l'Union régionale des SCOP⁹⁷ et l'Institut national de la concertation⁹⁸ ont été très peu cités dans les entretiens. L'Institut national de la concertation occupe une place importante dans l'analyse de Mazeaud et Nonjon. De nombreux cabinets de concertation, notamment de nombreux professionnels de l'urbanisme, adhèrent à cet institut, contrairement à notre échantillon. Les SCOP disent avoir peu de temps pour s'investir dans des groupes d'échanges ou consacrer plusieurs journées à l'échange et au partenariat.

Le modèle coopératif peut conduire à un « *entre-soi* »⁹⁹ car les régulations internes sont chronophages, dégageant moins de temps non rémunéré pour la participation à des réseaux.

⁹⁵ Entretien avec Sophia, la Balle coopérative, juin 2021

⁹⁶ Entretien avec Sophia, la Balle coopérative, juin 2021

⁹⁷ Union régionale des SCOP, <https://www.scop.org/>

⁹⁸ Institut national de la concertation et de la participation citoyenne, <https://i-cpc.org/>

⁹⁹ Entretien avec Sophia, La Balle coopérative, juin 2021

Les seuls réseaux qui sont conservés ont une finalité commerciale : laisser un marché à un autre formateur. La différence avec la première génération est que le partenariat n'est pas avec d'autres formateurs de la participation ou facilitation. Les « facilitateurs » vont davantage faire appel à des artistes ou à des conseillers dans le numérique. Ces réseaux commerciaux ont plusieurs impacts positifs : aussi bien auprès du commanditaire qu'ils ont orienté (gain de confiance), mais aussi auprès de l'autre organisme de formation (annonce d'une bonne collaboration). Outre la finalité commerciale, il y a aussi sans doute une « *utilité sociale* »¹⁰⁰, que le client trouve la bonne structure, et que l'action de formation à la participation puisse bien avoir lieu. C'est illustratif encore cette double casquette « *éduc pop/marché concurrentiel* »¹⁰¹.

Au même titre que l'offre de formation à destination des collectivités locales, cette deuxième génération est caractérisée par une « *division du travail participatif* » (Mazeaud et Nonjon, 2018, p313). Par exemple, le Cylindre multicolores n'a « *pas d'appartenance à un réseau mais certains collègues travaillent avec des coaches, parfois avec des intervenants artistiques* »¹⁰². D'autres, comme Thibault, seul formateur de sa société, sollicitent des groupes informels sur les réseaux sociaux. Facebook, par exemple, héberge des groupes de formateurs entrepreneurs qui constituent des espaces d'échanges : « *on échange quand on a des besoins ou pour échanger sur nos pratiques* »¹⁰³. De plus, Thibault a formalisé un groupe (à partir des personnes qu'il a formées). Il a suggéré aux clients de continuer à échanger sur de la recherche-développement (notamment sur les outils numériques et sur de l'échanges de pratiques). Plusieurs ateliers ont eu lieu, ils étaient ouverts, peu formalisés et gratuits. Ils ont regroupé une vingtaine de personnes à chaque fois.

3.3 Une concurrence en bonne intelligence

La place de la concurrence est très forte dans *le marché de la démocratie participative* à destination des collectivités en raison du système d'appels d'offre sur des plateformes de marché

¹⁰⁰ Entretien avec Sophia, la Balle coopérative, juin 2021

¹⁰¹ Entretien avec Sophia, la Balle coopérative, juin 2021

¹⁰² Entretien avec Sonia, le Cylindre multicolores, juin 2021

¹⁰³ Entretien avec Thibault, le Forum imagé, juin 2021

publics. Le marché alternatif destiné aux associations est moins impacté par la concurrence. La mise en contact avec les formateurs se fait davantage par interconnaissances. Il existe, cela dit, des appels d'offre ciblés lancés par les associations elles-mêmes pour les structures formatrices. Ce fonctionnement est d'ailleurs une procédure à respecter lorsque le projet de formation est important (en termes de budget). Dans ce cas, la concurrence est forte : « *Alors nous on répond en restant ciblés sur notre valeur ajoutée, on essaie de pas trop se situer dans une logique de concurrence* »¹⁰⁴. Cet enquêté indique que bien que l'ensemble des formateurs se livrent aux mêmes activités, il existe de nombreuses approches et postures qui les distinguent. Donc, plusieurs « facilitateurs » préfèrent agir en complémentarité des autres. Les formateurs parlent de concurrence en « *bonne intelligence* » : « *on est très en concurrence avec les bureaux d'études pour la participation, notamment pour les marchés publics mais concernant les associations, c'est de la concurrence en bonne intelligence* »¹⁰⁵.

Sur les enjeux de propriété intellectuelle associés aux formations, la majorité de nos enquêtés se prononcent en faveur de la disponibilité des ressources et des outils sur internet ou en libre accès aux personnes formées. Bingo créé actuellement un « *bingo.cloud* » qui recense l'ensemble des outils de formation disponibles. Cette conception se heurte parfois à des résistances. C'est le cas, par exemple de formateurs au sein de l'équipe de la Balle coopérative : « *il y a une intention d'être sur de la licence créative commons, mais une personne qui bloque et ça ne va pas aller au bout* »¹⁰⁶. D'autres structures comme le Cylindre multicolore, font le choix de ne pas mettre en libre accès tous les outils de formation construits mais de les partager aux seules personnes formées : « *il y a l'idée de diffusion, je fais de la formation de formateurs, la formation de facilitateur, c'est pour vendre des graines* »¹⁰⁷.

A partir des années 2000, la participation est l'objet de techniques et de procédures dans l'action publique et dans les associations. Ce que l'on peut aussi nommer comme étant un « *tropisme procédurale* » (Mazeaud et Nonjon, 2018, p143) contribue à la standardisation de la participation. Cette standardisation est définie comme « *quelque chose de courant, d'ordinaire*

¹⁰⁴ Entretien avec Daniel, Bingo, mai 2021

¹⁰⁵ Entretien avec Sonia, Le Cylindre multicolores, juin 2021

¹⁰⁶ Entretien avec Sophia, la Balle coopérative, juin 2021

¹⁰⁷ Entretien avec Sonia, Le Cylindre multicolores, juin 2021

reproductible en grande série » (Mazeaud et Nonjon, 2018, p139). Elle se traduit par une rationalisation du travail. Les formations proposées sont de plus en plus précises et systématiques. La formalisation de méthodes a pour objectif de faire augmenter la cohésion (dans l'équipe) et, de fait, faire augmenter l'efficacité des procédures du travail.

PARTIE III : LES FORMATEURS ASSOCIATIFS : NOUVEAUX ACTEURS

CRITIQUES DE LA PARTICIPATION INSTITUTIONNELLE (DEPUIS 2010)

La montée de ce standard participatif a favorisé « *l'institutionnalisation* » de la participation. Cette institutionnalisation va de pair avec « *l'instrumentation* » de la participation (Gourgues, 2013). C'est-à-dire que la participation est désormais est une réponse à d'autres problématiques que celle de la demande sociale de démocratie. Elle répond à une multitude d'objectifs hétérogènes. Plusieurs associations se sont mobilisées pour pointer l'instrumentation de la participation en s'appuyant sur plusieurs critiques : d'abord, la participation est dépolitisée et ne montre pas ses effets « *aux yeux des contestataires, l'institutionnalisation d'un droit à participer n'a résolu les problèmes ni des quartiers populaires, ni des grands projets d'aménagement* » (Mazeaud & Nonjon, 2018). L'autre raison est que les instances de participation génèrent de la violence aux personnes dites concernées par la précarité :

« Tu ne lances pas une personne concernée prendre la parole devant 100 personnes pour tes propres intérêts sans l'avoir préparé. Et puis il faut retourner le pouvoir, il faut adapter les instances à la présence des personnes et pas adapter les personnes aux instances »¹⁰⁸.

Pour les contestataires, ce qui est certain, c'est que la participation n'est pas un lieu de réduction des inégalités sociales, au contraire, elle les reproduit. Elle creuse l'écart entre le « nous » (les professionnels) et le « eux » (les personnes en situation de précarité) en utilisant des acronymes et des codes sociaux qui ne favorisent pas le partage de vécu et le sentiment d'appartenance à une communauté de semblables. Ensuite, la genèse de plusieurs associations s'est construite en réponse à un certain déclin des mobilisations et du collectif. La montée des instances de participation prend la forme de multiples individualités sans créer de poids collectif qui constituerait un contre-pouvoir afin d'obtenir une transformation sociale en faveur des plus

¹⁰⁸ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

précaires. Donc cette génération de nouveaux acteurs a un mode d'action double : lutter contre l'instrumentation de la participation (en formant les professionnels) et accompagner les personnes en situation de précarité à s'organiser en collectif pour créer un contre-pouvoir.

La dernière raison qui motive l'arrivée de ces nouveaux acteurs est propre au marché alternatif de la formation à la participation pour les associations. Les associations se sont bureaucratisées notamment avec la mise en place d'appels à projets. Au même titre que l'action publique, elles se sont professionnalisées (travailleurs sociaux, directions, etc.) et technicisées. Les travailleurs sociaux sont des « *opérateurs du service public* » (Lafore, 2016, p5), ils utilisent des procédures, justifient leurs actions, quantifient leurs accompagnements « *la logique d'appels à projet renforce l'obligation de résultats* »¹⁰⁹. Aussi, selon le directeur de la Mésange Rose, la logique d'appel à projet pour financer les associations a modifié le rôle des directions, elles sont progressivement devenues des « *gestionnaires* »¹¹⁰ soumises aux logiques marchandes. Les associations sont de moins en moins dans une logique de contestation pour pouvoir correspondre au mieux aux codes de l'action publique et ainsi obtenir les financements nécessaires. Selon le directeur de l'association la Mésange rose, cette bureaucratisation a « *créé des couches entre le politique et le citoyen* »¹¹¹. Ce qu'il nomme les couches, sont en réalité les directions gestionnaires et les travailleurs sociaux qui seraient devenus des technocrates. L'enjeu de la participation est donc de diminuer ces « *couches* » entre le citoyen et le politique. La clé de la réussite pour ces associations est la reconnaissance du savoir expérientiel. Le fait de se baser sur le vécu est un moyen pour comprendre réellement les besoins et les attentes des personnes en situation de précarité. Ils prônent la reconnaissance de ce savoir au même titre que celui professionnel et universitaire pour diminuer les inégalités et les injustices sociales. Ces nouveaux acteurs s'inscrivent dans un contexte de remobilisation de l'aspect collectif de la participation (collectif pouvoir agir en 2010, pas sans nous), de travaux critiques sur l'instrumentation de la participation (Gourgues et al., 2013b) (Bacqué & Sintomer, 2011), de création d'associations « *radicales* » (telles que Alliance citoyenne) et de rencontres entre chercheurs et acteurs de terrain. (Colloque 2012 à Villeurbanne).

¹⁰⁹ Propos tirés d'un conseil d'administration lors duquel participait le directeur de la Mésange Rose

¹¹⁰ Propos tirés d'un conseil d'administration lors duquel participait le directeur de la Mésange Rose

¹¹¹ Propos tirés d'un conseil d'administration lors duquel participait le directeur de la Mésange Rose

L'entrée de ces nouveaux acteurs dans l'offre de participation associative a eu un impact sur les formations (1). L'objectif de ces associations est de lutter contre les injustices. Pour y parvenir, la stratégie de cette troisième génération est double : développer le pouvoir d'agir et lutter contre son instrumentation (2). Elle est traversée par des enjeux de reconnaissance de savoirs, notamment avec l'entrée de nouveaux métiers : chargés de mission et travailleurs pair.

Chapitre 1. L'impact de ces nouveaux acteurs sur la formation à la participation

Cette génération est caractérisée par l'apparition de nouveaux professionnels (chargés de mission, travailleurs pairs) sous un statut commun, celui de l'association. Ces professionnels ont tous un parcours dans le secteur social associatif (1.1). Le parcours de ces professionnels façonne la vision de la participation portée par l'organisme de formation (1.2). Plusieurs liens unissent cette génération, notamment celui de la reconnaissance des savoirs d'expérience.

1.1 Des professionnels marqués par un parcours social et associatif ?

	Thierry	Kevin	Olivia	Idriss	Martine	Bruno	Amélie
Age	46 ans	45 ans	44 ans	31 ans	60 ans	66 ans	40 ans
Formation initiale	Bénéficiaire et accompagnant dans des services d'accompagnement au logement	Éducateur spécialisé et master en sciences politiques (VTS)	Master information communication Thèse sur le contrôle social	Master en sciences politiques Méditerranée et Moyen orient	Assistante sociale	DU distribution, logistique + bénéficiaire accompagnement social	Master en sciences politiques (VTS)
Passage par l'éducation populaire	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI (EN BELGIQUE)
La structure	Association la Mésange rose Plateforme Participation 2018		Plateforme pair 2015	Association Institut Saul 2012	Collectif des savoirs 2014	Association Équité et justice 2012	

Les professionnels de cette troisième génération n'ont pas un parcours centré sur la formation professionnelle. Majoritairement, ils ne viennent pas du secteur de l'éducation populaire. Plus âgés, ces nouveaux acteurs ont un parcours associatif riche (associations de lutte contre les exclusions). Qu'ils soient travailleurs pairs, chargés de mission ou formateur, ils ont tous été investis dans le secteur de l'accompagnement social associatif. A la différence des deux

premières générations - où le niveau de diplôme est homogène (Master) - ces nouveaux acteurs ont un niveau de diplôme hétérogène, allant de l'absence de certification reconnue par l'Etat (Thierry) au doctorat (Olivia thèse sur le contrôle social). Plusieurs ont fait leur master en sciences politique dans la même ville. Thierry, Bruno et Martine ont un parcours au sein des structures sociales qui proposent de l'accompagnement au logement pour les personnes précaires. Deux professionnels ont été recrutés sur leurs expériences vécues de la précarité et de l'accompagnement social (Thierry et Bruno). Thierry a vécu à la rue durant plusieurs années, il a été accompagné par un service d'accompagnement au logement. Il s'est engagé en tant que bénévole dans plusieurs associations d'accompagnement des « *grands exclus* »¹¹². Ensuite, il a été recruté en tant que travailleur pair dans une association qui l'avait aidé à trouver son propre logement et a intégré la plateforme Participation. Le second travailleur pair de cette génération est Bruno, il est nommé « personne ressource » et travaille au Collectif des savoirs. Dans son parcours de vie, il a travaillé dans trois secteurs d'activité : la distribution/logistique, le textile (mode) et la gastronomie. Suite à un problème de santé, il a connu la perte d'emploi, de logement et a été hébergé par deux associations d'accompagnement social. Ils ont intégré ces postes de formateurs pour « *développer l'engagement citoyen au sein de ses associations* »¹¹³, suite à des mauvaises expériences de l'accompagnement social. C'est l'accueil « *minable et inhumain que j'ai reçu [dans une des deux associations] qui m'a donné envie de former les travailleurs sociaux à la précarité* »¹¹⁴.

D'autres, comme Idriss et Amélie ont un parcours un peu différent. Ils ont tous les deux travaillé à l'international avant de revenir vers les questions de justice sociale. C'est à travers des expériences à l'étranger que la mobilisation et le *Community organizing* ont raisonné pour Idriss qui a commencé en tant qu'organisateur, puis est devenu formateur à l'Institut Saul. Amélie a travaillé dans l'animation de coopérations internationales après son master et à son retour en France elle a créé plusieurs modules de formation pour adulte. Son objectif : changer de regard sur les personnes en situation de pauvreté. Comme Idriss et Amélie plaident pour l'organisation en collectif pour transformer la société, les pensées d'Equité et Justice et de l'Institut Saul sont proches sur de nombreux d'aspects. Parmi eux, la prise en compte des émotions (colère, tristesse,

¹¹² Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹¹³ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹¹⁴ Entretien avec Bruno, Collectif des savoirs, mai 2021

joie) dans l'action et l'organisation de collectifs. Equité et justice utilise les émotions des personnes, les transforme en énergie pour parvenir à mobiliser et à faire entendre la voix des plus inaudibles. L'Institut Saul, sur la base des méthodes issues du *Community organizing* s'appuie sur les colères et organise ces colères pour lutter contre les injustices. Ces visions proches de la participation sont probablement dues au fait que les deux fondateurs d'Equité et justice ont également été à l'initiative de l'Institut Saul et de son association locale. L'association s'est donc créée avec l'héritage du *Community organizing* et a été réadaptée en vision « *plus douce et poétique* »¹¹⁵, pour diminuer l'épuisement des organisateurs.

Olivia est chargée de mission à la plateforme Pair (association la Mésange Rose). Elle a un parcours universitaire de communication. Elle a réalisé, dès sa licence des travaux de recherche sur le contrôle social. Elle en a fait son sujet de thèse, plus précisément sur le contrôle social au travail. Elle a également été enseignante à l'université, chargée de mission dans des associations, elle a aussi lancé des projets associatifs sur la souffrance au travail. Lors de nos différents échanges et de notre entretien, Olivia raconte de manière complètement ficelée comment les événements compliqués de sa vie personnelle sont imbriqués aux choix professionnels qu'elle a fait. Lors de l'entretien, elle raconte des événements très précis, intimes et les contextualise politiquement en en faisant un objet de lutte sociale. C'est pour cela qu'elle a choisi de travailler pour la plateforme Pair.

Pour certains formateurs de cette troisième génération, le monde associatif de Grenoble est comme « *une petite famille* »¹¹⁶, ce qui permet des circulations et des opportunités professionnelles entre les associations. Par exemple, le premier poste de travailleur pair de Thierry lui a permis de participer à des rencontres où étaient présents des chercheurs, des directeurs d'associations (notamment celui de la Mésange Rose). C'est dans ce cadre de création de réseau que le poste de chargé de mission pair à la plateforme Participation lui a été proposé. Thierry quant à lui a rencontré Martine lors d'expériences de participation et a intégré le Collectif des savoirs dès sa création. Martine est assistante sociale de formation, après quelques années en service de polyvalence de secteur, et des démarches de participation en France et à l'étranger,

¹¹⁵ Entretien avec Amélie, Equité et justice, mai 2021

¹¹⁶ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

c'est dans une école de formation qu'elle a rencontré les initiateurs du Collectif des savoirs où elle a été impliquée dès le début. Pour cette troisième génération, peu de formateurs sont « amis » entre les structures, contrairement aux militants d'éducation populaire qui partagent autant de moments militants que de moments amicaux. Néanmoins, tous les nouveaux acteurs se connaissent (dans le cadre professionnel). Ils n'ont pas systématiquement travaillé ensemble mais participent relativement aux mêmes journées, réunions partenariales, colloques.

1.2 La représentation institutionnelle de la participation est façonnée par celle des formateurs salariés

Pour plusieurs associations de cette génération, le pilier n'est pas la formation mais plutôt la mobilisation de personnes en situation de précarité. Cette stratégie est grandement portée par les salariés. Les actions évoluent en fonction des salariés présents et des mouvements au sein des équipes. C'est le cas de la plateforme Participation qui a été impulsée à l'initiative d'un chercheur en sciences politique et du directeur de la Mésange rose pour constituer un groupe départemental qui a pour fonction le contre-pouvoir. La genèse de l'association est très imprégnée de la vision de la participation du chercheur et de la direction, néanmoins, la manière dont a évolué la plateforme correspond aux visions des chargés de mission qui y ont travaillé. L'intégration du versant formation à la participation pour les associations a été fortement influencée par ces chargés de missions. Le premier salarié avait comme moyen d'action : d'aller chercher les colères des hébergées via les centres d'hébergement pour construire un plaidoyer auprès de la direction et engager des avancées concrètes. Suite à ces mobilisations dans les centres d'hébergements l'objectif était de réunir quelques personnes de chaque centre d'hébergement pour constituer le collectif départemental. C'est en faisant ce travail de terrain qu'il s'est aperçu que les CVS n'étaient pas mis en place dans les centres d'hébergement. Il a donc considéré la formation comme une opportunité politique : former les associations à mettre en place leur CVS de manière démocratique (en les formant à sa vision de la participation). Il a construit un module de formation sur la base de ses expériences, de son master, des références qu'ils mobilisaient dans le cadre de son cours action collective. Cette formation est donc imprégnée de sa vision de la participation. A son départ (en 2020), la formation a été réadaptée par le nouveau chargé de mission, Kevin (première génération des militants) qui a insufflé de nouvelles pratiques et contenus davantage inspirés de l'éducation populaire. L'idée de constituer un collectif départemental a été mise de côté et réadaptée. En effet, Kevin pense qu'il est préférable de s'appuyer sur l'existant et de ne pas créer un énième espace de participation. Le réseau qu'il a construit tout au long de son parcours de vie lui permet d'avoir de bonnes relations

avec des collectifs identifiés par des personnes en situation de précarité (accueil de jour, espace citoyen auto gérés). Il souhaite consolider ces liens et accompagner ces collectifs pour leur donner « *du poids* »¹¹⁷, plutôt que de créer un autre collectif détaché des structures locales.

La plateforme Pair s'est également construite avec deux chargés de mission aux parcours différents. Olivia dit que la plateforme a également évolué en fonction des mouvements dans l'équipe. Les deux premiers salariés ont construit une méthode (sur la base des connaissances d'Olivia) et un réseau sur celui du premier chargé de mission : « *Il avait plein de réseau donc c'était facilitateur pour faire connaître la plateforme, par contre la méthodologie c'était du Freestyle, heureusement que j'avais la méthode* »¹¹⁸. La chargée de mission décrit son poste comme étant comparable à de « *l'artisanat* »¹¹⁹ en expliquant qu'il y a une grande liberté, une grande marge de manœuvre, que tout est à construire et à réadapter en fonction des salariés. Ses études sur le contrôle social apportent une grille de lecture très particulière au développement du travail pair « *le contrôle social, c'est l'autre nom des normes au travail. L'angle sous lequel je regarde la chose, c'est le travail pair comme levier d'un changement de normes dans les organisations* »¹²⁰.

Dans ces associations, la dimension « recherche » dépend de « *volontés individuelles* »¹²¹. Il est commun que certains formateurs soient implicitement en charge de cette dimension de recherche « *la recherche c'est moi qui tire vers le haut, bah parce que ça me fait plaisir et que j'y trouve du sens, c'est moi qui tire la plateforme vers ce truc là en fait.* »¹²². De la même manière, les contenus de formation du Collectif des savoirs sont très influencés par les formateurs qui le constituent. Lorsqu'une personne intègre le Collectif des savoirs, les modules de formations sont

¹¹⁷ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹¹⁸ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

¹¹⁹ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

¹²⁰ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

¹²¹ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

¹²² Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

revus « *on souhaite faire évoluer les modules car la société évolue, la précarité aussi* »¹²³ pour correspondre au mieux aux réalités rencontrées par les personnes en situation de précarité.

La place du conflit dans la participation est perçue différemment entre les chargés de mission d'une même structure. Elle est aussi un élément de différenciation entre les différentes associations. Dans tous les cas, le conflit laisse place à des débats d'idées et il est loin d'obtenir une position unanime et homogène. Dans le cas de la plateforme Pair, selon Olivia, la direction n'est pas au diapason avec la chargée de mission. Elle dit ne pas hésiter à entrer en conflit avec les commanditaires si ces derniers instrumentalisent les travailleurs pairs dans leurs structures. Elle lutte contre les injustices au travail et ne s'en cache pas, tant dans sa propre structure (dans le lien avec sa hiérarchie), qu'avec les structures accueillant des travailleurs pairs. Le directeur qu'elle qualifie comme étant davantage dans une démarche de relations partenariales pacifiques, a selon elle peur de ses capacités « *d'aller au conflit* »¹²⁴. Pour Olivia, le conflit est nécessaire aux avancées sociales. Pour son premier collègue, le conflit n'était pas un levier « *il aimait bien le compromis, moi je vais au contentieux direct, je n'ai pas peur du conflit* »¹²⁵. Elle dit qu'ensemble, ils avaient du mal à aller la rupture, en changeant de collègue, la nouvelle chargée de mission pair était plus ouverte au conflit, elles ont pu se permettre davantage de confrontations avec les commanditaires. « *Je suis une anarchiste radicale, le poste c'est ma personnalité* »¹²⁶. Cette phrase explique tout à fait la logique de ces nouveaux acteurs. Les formateurs ne sont pas recrutés pour des diplômes universitaires ou des compétences précises mais bien sur des personnalités. Ces personnalités formatent le poste de travail et le contenu des formations. Ces différences de points de vue peuvent faire l'objet de division dans les associations, c'est le cas du Collectif des savoirs qui s'est divisé pour plusieurs raisons d'ordre logistique et par rapport aux postures. Martine décrit comme un processus d'éloignement entre deux équipes « *pour cause de différentes postures* »¹²⁷. Bruno, en décrivant de cette même situation dit « *elle les*

¹²³ Entretien avec Martine, Collectif des savoirs, mai 2021

¹²⁴ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

¹²⁵ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

¹²⁶ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

¹²⁷ Entretien avec Martine, Collectif des savoirs, mai 2021

protégeaient trop les personnes concernées alors que nous, ce qu'on voulait c'est de rentrer tout de suite dans le débat et la controverse »¹²⁸.

1.3 Le modèle associatif permet plus de liberté que les SCOP dans les relations et dans l'action

Le modèle associatif et son mode de financement (majoritairement hybride entre les financements des services déconcentrés de l'Etat, fondations privées, collectivités locales et prestation de formation) offre davantage de liberté à différents niveaux par rapport au modèle SCOP (qui vit uniquement de ses prestations). Cette souplesse est présente dans la relation au commanditaire et au financeur. Elle permet aux associations de proposer d'autres actions que de la formation aux publics visés (personnes en situation de précarité).

Concernant la relation aux commanditaires, les associations ne formalisent pas systématiquement de convention avec les associations formées. Comme l'accompagnement est pris en charge dans le cadre de financement (ou projet), les commanditaires n'ont pas à financer l'accompagnement ou la formation. Pour la plupart, l'accompagnement des associations n'est pas soumis à une obligation immédiate de résultats. Par exemple, la plateforme Participation a accompagné une association qui porte un dispositif d'accès au logement pour les personnes étant à la rue et présentant des troubles psychiatriques dits « sévères ». Ils ont commencé l'accompagnement en octobre 2020, ils ont réalisé une dizaine de réunions lors desquelles Thierry était présent et soutenait les professionnels dans l'animation : « *ça commence juste à prendre forme, la participation il faut du temps* »¹²⁹. Aussi, le fait de ne pas avoir de relation marchande avec le commanditaire de prestation permet aux formateurs d'arrêter ou d'ajuster un accompagnement ou une formation qui se passe mal. La plateforme Pair n'hésite pas à mettre fin à un accompagnement lorsque l'Institution est considérée comme violente envers ses salariés par exemple : « *Puisque nous on est gratos, on a pu dire à la ville allez-vous faire foutre. On n'est pas à votre service on n'est pas vos prestataires. Ça je ne pourrais pas le faire si j'étais sous contrat* »¹³⁰. La particularité de ces associations c'est qu'elles défendent une manière de

¹²⁸ Entretien avec Bruno, Collectif des savoirs, mai 2021

¹²⁹ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹³⁰ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

faire de la participation, elles peuvent mettre fin à un accompagnement qui ne respecte pas ses préconisations. Cette liberté dans l'action équilibre la relation de pouvoir qu'il peut y avoir entre un client et un prestataire : « *Ça ce n'est pas négligeable parce que comme on a un gros enjeu qui est défendu, une ligne politique dure qui est l'intégration des salariés pairs dans les orgas, dans des bonnes conditions et qu'on ne transige pas et si vous ne respectez pas les bonnes conditions, bah c'est tchao l'accompagnement* »¹³¹.

Pour d'autres, s'il n'y a pas de demande sociale de participation, la demande de formation fera l'objet d'un refus de la part du prestataire « *quand il n'y a pas de demande de la part des publics concernés. On les invite à vérifier c'est quoi la vision de la demande des personnes concernées, sinon ce n'est pas la peine* »¹³². Ces refus, qui constituent un plaidoyer politique s'inscrivent dans la ligne directrice de ces nouveaux acteurs qui est de recentrer la formation à la participation sur le besoin des personnes accompagnées. L'influence sur le contenu de la formation est considérable.

Ce mode de financement a également un impact sur la prise de contact. La mise en lien se fait majoritairement de manière informelle et par réseau inter connaissant. Parfois, ce sont même les formateurs qui vont proposer l'accompagnement à des associations et non l'inverse. Par exemple, la plateforme Participation avait constaté que la participation dans les Centres d'accueil des demandeurs d'asile était très peu présente, alors la plateforme a proposé une formation participation à l'ensemble de l'équipe d'un CADA durant 6 mois. Le plaidoyer de ces formateurs consiste à diffuser leur vision de la participation dans les lieux où ils ont repéré un besoin.

La relation formateurs et financeurs est également caractérisée par une grande souplesse. Les financeurs sont majoritairement des collectivités locales, des services déconcentrés de l'Etat et des fondations privées. Il y a donc plusieurs sources de financement pour ces associations. La relation avec les financeurs n'est pas perçue comme une contrainte par les chargés de mission : « *ils nous donnent carte blanche* »¹³³. Les associations de formation à la participation sont des lieux de ressources pour les institutions. Ne maîtrisant pas totalement ces sujets, on peut supposer

¹³¹ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

¹³² Entretien avec Amélie, Equité et justice, mai 2021

¹³³ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

que les institutions laissent une grande souplesse dans l'action de ces nouvelles plateformes : « Eux ils sont à la ramasse ils ne savaient même pas qu'ils nous finançaient »¹³⁴. Paradoxalement, il y a parfois de la méfiance envers les financeurs. En effet, ces derniers n'ont pas toujours la même légitimité que peuvent avoir les associations pour accéder aux lieux de participation. Ce financement peut être perçu comme un moyen de "recruter" des personnes en précarité dans les instances institutionnelles. Par exemple, pour Thierry et Kevin, le financement de la collectivité locale a pour but « que l'on puisse leur trouver des personnes qui pourraient participer aux instances de participation en interne notamment dans le cadre du logement d'abord »¹³⁵. L'association a, à de nombreuses reprises, informé cette collectivité qu'elle refuserait toute demande d'orientation de personne accompagnées sur ces instances « ils ont arrêté d'être dans une commande avec nous ils ont remarqué que ça ne fonctionnait pas. Après ils ont compris que c'est la personnalité des salariés de la plateforme qui faisait ça. »¹³⁶.

Malgré ces financements publics et privés, la formation reste une source de financement conséquente. Pour Idriss, c'est ce montage qui « garantit l'indépendance de l'association et qui nous permet de mener les actions qu'on a envie de mener... Donc ce n'est pas anecdotique. »¹³⁷. L'indépendance par rapport aux financements publics a aujourd'hui un impact concret sur les actions des associations et sur « la militance », « c'est hyper précieux pour les libertés associatives, elles sont de plus en plus restreintes. Et charte de la laïcité, tu vois ? Réunion non-mixte, tout ça, c'est des choses qui font que ça va être vital d'être indépendant un moment. »¹³⁸. Cette indépendance, permet à l'Institut Saul de rentrer en conflit avec les collectivités locales lors d'organisation de collectifs avec des habitants sans qu'il y ait de lien financier qui freinerait cette mobilisation.

¹³⁴ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

¹³⁵ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

¹³⁶ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹³⁷ Entretien avec Idriss, Institut Saul, avril 2021

¹³⁸ Entretien avec Idriss, Institut Saul, avril 2021

Chapitre 2. Les stratégies des nouveaux acteurs pour lutter contre les injustices : développer le pouvoir d’agir et lutter contre son instrumentation

« L’un ne va pas sans l’autre. Je pense qu’il faut interpeller les personnes sur leur pouvoir d’agir, leur légitimité de prendre la parole, en règle générale elles le méconnaissent. Mais d’autre part, je pense que si on n’accompagne pas les professionnels à entendre cela aussi, ça n’ira pas non plus. La formation des professionnels est finalement aussi importante que la mobilisation des personnes en situation de précarité. »¹³⁹

Comme démontré dans le chapitre précédent, la formation à la participation ne constitue pas l’unique action des nouveaux acteurs. A côté, ils ont la possibilité d’accompagner directement les personnes en situation de précarité. Ils s’appuient sur le collectif pour lutter contre les injustices (2.1). La formation fait partie intégrante d’une stratégie : lutter contre l’instrumentation de la participation (2.2).

2.1 Le collectif pour lutter contre les injustices

Les nouveaux acteurs de la participation ont pour représentation commune que le collectif est un levier puissant pour lutter contre les injustices. La finalité est donc que les collectifs s’organisent en contrepouvoir autonomes pour interpeler les institutions *« l’objectif est d’avoir réellement, un groupe de personnes identifiées qui soit capable d’interpeller directement et qui soit autonome dans la dynamique de participation »¹⁴⁰, « On veut faire reculer les injustices dans notre société, avec les personnes concernées par ces questions-là et le faire de manière politique et poétique. Créer des collectifs et se mobiliser pour faire reculer des injustices. »¹⁴¹*. Pour Thierry et Amélie, leur moyen d’action est double : conscientiser les rapports de domination et valoriser la légitimité des savoirs des personnes en situation de précarité. Pour cela, elles utilisent des méthodes relativement similaires à celles de l’éducation populaire. La stratégie

¹³⁹ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹⁴⁰ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹⁴¹ Entretien avec Amélie, Equité et justice, mai 2021

adoptée est donc de travailler sur ceux qui ont le pouvoir et ceux qui ne l'ont pas. Former ceux qui ont le pouvoir et organiser ceux qui ne l'ont pas. Il y a néanmoins des nuances notamment dans l'utilisation du conflit dans les moyens d'action. Par exemple, l'association Equité et justice ne désigne pas d'adversaire comme peut le faire l'Institut Saul. Selon elle, c'est la société qui est traversée par les injustices qui fait qu'il y a des personnes à la marge et des personnes au cœur. Leur formation est donc indispensable pour réduire les inégalités.

2.2 Accompagner les structures ou lutter contre ?

L'enjeu pour ces associations est de trouver l'équilibre entre la lutte contre l'instrumentation et l'accompagnement des associations. Plusieurs stratégies sont déployées par les nouveaux acteurs pour arriver à cet équilibre. Ces stratégies dépendent de leurs parcours, de leur vision de la participation ainsi que de leurs moyens de financement.

Certains souhaitent se rapprocher autant de "*ceux qui gouvernent*" que de "*ceux qui sont gouvernés*"¹⁴². Pour exemple, Equité et justice a décidé de conserver une formation à destination des directions d'établissement : « Diriger une organisation vers la justice sociale et environnementale ». L'objectif c'est que les deux partis se « *comprennent* »¹⁴³. Néanmoins, cette formation sera proposée seulement si les directions sont prêtes à lâcher du pouvoir et ouvrir des réels espaces démocratiques. Aussi pour la plateforme Participation, il y a un enjeu de formation dans les deux sens. C'est-à-dire une qui va vers les professionnels notamment à travers l'utilisation d'acronymes d'utilisation de « *mots creux* »¹⁴⁴ qui exclus les personnes en situation de précarité des discussions et une autre qui va vers les personnes précaires « *de leur dire voici les codes de l'administrations, ta parole est légitime comment on fait ensemble pour la faire entendre* »¹⁴⁵.

¹⁴² Entretien avec Amélie, Equité et justice, mai 2021

¹⁴³ Entretien avec Amélie, Equité et justice, mai 2021

¹⁴⁴ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹⁴⁵ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

Concernant la participation institutionnelle et son instrumentation, il y a plusieurs stratégies complémentaires. Certains ne sont pas en opposition avec la démocratie participative institutionnelle, mais disent que *“c'est insuffisant”*. Selon Idriss par exemple, il faut compléter la démocratie participative et les formes traditionnelles de participation *“par des logiques plus radicales”*¹⁴⁶. Les associations clientes sollicitent l'Institut Saul pour cette radicalité : *« si tu viens voir à l'Institut Saul, ce qui t'intéresse c'est toutes les démarches communautaires, de gaming, de renforcement du pouvoir d'agir des premiers concernés et cetera »*¹⁴⁷. L'Institut Saul forme les associations au métier d'organisateur : toquer aux portes des citoyens, développer les méthodes de développement du pouvoir d'agir, créer des collectifs, mettre en œuvre une demande collective. D'autres choisissent de lutter contre l'instrumentation de la participation dans les instances tout en y participant. C'est le cas de la plateforme Participation. Par exemple, elle participe à un groupe nommé « Choc de participation » de la stratégie de lutte contre la pauvreté portée par l'Etat au niveau de la région Auvergne Rhône Alpes. *« La proposition, c'est vraiment un jeu d'acteur très important, on est présents, on sensibilise »*¹⁴⁸. Il est attendu de ces associations de formation à la participation qu'elles fassent *« venir des personnes pauvres »*¹⁴⁹. Néanmoins la plateforme quant à elle refuse de venir « apporter » des personnes en situation de précarité. *« On n'est pas des montreurs d'ours. Je n'ai pas de pauvres qui m'appartiennent donc je ne vous donnerai pas mes pauvres. Par contre je vais informer les personnes de l'existence de ces instances et leur laisser le choix d'y participer ou non. »*¹⁵⁰. La stratégie est donc d'être présent à ces instances et de faire valoir sa vision de la participation au sein de ces instances. La dimension de plaidoyer est forte dans l'investissement de ces espaces institutionnels. La troisième stratégie est celle du Collectif des savoirs. Elle concerne le public destinataire de ces formations. Ils estiment que la sensibilisation à la participation des associations passe par l'intégration de la participation dans les modules de formation des futurs travailleurs sociaux. La reconnaissance du croisement des quatre savoirs dès l'université.

¹⁴⁶ Entretien avec Idriss, Institut Saul, avril 2021

¹⁴⁷ Entretien avec Idriss, Institut Saul, avril 2021

¹⁴⁸ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹⁴⁹ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹⁵⁰ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

Chapitre 3. Les enjeux de reconnaissance des savoirs expérientiels

Les nouveaux acteurs de la formation à la participation disposent et mobilisent des savoirs construits sur d'autres modèles que ceux de l'éducation populaire ou de diplômés universitaires (urbanisme, Sciences politique, etc.). Ces savoirs sont basés sur le parcours et l'expérience de vie des formateurs. Quels sont les enjeux de l'intégration de ces nouveaux savoirs par rapport à la formation à la participation ? (3.1) Ensuite, ces chargés de missions déploient des connaissances et construisent des modules de formation basés sur ces savoirs. Ils rencontrent un dilemme entre : la volonté d'essaimer cette vision de la participation et le besoin de faire reconnaître ces savoirs (3.2).

3.1 La reconnaissance du savoir expérientiel¹⁵¹ : quels enjeux pour la formation ?

Le savoir expérientiel est le fait de considérer l'expérience comme une compétence. Par savoir expérientiel, est entendu le « *mode d'acquisition de connaissances fondé sur un contact direct avec des réalités et des phénomènes* » (Lochard, 2007). Si ce terme est régulièrement qualifié « d'innovant » dans l'action sociale, il n'est pas si récent qu'il n'y paraît. Il est utilisé dès les années 1960 en France, notamment dans la traduction française de l'ouvrage *La politique de l'expérience* de 1969 (Laing, 1969). Dans le contexte des années 70, la promotion de la « formation expérientielle » vient s'inscrire dans un mouvement plus vaste d'idées, autour d'un socle de valeurs communes qui mêlent à la fois la dénonciation de la société de consommation, de l'aliénation de l'individu mis au service exclusif de la consommation, dans une affirmation de la dignité de l'homme, des richesses dont ils sont porteurs, etc. (Lochard, 2007). Le mouvement ATD Quart monde a fait du savoir d'expérience un sujet de prédilection. Le « programme Quart Monde – Université » dont le livre *Le croisement des savoirs. Quand le Quart monde et l'université pensent ensemble* (Dijon, 1999) est l'aboutissement de la reconnaissance du savoir d'expérience. Le dialogue entre les personnes en grande pauvreté et « *ceux réputés savants* » n'est possible que si ces derniers « *acceptent de se laisser instruire par ceux-là mêmes qui étaient alors regardés comme ignorants* » (Dijon, 1999). C'est ce qui fut initié au sein de ces Universités populaires Quart Monde où des personnes en situation de grande

¹⁵¹ Le terme expérientiel n'est attesté par aucun des dictionnaires courants mais une simple recherche avec le moteur de recherche Google ou dans les bases de données de la presse en montre la large diffusion dans le discours de presse, celui du travail social, de la pédagogie.

pauvreté apportent et partagent leurs connaissances issues de leur expérience de vie avec d'autres, qui n'ont pas vécu la pauvreté. Au niveau institutionnel, le point d'aboutissement de cette reconnaissance du savoir d'expérience est l'Institutionnalisation proprement dite dans une politique publique à travers la Validation des Acquis d'Expériences. Pour les entrepreneurs de la formation à la participation ; le travail pair et la participation ne sont que des outils sur le chemin de la reconnaissance des savoirs d'expérience. Le Collectif des savoirs est également un acteur important en termes de reconnaissance des savoirs d'expérience et au-delà, de l'horizontalité de ces derniers notamment à l'échelle de la Région. Ce collectif a construit quatre modules de formation (à destination des étudiants en travail social, des collectivités et des associations) dont un sur la participation. Les autres modules concernent la précarité, le non recours aux droits et aux services et le travail social à l'épreuve des bidonvilles. L'enjeu est de faire connaître ces formations aux associations pour les former et ainsi faire reconnaître le savoir d'expérience aux professionnels. Même si la demande de formation n'est pas sur le module "Participation", le simple fait que l'intervention se déroule à quatre voix et qu'elle ait été construite par ces quatre savoirs sensibilise à la participation : *"la parole d'un formateur, n'a pas plus de valeur que celle d'un chercheur ou que celle d'une personne ressource"*¹⁵². C'est la reconnaissance de la complémentarité des "savoirs chauds"¹⁵³ et froids¹⁵⁴. Cette reconnaissance est également une opportunité pour les acteurs de la formation, les chercheurs ainsi que les personnes ressources. A travers cette proposition de formation co-construite par les acteurs de ces quatre savoirs, la stratégie est de sensibiliser les associations à cette complémentarité. L'application de cette stratégie n'a pas toujours été simple, notamment pour les personnes ressources du Collectif des savoirs. Plusieurs associations ont été réticentes à l'idée de se faire former par des personnes qu'ils avaient accompagnées : *« j'ai bien senti que quand j'ouvrais la bouche, il y avait du sourire narquois »*¹⁵⁵. Ces retours ont pu être *« violents »*¹⁵⁶. Le regard porté

¹⁵² Entretien avec Bruno, Collectif des savoirs, mai 2021

¹⁵³ Les « savoirs chauds » illustrent les savoirs d'expérience et de vécu.

¹⁵⁴ Les « savoirs froids » équivalent aux savoirs théoriques puisés dans les sciences, notamment les sciences humaines.

¹⁵⁵ Entretien avec Bruno, Collectif des savoirs, mai 2021

¹⁵⁶ Entretien avec Bruno, Collectif des savoirs, mai 2021

sur ces formations et sur les savoirs d'expériences connaît à présent une évolution. Actuellement, cette formation ne fait plus l'objet de remarque sur sa légitimité.

Une des plus-values des formateurs pairs est qu'ils repèrent très rapidement dans les équipes ce que l'on appelle « la langue de bois ». Le fait d'employer des acronymes exclus complètement les personnes qui ne travaillent pas dans ce champ d'action : « *c'est totalement anti participatif* »¹⁵⁷. Le fait de faire face à des professionnels « formatés », qui utilisent un langage qui ne *nomme pas les personnes et leur situation tels qu'ils sont* est « *insupportable* »¹⁵⁸ pour Thierry. Les formateurs pairs vont proposer de déconstruire, de dé-formater tout ce qui semble courant, professionnellement convenu et accepté dans une équipe de travailleurs sociaux : « *Je suis un ancien clodo, j'ai été accompagné par une assistante sociale, je sais ce qui est insupportable et ce qui ne l'est pas. Je sais ce qui me fait participer ou pas.* »¹⁵⁹.

L'autre enjeu caractéristique du travail pair dans la formation à la participation est la question de la représentativité. Un débat existe autour de cette question : une personne ressource représentent-elle la parole de toutes les personnes en situation de précarité ? ATD Quart monde va davantage dans le sens de la représentativité que le Collectif des savoirs. Pour le collectif, la parole d'une personne ressource « *ne parle pas pour tous les pauvres* »¹⁶⁰. Dans les formations proposées, Bruno ne va pas intervenir sur la vie en bidonvilles alors qu'il n'y a jamais vécu. L'objectif est alors de renouveler les personnes ressources afin de pouvoir compléter les expériences vécues (vécu à la rue, vécu d'une discrimination particulière, expérience de l'accompagnement social, expérience des addictions). Pour Baptiste Godrie, sociologue au centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations : « *vivre n'est pas savoir* » (Boulet et al., 2016). Pour le chercheur, les sensations corporelles et les émotions liées aux situations et aux relations sociales vécues par les pairs ne sont pas directement convertibles en savoir expérientiel. Et pour qu'elles le soient, il faut tirer des leçons de l'expérience (Boulet et al., 2016).

¹⁵⁷ Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

¹⁵⁸ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹⁵⁹ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹⁶⁰ Entretien avec Martine, Collectif des savoirs, mai 2021

L'autre enjeu de la reconnaissance du savoir expérientiel est la rémunération. Comment rémunérer les formateurs pairs ? Sous quelles modalités ? Il existe plusieurs manières de valoriser la participation (voir annexe 3) : défraiement, rétribution, chèque cadeau, chèque service, contrat de travail. Dans l'échantillon de ce mémoire, tous les formateurs à la participation, disposent d'un contrat de travail. Il est soit classique (Contrat à durée déterminée, Contrat à durée indéterminée), soit un contrat de formateur occasionnel. Comme il n'y a pas de statut reconnu du travailleur pair, les associations choisissent le titre du poste qui figure sur la fiche de paie et l'échelon associé. Concernant le Collectif des savoirs, l'idée était de reconnaître de manière symbolique (à travers un contrat où est mentionné la notion de formateur) la reconnaissance des compétences du formateur. La rémunération se veut être au-dessus du SMIC (18 euros brut de l'heure). Les personnes sont rémunérées à toutes les étapes de participation et de construction du module de formation, ainsi que pour l'animation et l'évaluation de la formation. La rémunération est un symbole important pour certains formateur pair « *la signature du CDI est l'aboutissement d'un long processus personnel, c'est symbolique* »¹⁶¹. La rémunération des formateurs pairs est néanmoins un frein à certaines participations. Le fait de contractualiser la prestation ne permet pas à certaines personnes de participer et de former, notamment pour les personnes sans droit ni ressource ou les personnes ne pouvant pas disposer d'un compte bancaire. La formation à la participation sous contrat est excluant au même titre que le code du travail. Les formateurs en ont bien conscience « *le gros problème ce sont les personnes à situation administratives complexe, on n'a pas de solution* »¹⁶². Il y a plusieurs débats sur la reconnaissance du statut des formateurs pairs. Reconnaître un statut, favoriserait-il la nécessité de reconnaître un diplôme, donc de normaliser et de former les travailleurs pairs ? Former les travailleurs pairs alors même qu'ils ont été embauchés sur d'autres critères que les diplômes serait un paradoxe pour certains experts de la participation. La plateforme Pair défend l'idée de ne pas formater les pairs aux codes du travail, du travail social et de la formation. L'authenticité de leur vécu et de leurs propos font la richesse de leurs apports.

Selon Olivia, les rapports d'inégalités dans la reconnaissance des savoirs sont encore forts. Même au sein de l'association la Mésange rose qui accueille plusieurs travailleurs et formateurs

¹⁶¹ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹⁶² Entretien avec Martine, Collectif des savoirs, mai 2021

pairs, les écarts de salaires persistent. Le chargé de mission pair est moins rémunéré que son collègue chargé de mission. La différence de rémunération est justifiée par la différence dans les années d'expériences professionnelles. Si les années de vécu à la rue sont considérées comme des années où le chargé de mission a tiré des apprentissages et un savoir, pourquoi ne pas reconnaître ces années d'expériences ? « *Rémunérer le collègue pair moins que son collègue non pair mais paye ton carnage symbolique quoi, on parle toute notre journée de stigmates, ce n'est juste pas possible et c'est que des trucs comme ça.* »¹⁶³. Pour Olivia, la rémunération des travailleurs pairs est un geste politique. La reconnaissance des savoirs d'expériences est actuellement prise dans diverses injonctions paradoxales.

Les formateurs pairs et les travailleurs pairs en général ont été embauchés sur la base de leur vécu, en tant que « *sujet* »¹⁶⁴. Il est donc attendu d'eux d'apporter leur connaissance en tant que personnes accompagnées, connaissant la précarité, de partager des événements de leur vie, relevant du domaine de « l'intime ». En plus de ces partages, il est attendu que les travailleurs pairs « prennent du recul », qu'ils tirent des apprentissages de ce parcours de vie. Néanmoins, dans le monde du travail et de la formation, il n'est pas coutume de partir de son vécu, de l'intime et de le partager à ses collègues. Il y a donc des thématiques, comme la maladie mentale, les addictions ou la santé sexuelle qui surprennent lorsqu'ils sont partagés et induisent une asymétrie s'ils ne sont partagés que dans un sens = du travailleur pair vers les autres professionnels. Les formateurs pairs sont pris dans une injonction paradoxale qui est permanente le « *sois toi-même mais pas trop* »,¹⁶⁵ ils sont tiraillés entre leurs positions « *d'agent (au travail) et de sujet (personnel/intime)* ». ¹⁶⁶ Olivia qualifie les travailleurs pairs comme étant des « *sujets au travail* »¹⁶⁷.

¹⁶³ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

¹⁶⁴ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

¹⁶⁵ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

¹⁶⁶ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

¹⁶⁷ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

3.2 La propriété intellectuelle des chargés de mission : quête de reconnaissance

Qu'ils soient formateurs, chargés de mission ou personne ressource, tous construisent les modules de formation sur la base de leurs savoirs. La construction de module de formation constitue une partie de leur temps de travail. Plusieurs années sont nécessaires à l'élaboration de contenu de formation « *nous on a mis deux ans à construire une méthode de participation* »¹⁶⁸. La majorité des formateurs interrogés étaient présents dès la création des structures. Ils sont donc « partis de zéro » et ont construit des modules de formation à leur image. Pour certains, les modules de formation devraient faire l'objet d'une propriété intellectuelle.

« Notre mission c'est d'être ressource, le problème quand tu crées de la ressource, tu l'as créé par rapport à tes savoirs. Et quand tu montres une méthode, c'est toi qui l'as prévu cette méthode. Le problème c'est que dans la plateforme Participation, y'a rien qui va permettre de reconnaître la propriété intellectuelle ». ¹⁶⁹

Le modèle associatif induit que les salariés ne perçoivent pas tous les bénéfices des formations comme le permet le modèle SCOP. Les salaires des chargés de missions sont considérés comme « faibles » et « sous-estimés » par la plupart des interrogés. Ils ne reconnaissent pas la quantité de travail et de responsabilité de créer ce contenu. La majorité sont soumis à la convention collective qui régit les travailleurs sociaux des centres d'hébergement et qui est peu avantageuse¹⁷⁰. Le travail nécessite une « grande réflexivité »¹⁷¹. Il y a donc un réel enjeu de reconnaissance des travaux produits par ces formateurs. La propriété intellectuelle est un moyen de reconnaître les travaux et les savoirs associés : « *Nos contenus, s'ils sont publiés, il faut qu'ils soient cités en source, si quelqu'un l'utilise sans source alors là c'est attaque en direct. On n'est pas en créative Commons quoi. On arrête tout de suite les conneries pour 1300 balles par mois, je ne bosse pas gratos* ». ¹⁷² La propriété intellectuelle permettrait pour ces formateurs de se protéger de certaines récupérations des méthodes par des fédérations, grandes associations ou

¹⁶⁸ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹⁶⁹ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹⁷⁰ La convention Nexem CHRS

¹⁷¹ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

¹⁷² Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

des consultants privés. Pour certains formateurs, il y a un vrai côté « récupérateur »¹⁷³ de la part de grandes fédérations « *c'est facile de récupérer nos outils, nos contenus de formation et de déposer un logo fédéral dessus, du coup la plus-value elle va à la fédération et pas à la petite plateforme locale* »¹⁷⁴. Olivia dit qu'ils sont souvent interpellés par des consultants privés qui ne se présentent pas comme tel et qui demandent des méthodes et des ressources pour étayer leurs propres contenus de formation. Ce contenu de formation des consultants, étoffé par les méthodes des associations est vendu en prestation. Ce côté récupérateur et marchand est très peu apprécié par cette génération de formateur à la participation. « *Par exemple un gars qui nous demande de lui filer du contenu, je tape son nom et je tombe sur des tonnes de pages avec un bon profil LinkedIn, le mec c'est un ingénieur des mines qui a commencé comme formateur, consultant il y a longtemps et qui veut se recycler* »¹⁷⁵. Cette citation montre également que les savoirs expérientiels et leur reconnaissance se diffusent et intéressent de plus en plus de personnes en dehors du seul milieu social/hébergement. Cela questionne la place des formateurs et des associations pour diffuser leurs savoirs. Également, elle reflète aussi la crainte de ces acteurs que leurs savoirs et leurs contenus soient « dévoyés » par des consultants peu « *scrupuleux* »¹⁷⁶.

Il n'y a pas de position institutionnelle sur cette question de la propriété intellectuelle. Le sujet étant encore très peu porté dans les associations, cette absence de cadre institutionnel génère des stratégies individuelles des chargés de mission qui vont diffuser ou non leur méthode en fonction des demandeurs. Par exemple, les formateurs du Collectif des savoirs n'ont pas eu la même réponse concernant la propriété intellectuelle de leurs modules, Bruno, en tant que personne ressource, plaide en faveur de la propriété intellectuelle : « *On en n'a pas vraiment parlé en ces termes-là. Je dis attention tout ce qu'on produit, ça reste notre propriété intellectuelle. Ah bah je viens du monde du business, moi je ne viens pas du monde du social* »¹⁷⁷. Quant à martine, l'essentiel est de diffuser de la participation : « *l'objectif c'est de semer des graines et s'ils s'approprient ce qu'on a produit en théorie sur la participation à la limite, qu'il le*

¹⁷³ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹⁷⁴ Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

¹⁷⁵ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

¹⁷⁶ Entretien avec Olivia, plateforme Pair, juin 2021

¹⁷⁷ Entretien avec Bruno, Collectif des savoirs, mai 2021

*transforme à leur sauce, ça ne me gêne pas beaucoup.*¹⁷⁸». Le Collectif des savoirs travaille actuellement à la formalisation d'un statut associatif avec un modèle économique viable. L'enjeu de la propriété intellectuelle est donc important dans ce processus de changement. Finalement, ce sujet de la propriété intellectuelle renvoie à la fois à des arguments "symboliques" de l'ordre de la reconnaissance de la "bonne utilisation" de ces ressources et à des logiques "économiques" sur le fait de pouvoir avoir le monopole d'une ressource.

Certains formateurs de ces mêmes associations de participation souhaitent que les outils de formation soient en libre accès. Pour eux, la finalité de la formation est politique : diffuser une vision de la participation qui vise à réduire les injustices et les inégalités sociales. Le moyen d'action est donc de « *semer des graines* »¹⁷⁹ et de valoriser des moyens « *radicales de faire de la participation* »¹⁸⁰. La crainte que les structures ne fassent plus appel à ces associations car elles deviennent à leurs tours expertes, n'est pas au cœur des préoccupations de ces professionnels. Selon Idriss de l'Institut Saul, les formes radicales de participation nécessitent de l'accompagnement et peu disposent de méthode radicale.

¹⁷⁸ Entretien avec Martine, Collectif des savoirs, mai 2021

¹⁷⁹ Entretien avec Amélie, Equité et justice, mai 2021

¹⁸⁰ Entretien avec Idriss, Institut Saul, avril 2021

CONCLUSION

A partir d'un échantillon de formateurs à la participation de la région Auvergne Rhône Alpes, nous pouvons dire qu'il existe une offre spécifique de la formation à la démocratie participative pour les associations. Celle-ci présente, comme nous l'avons démontré, des caractéristiques communes à l'offre de formation pour les collectivités : parmi elles, l'impact du marché de la formation à la participation sur l'évolution du groupe professionnel. Cette offre s'est développée à la faveur des militants de l'éducation populaire (depuis 1990), ceux que nous avons qualifié de « première génération » de formateurs. L'évolution du marché et des demandes a ensuite contribué à l'essor de nouveaux « profils », comme celui des « facilitateurs » à partir du début des années 2000, et celui des « nouveaux acteurs associatifs » (depuis 2010). Ces derniers ont revisité leur offre de formation, en réaction à l'instrumentation de la participation induite par le marché de la démocratie participative.

Un second résultat de l'enquête correspond aux circulations des professionnels et des outils, entre les structures et les générations : il existe des porosités très fortes entre les acteurs de l'éducation populaire et ceux appartenant aux deux générations suivantes. L'appartenance à un réseau de formateurs est un aspect moins saillant qu'au début des années 1990. Désormais, les formateurs semblent davantage pris dans des dynamiques de création de partenariats spécifiques avec d'autres corps de métiers, tels que des artistes ou des animateurs.

Aussi, nous constatons une évolution dans les finalités à la formation à la participation. Les objectifs de transformation sociale et de lutte contre les rapports de domination, incarnés par l'éducation populaire, coexistent désormais avec la nécessité de réponse aux besoins du marché. Le marché de la formation à la participation est composé autant d'acteurs qui se considèrent comme des « militants » que de formateurs qui se perçoivent comme « non militants ». De façon similaire à ce que décrivent les autrices du *marché de la démocratie participative*, le marché de la formation destiné aux associations est traversé également par une technicisation importante des pratiques : la place des outils est centrale, avec une montée en puissance des enjeux associés au numérique. La structure des formations est relativement la même pour toutes les générations : diagnostic, animation, évaluation. Souvent, les mêmes outils sont mobilisés pour des problèmes différents : manque de mobilisation du public, manque de communication dans l'équipe, prise de décision compliquée. Il y aurait donc aussi dans le

marché alternatif de la participation un « *clavier participatif* » (Mazeaud & Nonjon, 2018) : un outil pour répondre à plusieurs problèmes.

L'offre de formation associative endosse les principales caractéristiques du marché : les formateurs des trois générations mis en évidence répondent le plus souvent aux mêmes demandes ; les appels d'offres utilisés par les associations sont adressés à plusieurs formateurs, favorisant au passage leur mise en concurrence.

Néanmoins, ce groupe professionnel présente d'autres caractéristiques spécifiques que celles des formateurs pour les collectivités locales. La première d'entre elles est que le groupe des formateurs à la participation pour les associations est relativement homogène sur le plan des caractéristiques sociales (âge, niveau de diplôme, engagement associatif). Concernant le diplôme, les éducateurs spécialisés et les urbanistes sont désormais accompagnés de professionnels du développement web et de la communication. De nouveaux métiers ont été créés dans les années 2010, qui répondent au modèle de gestion de projet de la formation : par exemple, les chargés de mission. Aussi, la reconnaissance du savoir d'expérience a favorisé l'entrée des formateurs pairs dans ce groupe professionnel. Contrairement aux collectivités locales, les cabinets de consultants privés qui proposent de la formation à la participation ne font pas partie du paysage associatif.

La deuxième spécificité mise en évidence renvoie à la conception de la participation. L'horizontalité des rapports entre formateurs et stagiaires en fait partie. Aussi, la formation à la participation se fait « sur le tas » tant pour les futurs formateurs que pour les clients. Concernant le module de formation qui est plus souvent proposé sous forme d'accompagnement, la méthode est la même : effectuer un état des lieux, animer des temps forts, transmettre un outil et évaluer leurs effets.

Le troisième aspect révélé par cette enquête correspond à l'avènement, depuis les années 2010, de la lutte contre l'instrumentation de la participation et de la parole des personnes concernées. Cette lutte fait suite à une série de constats opérés par les associations de terrain dans le secteur social. La troisième génération des formateurs à la participation opte pour une double stratégie : d'une part, organiser les personnes précaires ; d'autre part, former les associations.

Contrairement aux formateurs des collectivités locales, ceux qui se spécialisent dans le domaine associatif ne semblent pas avoir de position unique face aux logiques de marché et à ses contraintes. Certains choisissent « l'agilité » pour s'adapter à l'évolution des demandes : ils renouvellent leur offre de formation en fonction de la demande et des besoins. D'autres, tentent de trouver des alternatives pour se détacher des logiques de marché et de la concurrence. L'objectif de ces derniers est de conserver une certaine liberté politique dans leurs actions. Celle-ci se traduit notamment dans le rapport au conflit : certains formateurs développent une relation marchande avec les commanditaires – les clients – ce qui les amène à évacuer le conflit ; pour d'autres, le conflit reste un moyen d'action important, permis par la pluralité des financements.

En dépit d'un échantillon restreint (n=12), ce travail nous a permis de mettre au jour la constitution d'un marché alternatif de formation à la participation en direction des structures associatives. Combinée à des analyses de trajectoires, l'enquête par entretiens a été utile pour saisir les contours et les caractéristiques de ce groupe professionnel. Les contraintes (matérielles, temporelles) associées au mémoire rendent cependant délicates toute entreprise de généralisation des résultats. Deux métropoles sont au cœur de l'enquête réalisée. Des comparaisons avec d'autres métropoles seraient sans doute utiles pour affiner le propos.

De la même manière, le mémoire se concentre sur le groupe des formateurs. Une seconde piste de prolongement consisterait à analyser la réception des formations à la participation par les bénéficiaires. Cela permettrait d'approfondir la question de la place du politique dans les formations, de leur perception, ainsi que de leur adaptation aux besoins des structures. Ce travail permettrait également de qualifier les rapports entre les commanditaires et les prestataires en fonction du lien marchand qui les relie. L'hypothèse que l'on peut faire au regard des éléments de ce mémoire est que les formations ne sont pas toujours entièrement revues et adaptées à la demande. Certains ajustements sont effectués (réalisation d'un diagnostic à chaque proposition d'accompagnement par exemple), mais ceux-ci ne sont pas systématiques.

Une troisième piste de prolongement concerne le secteur d'action publique. En effet, nous avons fait le choix de nous focaliser sur l'un d'entre eux : l'hébergement pour les personnes en situation de précarité. Il serait donc particulièrement heuristique d'élargir l'analyse à

d'autres champs, dans lesquels les structures associatives réalisent des missions "*au service de l'intérêt général*" (Cottin-Marx, 2019, p64) en complémentarité de l'Etat. Par exemple, ce travail pourrait se poursuivre dans le secteur de la santé et plus précisément auprès des associations de lutte contre le Sida. Ces associations devancières des démarches de participation françaises (depuis le début des années 1980) articulent "*de manière originale contestation de pouvoir, production d'une expertise et coélaboration des politiques publiques*" (Le Naour, 2005, p13). Portée par des grandes associations nationales (Aides, Arcat, Act Up), l'approche critique de l'action médicale est forte, elles exercent une activité de lobbying importante. Adeptes de l'action communautaire et des démarches de participation ascendantes, il semblerait que ces associations ne soient pas formées par les mêmes formateurs à la participation que dans le secteur de l'hébergement. On peut se demander si, au même titre que d'autres associations qui effectuent des démarches de participation « *radicales* »¹⁸¹, par exemple, les associations de lutte contre le Sida internalisent leur processus de formation. L'injonction participative n'est pas tout à fait la même que dans le secteur de l'hébergement. La demande de participation et d'action communautaire est forte dans le secteur de la lutte contre le Sida. Il est probable que la notion de marché n'impacte pas de la même manière les pratiques de formation des structures.

¹⁸¹ Entretien avec Idriss, Institut Saul, avril 2021

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alinsky. (1976). *Manuel de l'animateur social*. Seuil.
- Angot, S., Besse, L., Brusadelli, N., Camus, J., Chateigner, F., Divert, N., Ihaddadene, F., Lebon, F., de LESCURE, E., Porte, E., Richez, J.-C., Vennin, L., & Vessely, P. (2021). *La fabrique de l'éducation populaire et de l'animation* (Injep, p. 157).
- Arnstein Sherry, R. (1969). *A Ladder of Citizen Participation*, *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35.
- Bacqué, M.-H., & Sintomer, Y. (2011). *Introduction*. La Découverte. <http://www.cairn.info/la-democratie-participative--9782707157201-page-9.htm>
- Becker, H. (2012). *Outsiders : Etudes de sociologie de la déviance de Howard Becker*. <https://www.momox-shop.fr/howard-becker-outsiders-etudes-de-sociologie-de-la-deviance-taschenbuch-M02864249189.html>
- Bernfeld, D. (1983). *Un nouvel enjeu, la participation : Aspects du mouvement participatif en Afrique, en Asie, aux États-Unis d'Amérique et en Europe*. Unesco.
- Besse, L., Chateigner, F., & Ihaddadene, F. (2016). L'éducation populaire. *Savoirs*, N° 42(3), 11-49.
- Blondiaux, L. (2008). *Le Nouvel Esprit de la démocratie*. <https://www.seuil.com/ouvrage/le-nouvel-esprit-de-la-democratie-loic-blondiaux/9782020966757>
- Bonvin, J.-M. (2005). La démocratie dans l'approche d'Amartya Sen. *L'Economie politique*, no 27(3), 24-37.

- Boulet, S., Clément, M., Lévesque, A., Bélanger, S., Pelletier, J.-F., Houle, J., Beaudin, A., & Caron, L. (2016). *Savoir expérientiel en santé mentale : Un apport significatif aux multiples facettes*. 40.
- Carrel, M. (2017). *Chapitre V. Participation, démocratie et pouvoir d'agir dans les pratiques de développement social*. Champ social. <https://www.cairn.info/les-nouvelles-dynamiques-du-developpement-social--9791034603831-page-139.htm>
- Cassen, B. (1997, juin 1). *La nécessaire refondation de l'éducation populaire*. Le Monde diplomatique. <http://www.monde.diplomatique.fr/1997/06/CASSEN/4787>
- Confédération générale des Scop. (2018). *Les Scop*. <http://www.cairn.info/les-scop--9782376871385.htm>
- Cottin-Marx, S., Hély, M., Jeannot, G., & Simonet, M. (2017). La recomposition des relations entre l'État et les associations : Désengagements et réengagements. *Revue française d'administration publique*, N° 163(3), 463-476.
- De Saint Pol, T., Parisse, J., Porte, E., Guihéneuf, P.-Y., Ferracci, I., Javelle, E., Riegel, J., Langer-Sautière, L., Perdrigeat, J., Lenouvel, D., Dau, E., & Mabi, C. (2021). L'accompagnement à la participation. *INJEP*. <https://injep.fr/publication/laccompagnement-a-la-participation/>
- Dijon, X. (1999). Le croisement des savoirs : Quand le Quart Monde et l'université pensent ensemble, Paris, éd. de l'Atelier, éd. Quart Monde, 1999. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, Volume 43(2), 209-226.
- Dupuis-Déri, F. (1994). Qu'est-ce que la démocratie? *Horizons philosophiques*, 5(1), 84-95. <https://doi.org/10.7202/800967ar>

- FOUR, P.-A. (2018). *Grandeur, déclin et renouveau de l'éducation populaire : Millénaire 3, Société*. <https://www.millenaire3.com/Interview/Grandeur-declin-et-renouveau-de-l-education-populaire>
- Gourgues, G. (2013). *Les politiques de démocratie participative: Vol. N° 338* (Presses universitaires de Grenoble).
- Gourgues, G., Rui, S., & Topçu, S. (2013a). Gouvernamentalité et participation. Lectures critiques. *Participations - Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté*, 6, 7. <https://doi.org/10.3917/parti.006.0005>
- Gourgues, G., Rui, S., & Topçu, S. (2013b). Gouvernamentalité et participation. *Participations*, N° 6(2), 5-33.
- Hély, M., & Moulévrier, P. (2009). « Économie sociale et solidaire » : Quand les sciences sociales enchantent le travail. *Idees économiques et sociales*, N° 158(4), 30-41.
- Laing, R. D. (1969). *La politique de l'expérience*. Stock.
- Lochard, Y. (2007). L'avènement des « savoirs expérientiels ». *La Revue de l'Ires*, n° 55(3), 79-95.
- Mazeaud, A. (2012). L'instrumentation participative de l'action publique : Logiques et effets. Une approche comparée des dispositifs participatifs conduits par la région Poitou-Charentes. *Participations*, N° 2(1), 53-77.
- Mazeaud, A., & Nonjon, M. (2015). De la cause au marché de la démocratie participative. *Agone*, n° 56(1), 135-152.
- Mazeaud, A., & Nonjon, M. (2018). *Le marché de la démocratie participative*. <https://www.participation-et-democratie.fr/le-marche-de-la-democratie-participative-0>

- Morvan, A. (2011). « *Pour une éducation populaire politique. A partir d'une recherche-action en Bretagne* ».
- Neveu, C. (2011). Démocratie participative et mouvements sociaux : Entre domestication et ensauvagement ? *Participations*, 1(1), 186. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0186>
- Pinson, G., & Pala, V. S. (2007). Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? *Revue française de science politique*, Vol. 57(5), 555-597.
- Rancière, J. (1987). *Le maître ignorant*. <https://www.fayard.fr/sciences-humaines/le-maitre-ignorant-9782213019253>
- Talpin, J. (2016). *Community Organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux Etats-Unis*. Raisons d'agir.
- Troger, V. (1999). De l'éducation populaire à la formation professionnelle, l'action de. *Sociétés contemporaines*, n° 35(3), 19-42.
- Troger, V. (2001). *Histoire de l'enseignement technique*. https://www.editions-harmattan.fr/index_harmattan.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=4044

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des entretiens.....	85
Annexe 2 : Quelques outils de formation d'éducation populaire.....	86
Annexe 3 : Les moyens de valorisation de la participation.....	90
Annexe 4 : Les formations universitaires de participation et de concertation.....	93
Annexe 5 : La certification Qualiopi.....	94

Annexe 1 : Liste des entretiens

Entretien avec Thierry, plateforme Participation, avril 2021

Entretien avec Kevin, plateforme Participation, avril 2021

Entretien avec Idriss, Institut Saul, avril 2021

Entretien avec Amélie, association Equité et Justice, mai 2021

Entretien avec Thibault, le Forum imagé, juin 2021

Entretien avec Martine, le Collectif des savoirs, mai 2021

Entretien avec Bruno, le Collectif des savoirs, mai 2021

Entretien avec Sonia, le Cylindre multicolores, juin 2021

Entretien avec Milène, le Collectif les éclaireuses, mai 2021

Entretien avec Olivia, la plateforme Pair, juin 2021

Entretien avec Sophia, la Balle coopérative, juin 2021

Entretien avec Daniel, Bingo, mai 2021

Annexe 2 : Quelques outils de formation d'éducation populaire



PENSE-ÉCOUTE

Désir: Laisser le temps de s'écouter penser soi-même, de mûrir sa réflexion, avant un temps collectif.

Préparation: Choisir le nombre et les questions du pense-écoute. Voici un exemple en quatre questions utilisé pour démarrer un stage sur l'éducation populaire :

- Qu'est-ce que l'éducation populaire ?
- Que lui apportes-tu ?
- Que t'apporte-t-elle ?
- Que lui manque-t-elle pour être plus efficace ?

Animation: Inviter les participants à se mettre par deux puis expliquer le principe suivant: vous répondrez chacun votre tour à chacune des 4 questions. Celui qui répond a 3 mn de temps de parole, l'autre est dans l'écoute et le silence. Il y aura des blancs dans le monologue, c'est normal. Au bout des 3 mn, le binôme notera en 1 mn les idées émises puis le deuxième aura lui aussi 3 mn pour répondre à cette première question puis aussi 1 mn pour marquer les mots-clés des idées émises. Nous passerons alors à la deuxième question sur le même procédé puis la troisième et la quatrième question. Ne reste qu'à livrer la première question et à lancer le chronomètre. Il faudra alors faire le maître du temps pour annoncer chaque fin et démarrage de 3 mn d'expression et de 1 mn de synthèse. Il est préférable de ne pas retransmettre ce qui s'est dit et de l'annoncer avant, ce qui libère de la parole. Il est par contre souhaitable d'exploiter cette matière. Dans l'exemple donné, nous avons

demandé aux participants de réaliser une affiche avec les réponses à la quatrième question. Il est possible alors de passer en « boule de neige ». Une autre exploitation consiste à passer sur un « paroles boxées » pour que chacun dise librement ce qu'il a envie de livrer.

Variante: Il est évidemment possible de laisser les binômes en autonomie, il leur suffit d'avoir un chronomètre, une montre ou un téléphone portable ainsi que les quatre questions. Il est intéressant de vivre cette consigne, comme d'autres d'ailleurs, en marchant. La marche stimule la réflexion et aide à vivre les silences pourtant nécessaires.

Et alors? Le titre « pense-écoute » peut laisser entendre qu'une personne pense et que l'autre l'écoute. En fait, on s'écoute plutôt penser soi-même. On est parfois gêné de laisser des blancs et de les imposer à celui qui écoute. C'est pourtant passionnant à écouter.

LES PÉPITES

Désir: Que chacun puisse manifester ce qu'il a touché dans le moment vécu et terminer une séquence d'animation par ces pépites plutôt qu'un discours froid venu d'en haut.

Animation: L'animateur propose à chaque participant de choisir (ou retrouver) une phrase entendue ici ou là pendant le temps partagé ensemble, que ce soit au moment d'une pause, au repas, en aparté pendant un temps de formation, dans un petit groupe de travail ou en plénière. Puis l'animateur invite chaque participant à livrer cette phrase au groupe et éventuellement de dire pourquoi cette phrase l'a touchée.

Et alors? il existe une variante nommée « pépite et râteau » où chaque participant est donc convié à livrer aussi un « râteau », un échec, un truc qui ne l'a pas fait. Ce qui dénature en tout cas l'idée des pépites pour se rapprocher d'un bilan, c'est-à-dire un temps où chacun ressort mitigé mais en réflexion sur ce qui aurait pu être. L'idée des pépites est de célébrer le temps passé ensemble et volé au capitalisme et à nos agendas surchargés. Il n'est pas rare que ces pépites suscitent de la joie, du plaisir d'être ensemble, et que des larmes coulent. Laissons-les couler. N'est-ce pas ce qui nous manque ?

TRANSFORMONS

NOS



MÉTHODES POUR DISCUTER

DÉBATS MOUVANTS

Désir: Comprendre les tenants et les aboutissants d'une situation en un temps court pour mettre « à niveau » tous les participants en début de séance.

Préparation: Trouver des affirmations clivantes, c'est-à-dire une phrase simple résumant une position sur un sujet dont on suppose qu'elle divisera le groupe en « Pour » et « Contre ». Exemple utilisé dans la conférence gesticulée sur le syndicalisme : le syndicalisme est utile et efficace.

Animation: Rassembler les participants debout et groupés, proposer l'affirmation et enjoindre les participants à choisir leur camp par rapport à une ligne au sol divisant l'espace en deux parties devant l'animateur. Laisser 1 mn pour choisir son camp. Expliquer que chaque camp aura alternativement la parole pour exposer un argument. Les personnes convaincues peuvent changer de camp, et sans honte, vu que normalement tout le monde souhaiterait se mettre en milieu, les choses n'étant pas noires ou blanches. Les personnes ne pourront prendre la parole qu'une seule fois. Et l'animateur n'a ensuite plus qu'à distribuer la parole et couper le débat mouvant une fois le temps écoulé, ou bien toutes les personnes dans le même camp ou bien quand les arguments se répètent.

Variante: Une variante consiste à donner la parole à celles et ceux qui changent de camp, pour en comprendre les raisons. Une autre variante est appelée « rivière du doute » : on rajoute un espace au centre pour celles et ceux qui ne parviennent pas à prendre position sur une berge ou une autre. Chaque berge cherche alors à convaincre les personnes prises au doute.

Une autre variante consiste, au bout d'un temps, à ce que chacun se mette dans la peau de ceux d'en face et défende donc le point de vue opposé au sien, de la manière la plus convaincante possible. Une autre encore consiste à ce que les participants se mettent sur deux



lignes qui s'affrontent et à ce que chacun tente de convaincre celui qu'il a en face.

Une autre variante vise à laisser un temps de préparation en petits groupes dans chaque camp avant l'échange d'arguments entre les deux camps. Cela peut permettre à chacun d'avoir des arguments à donner. Cela crée en même temps une cohésion au sein de chaque camp rendant les changements de camp plus difficiles. Une autre encore à écouter d'un bloc tous les arguments préparés par un camp puis par l'autre puis se réunir à nouveau au sein de chaque camp pour fournir réponses et questions face aux arguments du camp d'en face. Et puis tellement d'autres variantes combinant et complexifiant les variantes proposées ici!

Et alors? Un débat mouvant peut ainsi devenir une méthode d'animation de grands groupes sur des temps de plusieurs heures permettant d'alterner petits groupes et grands groupes et de réfléchir ensemble à une situation complexe, voire ensuite d'y faire des propositions, voire même d'aller vers un débat-pétale pour arbitrer ces propositions.



PRATIQUES

GRO-DÉBAT

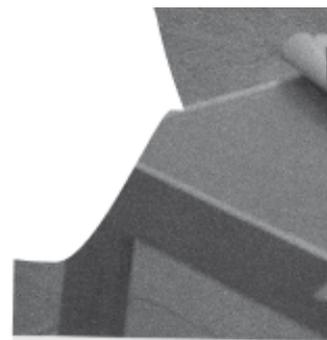
Désir: Permettre à chacun de trouver sa place dans un débat avec un grand nombre de personnes (plus de vingt), faciliter la réflexion collective et l'orienter vers l'action collective.

Préparation: Tables de 5/6 personnes. Choisir les thèmes des différentes tables, aménager l'espace. Sur chacune des tables, le thème est indiqué (exemple: relations salariés/bénévoles, le financement, relations aux habitants, la grosse action du groupe...). Il peut aussi l'être sous forme d'affirmation, type débats mouvants: les salariés sont des bénévoles professionnels, il faut prospecter les fondations privées, trop peu d'habitants connaissent nos actions, notre grosse action, elle était mieux avant... ou bien sous forme de question: à quoi servent les salariés? Quelle éthique sur nos financements? Notre association/structure manque-t-elle de publicité dans le quartier? Et si on arrêtait notre grosse action? Nous laissons toujours au moins une table sans thème.

Animation: Un premier temps de 5 mn consiste à déambuler pour découvrir les thèmes et choisir sa table. Les participants ne doivent pas tenir compte du nombre de places: si une table est vide, le thème est supprimé, s'il y a dix participants sur une table, il faut alors scinder le groupe en deux tables distinctes mais sur le même thème.

Une fois les participants installés, il ne reste à l'animateur qu'à trouver un système pour que les groupes passent d'une consigne à l'autre au cours de ce GRO-DéBAT. En effet, nous découpons le temps imparti en 4 phases, identiques pour toutes les tables: la première consiste à ce que le groupe réponde à la question: «c'est quoi le problème?». Il ne s'agit pas d'être d'accord au sein du groupe mais de lister l'ensemble des problèmes vu au travers du thème.

Il est d'ailleurs intéressant d'avoir un court temps individuel de 1 à 2 mn, au début de chaque phase pour que chacun ait le temps de se demander quelles pourraient être ses idées avant de se faire embarquer par la discussion collective et les idées du premier à prendre la parole. Puis une deuxième phase intitulée «dans l'idéal?», une troisième nommée: «vos propositions?» et une quatrième, optionnelle, consistant à choisir une des propositions



émises à la troisième phase et à réfléchir à sa mise en œuvre concrète. Un temps de 15 mn par phase nous semble un minimum, l'idéal se situant autour des 30 mn par phase.

Vient ensuite l'épineux moment de la restitution. Épineux car il y a une tendance à écouter son rapporteur pour vérifier ses propos et à se désintéresser des autres rapporteurs, et donc à s'ennuyer. Parfois à s'ennuyer aussi en écoutant les autres rapporteurs. Les participants sortent d'un temps de débat plutôt long et dans un petit groupe et sont donc impliqués et immergés dans leur thème et leur petit groupe. Il est alors difficile de recevoir une matière dense, brute et multiple, de par le nombre de rapporteurs. Nous proposons alors de supprimer ce temps de restitution et de le remplacer par une compilation des comptes-rendus réalisés par le secrétaire de chacune des tables, soit nommé en amont du GRO-DéBAT soit au début de la première phase. Cette compilation peut être envoyée par mail ou courrier et sans doute d'autres moments de l'association permettront d'arbitrer sur toutes ces propositions.

Variante: Permettre à chacun de changer de tables quand bon lui semble. Ce qui induit que le nombre de personnes par table est indifférent. Ou bien, au gong sonné toutes les 10 mn, demander à une personne par table de changer de table. Ce qui nécessite d'accueillir la nouvelle personne mais nourrit le groupe régulièrement d'apports extérieurs.

Et alors? Nous proposons de faire de cette consigne le cœur de l'animation d'une assemblée générale. Car elle permet à chacun de se sentir utile et d'entrer vraiment dans les choses. Elle nécessite peu de préparation et est plutôt simple en terme d'animation. Par contre, elle nécessite d'avoir la confiance nécessaire du groupe pour qu'ils puissent réfléchir à un thème et s'imaginer que leurs propositions seront réellement étudiées... Cela fonctionne donc difficilement si au sein du groupe réuni, le savoir ou la décision sont aux mains de seulement quelques personnes.

TRANSFORMONS



BANQUE DE QUESTIONS OU ÉTUDES DE CAS

Désir: Aborder une multitude de sujets sur un thème donné tout en facilitant l'expression de chacun.

Préparation: Réfléchir aux paramètres de cette consigne. Papier et crayons.

Animation: Inviter les participants à écrire individuellement sur des papiers leurs questions, pour construire une banque de questions, ou bien une situation vécue en lien avec le thème, pour construire des études de cas. Une question ou une situation par papier. Il faut évidemment décider à l'avance et dire qui va répondre aux questions ou se positionner dans les études de cas proposées. Comment utiliser ces papiers ?

Variantes: Cette consigne peut servir à animer une rencontre avec un « expert » mais aussi à ce que chacun réponde ou se positionne, par écrit, par oral ou dans l'espace, ou bien encore en répondant ou se positionnant par équipe, avec ou sans système de compétition entre les équipes. Dans tous les cas, il faut décider si on souhaite utiliser tous les bouts de papier ou non, et si le temps nous est compté ou non. Ce qui peut créer un rôle de maître du temps si un délai par papier est choisi. Si tous les papiers ne sont pas utilisés (le plus fréquent), il faut alors décider si ces papiers sont tirés au sort ou triés et hiérarchisés soit par celles et ceux qui devront répondre, soit par le groupe entier (par exemple en invitant chacun à mettre trois bâtons en face de ses choix sur une affiche récapitulant tous les papiers).

Et alors ? Rendu à ce niveau de lecture, on peut déjà s'amuser à mixer les consignes. Nous utilisons celle-ci en préambule d'une projection d'un documentaire ou en introduction d'un colloque en demandant aux participants de livrer à l'assemblée une question après 10 mn d'échanges en groupe de trois. Ces questions peuvent alors être collectées mais personne n'y répondra. Elle met les cerveaux en mode « On » et c'est justement l'absence de réponse qui suscite la curiosité pour la suite.

BOULE DE NEIGE

Désir: Permettre à chacun, et surtout aux plus timides, d'émettre ses idées dans un grand groupe, permettre d'échanger correctement et de s'appropriier un ensemble de propositions.

Animation: Demander à chacun de trouver un nombre d'idées fixées à l'avance (entre trois et cinq généralement) sur le thème de ce temps de réunion. Puis proposer de se mettre par deux, et de s'expliquer puis cumuler les idées présentes sur un papier, en fusionnant les idées similaires. Refaire la même démarche à quatre puis à huit. Il est fastidieux de reprendre alors la démarche à seize. Il vaut mieux alors passer en retransmission à l'ensemble du groupe.

Variantes: Une variante consiste à remplacer la retransmission plénière par des petits groupes composés de membres de chacune de nos boules de neige. Chacun devient alors le rapporteur de sa boule de neige au sein de ce nouveau petit groupe.

Une autre variante change tout puisqu'elle transforme une manière de recueillir et partager de la réflexion en un outil de décision : il s'agit de choisir individuellement un seul élément parmi plusieurs (par exemple après un brainstorming). Puis en choisir un seul une fois en groupe de deux, puis un seul en groupe de quatre, etc.



Annexe 3 : Les moyens de valoriser la participation

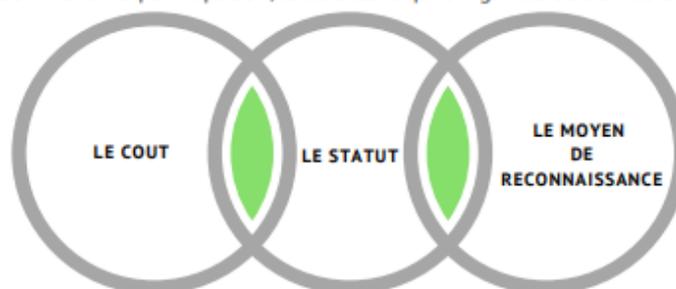


Fédération
des acteurs de
la solidarité

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

VALORISER LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES

Lorsqu'il y a une démarche de participation, la structure qui l'organise doit s'intéresser à trois sujets :



LE COUT

Avant de parler de rétribution ou de rémunération, il est important d'identifier le coût de la participation. Selon l'European Anti Poverty Network, la participation doit être préparée :

- Prévoir la formation de l'animateur aux méthodes d'animation participatives (ex : FALC)
- Prévoir la formation des personnes concernées (connaissance de l'institution, prise de parole, matériel pour accéder aux différents documents)
- Prévoir l'évaluation des effets de la participation.
! Il faut repérer qui paye quoi ?

LE STATUT

Plusieurs appellations quo-existent lorsqu'il s'agit de participation: bénévole, pair aidant, travailleur pair, ces termes renvoient à des réalités différentes. Un contrat n'est pas toujours formalisé. Lorsque c'est le cas, il y a un vide juridique sur le statut.

- Il n'y a pas de statut juridique de "travailleur pair", généralement l'intitulé du poste dépend du taux de rémunération (exemple : agent administratif).

HORS CONTRAT DE TRAVAIL :

LE MOYEN DE RECONNAISSANCE

1. L'indemnisation matérielle

- Prise en charge d'une formation par l'employeur (la personne pourra ensuite le valoriser sur son CV)
- Les chèques cadeaux, sur internet payer un bon sur Up Cadhoc par exemple, ouvre la possibilité de payer ses courses (<https://www.chèque-cadhoc.fr/decouvrir-cadhoc/>)
- Achat par la fédération de tickets restaurant (dans la limite de 1 par repas pris au cours de la période d'intervention) pris en charge à 100%

2. Dédommagement et remboursement de frais personnels

- Payer un repas, les transports, un abonnement, remboursement des frais d'essence
- Payer un forfait ou un outil numérique, voir tablette ou smartphone

3. Partage des droits d'auteurs

- Possibilité de partager les droits d'auteurs sur les rapports, sur les rendus à l'issue des recherches actions. Possibilité d'attribuer les droits d'auteurs uniquement aux personnes et aux associations concernées.

Avantages : Les revenus ne sont pas imposables, la totalité de la somme revient à la personne. Pas de prérequis, pas besoin de documents d'identité, de RIB. Pas d'impact sur les minimas sociaux.

Inconvénients : Moins symbolique que la signature d'un contrat de travail dans la perspective d'une égalité des savoirs[1]. Si la fédération adapte le mode de reconnaissance en fonction de la demande individuelle, cela peut prendre du temps. C'est ce que l'on appelle 'du bricolage', et ne résout pas la question du vide juridique concernant le statut.

[1] *Alternative* envisageable pour valoriser la participation dans un CV hors contrat : Créer des opens badges qui valorisent des points de formation dans le cadre d'expériences bénévoles.

4. La rémunération (voir tableau contrats de travail)

LES DIFFERENTS TYPES DE CONTRATS DE TRAVAIL POUR REMUNERER LA PARTICIPATION

	AVANTAGES	INCONVENIENTS
CDD À TEMPS PARTIEL Dans notre cas, motif : accroissement temporaire de l'activité de la fédération.	<ul style="list-style-type: none"> - Encadré par le droit du travail, cotisation au chômage - Symbolique du contrat de travail à durée déterminée détachée de toute connotation insertion sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'allègement des charges salariales - Impact sur les minima sociaux - N'ouvre pas la possibilité aux personnes sans papiers, sans sécurité sociale, et sans RIB
LE CONTRAT DANS LE CADRE DE PARCOURS EMPLOI INSERTION	<ul style="list-style-type: none"> - Aide attribuée à l'employeur - Proposition de formation ou accompagnement en parallèle des missions payées 	<ul style="list-style-type: none"> - Volet accompagnement contraignant, contrat triparties, lié à l'accompagnement social (inscrit dans un PEC qui ne peut être inférieur à 9 mois) - Symbolique d'insertion plutôt que de reconnaissance de savoir expérimentiel
LE CONTRAT DE FORMATEUR OCCASIONNEL (SEULEMENT POUR LES OF)	<ul style="list-style-type: none"> - Allège les cotisations des salariés liées à l'URSAFF - Pas de minimum d'heure de contrat - 30 jours de travail maximum par an, par organisme de formation - Cotisation à pôle emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'allègement des charges salariales - Impact sur les minima sociaux - N'ouvre pas la possibilité aux personnes sans papiers, sans sécurité sociale, et sans RIB
LE CDDU (CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE D'USAGE)	<ul style="list-style-type: none"> - Souplesse dans la contractualisation - Fixe un montant salarial min (même montant qu'un salarié en CDI avec le même intitulé de poste 	<ul style="list-style-type: none"> - L'employeur est dispensé de verser les indemnités précarité au salarié - Impact sur les minima sociaux - N'ouvre pas la possibilité aux personnes sans papiers, sans sécurité sociale, et sans RIB

**Attention ! Les impacts ne sont pas les mêmes si les personnes sont au RSA, au chômage ou si elles ont une activité rémunérée en parallèle.*

L'inconvénient principal de la contractualisation: toutes les personnes qui pourraient participer n'ont pas les documents nécessaires à la contractualisation. Si la structure fait le choix de rémunérer que par contrat (comme le collectif soif), elle s'oriente donc uniquement vers des personnes qui « entrent dans les cases » de l'administration. La valorisation dans le cadre de la participation devient alors sélective.

QUELLE GESTION ADMINISTRATIVE ET QUEL COÛT ?

Cela va dépendre de qui gère la contractualisation.

Deux options possibles :

1. Si la fédération délègue la contractualisation à une association intermédiaire (exemple suivant: ADAMS/ADFE (mais peut s'envisager avec une association intermédiaire adhérente de la fédération). Pour cela, c'est à la fédération de transmettre les documents concernant le futur salarié (carte d'identité, carte vitale, RIB, attestation pôle emploi si le salarié est inscrit). L'entreprise réalise un contrat ouvert qui permet d'adapter la rémunération en fonction de la fiche horaire que va transmettre fédération à l'entreprise chaque fin de mois. Les personnes sont rémunérées chaque premier du mois.

- Expérience Relais Ozanam avec ADAMS/ADFE : 13,91 euros brut = 10 euros net/pers/h (Prix total employeur : 19 euros)

2. Si gestion en interne : Il existe peu d'expériences de rémunération en interne, les associations préfèrent déléguer la contractualisation. La fédération peut se référer à ce que fait le Collectif soit (gestion par l'ESSSE). Une personne est dédiée pour la contractualisation (fonction : comptable/RH) et une autre personne déclare les heures réalisées par les salariés (responsable du collectif). Chaque mois, la responsable remplit un tableau indiquant le nombre d'heures réalisées avec l'intitulé.

- Taux horaire : 18, 81 euros brut = 14,61 euros net/pers/h (Prix total employeur : 23, 33 euros/heure).

LES QUESTIONS CONCRÈTES À SE POSER

- Contractualiser avec un montant forfaitaire pour une mission ou rémunérer heure par heure
- Fiche d'heures à transmettre tous les mois ou par trimestre
- Paiement mensuel/trimestriel/annuel
- Qui s'occupe de transmettre la fiche horaire ? Qui contractualise ?
- Quand la fédération souhaite rémunérer ? > pour tous les temps où la personne participe ? (GT de préparation, temps de formation, temps de présence aux réunions, temps d'évaluation de bilan ?)
- Plus globalement, pourquoi veut-on contractualiser ? Pour entrer dans le cadre du code du travail ? ou pour la symbolique de reconnaissance ? Au niveau de la symbolique, tension entre : rémunérer pour favoriser l'insertion professionnelle et rémunérer pour diminuer les inégalités des savoirs (ce ne sont pas les mêmes objectifs et ils induisent des positions différentes). Si la finalité de la rémunération est de favoriser la démarche d'insertion la démarche est moins horizontale.

Annexe 4 : Les formations universitaires de concertation et participation¹⁸²

Pilote de dispositifs participatifs Formation qualifiante (1 an) Formation continue	Ifrée et Agence Française pour la Biodiversité <i>Raoul Girard et Marie Eraud</i>	Niort
Ingénierie de la concertation Master 2 professionnel Sciences politiques, Affaires Publiques	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne <i>Loïc Blondiaux</i>	Paris
Concertation et territoires en transition Master 2 professionnel Sciences politiques	Sciences Po Rennes <i>Anne Chevrel</i>	Rennes
Développement durable – Stratégie de concertation et communication Master 2 professionnel Langues étrangères appliquées	Université de Caen Normandie <i>Marie-Eugénie Kaufmant</i>	Caen
Expertise des territoires, concertation et communication environnementale Master 2 professionnel Géographie	Université Paris 8 <i>Vincent Godard</i>	Paris
Géopolitique locale et gouvernance territoriale (aménagement, concertation) Master 2 professionnel Géopolitique	Université Paris 8 et Institut Français de Géopolitique <i>Philippe Subra</i>	Paris

¹⁸² Formations recueillies sur le site internet de l'institut de la concertation et de la participation citoyenne, <https://i-cpc.org/ressources/agenda-des-formations/>

Annexe 5 : La certification Qualiopi

La certification Qualiopi

Qualiopi est le nouveau Référentiel National Qualité (RNQ) et atteste du suivi d'un processus qualité qui permet de bénéficier des fonds de financements publics et paritaires, provenant des OPCO (Opérateurs de compétences), de l'Etat, des Régions, ou de Pôle Emploi. La certification comprend sept critères répartis en trente-deux indicateurs, portant sur des thèmes comme la formation, le bilan de compétences, la validation des acquis, de l'expérience et l'apprentissage. En résumé, Qualiopi sera en 2022 l'unique certification permettant aux organismes de formations d'attester des exigences demandées par le gouvernement et donc d'obtenir des fonds de financements.

MOTS-CLÉS :

Marché alternatif, formation, participation, associations, générations,
Militantisme, facilitation, lutte contre l'instrumentation

RÉSUMÉ

La participation est devenue un incontournable pour les associations ainsi que pour les collectivités locales dans le secteur de l'action sociale. Pour la mettre en œuvre, les associations du secteur de l'hébergement se font accompagner et former par des experts de la participation. L'offre de formation à destination des collectivités locales est considérée comme un marché. Du côté de l'offre de formation associative : peut-on parler de marché ? Est-il régi par des logiques de concurrence ? Connait-il lui aussi une dépolitisation de son objet et une technicisation de ses actions ? Cette offre de formation à la participation associative a été entreprise par les « militants de l'éducation populaire » dès les années 1990 et coexistent aujourd'hui avec deux autres générations : les « facilitateurs » et les « nouveaux acteurs ». Cette contribution vise à explorer les angles morts de la littérature sur l'offre de formation à la participation pour les associations.